



■ NUMÉRO 4 ■

Recherches  
 Alpes-Maritimes  
et contrées limitrophes  
régionales

■ 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1996 ■



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**37<sup>e</sup> année**

**1996 – N°4**

**Octobre-décembre**

**138**

**SOMMAIRE**

L'asile d'aliénés des Alpes-Maritimes et la vie à l'asile de 1860 à 1914 par Frédéric DUCLOS	p. 2
Roquesteron de 1914 à 1945 par Eric TRENTA	p. 33
L'année 1936 au travers d'un journal d'extrême droite : l'action patriotique de Nice et des Alpes - Maritimes par Matthieu PEREZ et François GOERTZ	p. 55
Viviane ELEUCHE-SANTINI Par Jean-Bernard LACROIX	p. 63
Constant BIANCHI Par Jean-Bernard LACROIX	p. 66

**L'ASILE D'ALIENES  
DES ALPES-MARITIMES  
ET LA VIE A L'ASILE  
DE 1860 A 1914**

**Frédéric DUCLOS**

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction  
de M. Schor et soutenu à la Faculté des Lettres de Nice

L'Etat ne s'intéressa de près aux aliénés, "les insensés" de l'Ancien Régime, et à leur prise en charge qu'à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; pourtant, il fallut attendre la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour que soit posé le cadre fondamental de l'assistance à porter aux aliénés. Or, celui-ci fut départemental. En effet, la loi du 30 juin 1838 prévoit que "chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et à soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet, avec un établissement privé ou public soit de ce département, soit d'un autre" (1) afin que le préfet y plaçât les aliénés qui commettaient des délits ou compromettaient l'ordre et la sécurité publics.

C'est cette obligation juridique qui entra en vigueur dans le département des Alpes-Maritimes au lendemain du rattachement du comté de Nice à la France, et de la décision du Second Empire de l'organiser en un département à part entière, en lui adjoignant l'arrondissement varois de Grasse. Mais quelles étaient les conditions des aliénés dans la région avant la création de ce département et comment était gérée la "question des aliénés" ? Finalement, ils semblent avoir eu des situations très proches, pour ne pas dire semblables. Effectivement, le département du Var, jusqu'en 1860, faisait interner ses aliénés dans des asiles des Bouches-du-Rhône ; le comté niçois les plaçait dans un établissement spécialisé (le "manicomio") de Gênes ou de Turin. Donc, de part et d'autre du fleuve le Var, par manque de structures, les autorités locales expatriaient leurs aliénés.

En 1860, le nouveau département des Alpes-Maritimes hérita de cette situation, et, conformément à la loi, le préfet dut passer un traité avec un établissement d'un autre département ; celui-ci s'engageait à traiter et à soigner les aliénés pour lesquels la préfecture des Alpes-Maritimes demandait un internement, moyennant un prix quotidien de pension. Le dit traité fixait en outre le nombre de places mises à disposition pour les malades des Alpes-Maritimes, et la période de validité des conventions ainsi prises. Néanmoins, cet état de choses ne satisfit pas longtemps les autorités départementales, car en peu de temps les demandes d'internement et les prix de pension augmentèrent, amenant par là des dépenses de plus en plus importantes qui étaient supportées par le budget départemental ; en effet, en moins de deux ans, de 1860 à 1862, la somme allouée au service des aliénés s'accrut de plus de 30%. Ces dépenses étaient d'autant plus préoccupantes qu'en 1862, d'après le préfet Gavini de Campile, c'était celles qui avaient le plus augmenté depuis la mise en vigueur du régime français. Le même préfet pensait que les causes de cette augmentation résidaient, bien entendu dans les demandes d'admission toujours plus nombreuses qui lui étaient adressées -par les proches des aliénés, le procureur ou les maires des communes-, dans l'accroissement du prix de pension des asiles, et dans les frais de transports des aliénés, de l'hôpital de Nice aux asiles de Marseille ou de Montdevergues (Vaucluse), mais surtout dans le fait que ces établissements, loin de l'autorité qui les avait placés et donc non soumis à son contrôle, pouvaient retenir indûment les aliénés des Alpes-maritimes au-delà de leur guérison, ou ne pas prodiguer les soins nécessaires en vue de leur rétablissement. Ce qui semblait donc préoccuper la préfecture, c'était de ne pas pouvoir contrôler de près ces établissements auxquels elle versait des sommes d'argent importantes, étant donné que ce contrôle, cette surveillance, n'était pas de son ressort, mais c'était le prix à payer pour être en conformité avec la loi.

Dès lors, en 1862, la préfecture chercha une solution locale aux problèmes que posait le service des aliénés en disposant d'un asile qu'elle pût contrôler ; elle contacta dans ce but son homologue du département du Var, qui se trouvait dans la même situation, pour créer un asile départemental public à la limite des deux départements, mais le projet n'aboutit pas. Finalement, il semblerait que ce soit par hasard qu'une congrégation religieuse, spécialisée et fondée pour porter assistance aux aliénés, fût amenée à créer un asile dans les Alpes-Maritimes ; en s'appuyant sur la bonne foi de l'abbé Gandon (2), au début des années 1860, la congrégation de Sainte-Marie de

l'Assomption disposait déjà de trois établissements (3) et cherchait à en créer un quatrième, or un ami du supérieur de la congrégation, venu à Nice pour y passer ses vacances, recommanda à ce

supérieur, le père Bal, la région niçoise. Le supérieur prit donc contact avec le préfet et lui fit part de sa volonté ; celui-ci ne pouvait que l'encourager. C'est ce qu'il fit en "l'assurant de son soutien et en lui promettant de tout faire pour que les aliénés du département lui soient confiés." (4)

Satisfait de ces conditions, le supérieur chercha un site idéal pour y implanter un tel établissement. Or, il ne fut pas créé ex-nihilo : le père Bal acheta pour 30 000 francs à M. Quaglia une maison de campagne située à moins d'un kilomètre au sud du hameau de Saint-André, juste au niveau de la confluence du ruisseau de Saint-André et de la rivière du Paillon ; le nouvel asile se situait donc à trois kilomètres au nord-est de la ville de Nice. Cette propriété présentait un certain nombre d'avantages par rapport au traitement spécifique des aliénés : l'éloignement de toute agglomération humaine, l'implantation au fil d'une vallée largement ventilée assurait en permanence le renouvellement de l'air, et surtout la présence d'une source d'eau. Au rang des inconvénients, son assiette topographique faisait défaut : la maison était adossée à une colline élevée et abrupte, la seule partie plane dont l'asile disposait était un terrain étroit et long, enserré entre cette colline et le Paillon ; ensuite l'établissement était orienté est-sud-est, ne profitant qu'imparfaitement du rayonnement solaire ; puis il était implanté dans une vallée, la vallée du Paillon, caractérisée par un micro-climat plus sévère que celui dont profitait l'ensemble du littoral : les sols y étaient constamment humides et des vents froids y soufflaient régulièrement. Enfin, il fallait relever en tant que dernier inconvénient l'implantation de l'asile sur une route de passage, la route de Levens, qui reliait Nice à son ancienne capitale turinoise. Présenter les avantages et les inconvénients de l'emplacement choisi n'a pas tellement d'intérêt en soi, en revanche il en a pour expliquer et comprendre un certain nombre de problèmes auxquels fut confronté l'asile, et qui ont été mis en valeur soit par l'inspection générale du service des aliénés, qui relève directement du ministère de l'Intérieur, soit par son évolution ultérieure.

Après une longue période de travaux, de 1863 à 1867, et une visite de l'inspecteur général Constans, le nouvel établissement fut autorisé par le ministère de l'Intérieur, puis par le préfet, à accueillir les aliénés à la charge du département ; il devenait alors un asile privé faisant office d'asile public (5). Dans ces circonstances et conformément à la loi, le préfet Gavini de Campile s'empressa de passer un traité entre l'automne 1866 et l'hiver 1867 avec le frère directeur de l'asile et de faire rapatrier, en deux temps, les aliénés internés au compte des Alpes-Maritimes dans les asiles de Marseille et de Montdevergues. L'asile, appelé asile de Saint-Pons, fut inauguré le 8 mai 1867 à la satisfaction des autorités locales. Mais il semblerait que cette satisfaction fût synonyme, dans un premier temps, d'une véritable "euphorie administrative" : l'asile d'aliénés d'un département, et plus encore s'il était privé, devait être étroitement contrôlé et surveillé par la préfecture et le Conseil général, en veillant à la légitimité des placements, à la qualité des soins et au respect de toute une législation spécifique qui s'appliquait à de tels établissements ; le préfet en était responsable. Or, ce contrôle faisait défaut et l'asile de Nice présentait de nombreux points de non-conformité, et non des moindres, pendant cette période obscure de son histoire qui va de 1867 à 1875. D. péchait par ses installations et son action thérapeutique : les cellules d'isolement et les cours des malades étaient défectueuses, les barreaux de fer aux fenêtres ne correspondaient plus à la sensibilité de l'époque ; sur le plan thérapeutique, les internés n'étaient pas différenciés, il n'y avait pas de divisions, de quartiers de malades qui permettaient un "traitement rationnel de l'aliénation", et puis, le travail des aliénés et l'hydrothérapie, moyens considérés par les aliénistes contemporains comme les plus efficaces dans le traitement de la folie, faisaient défaut à Saint-Pons vu que le travail était sporadique et qu'il n'y avait pas de salle de bains en tant que telle ; enfin, ce qui manquait à l'établissement niçois c'était un médecin en chef, car le service médical avait été confié à un docteur, non-aliéniste, résidant en ville et qui venait une fois par jour visiter les aliénés de Saint-Pons -situation non conforme à la loi. (6)

Or, à partir de 1875, huit ans après l'ouverture de l'asile, le Conseil général, qui commença à exercer sa surveillance et son contrôle sur l'établissement tels qu'ils étaient prescrits par la loi, mit à

jour ces défauts et demanda à l'administration religieuse de Saint-Pons d'y remédier. Pourtant les réformes demandées se révélèrent sans lendemain puisque la même année l'asile niçois fut dévasté par un incendie, le 3 avril ; dans leur rapport les inspecteurs généraux du service des aliénés recommandaient de ne pas le reconstruire (7) tant son implantation topographique était vicieuse et tant il leur paraissait éloigné du "modèle idéal" de l'asile. Pourtant toutes ces critiques ne constituèrent pas un frein à l'évolution et au développement de l'asile, bien au contraire ; puisque l'administration de Saint-Pons le fit reconstruire très rapidement. Désormais les responsables de l'asile et les autorités locales semblaient vouloir rompre avec cette période de non-conformité en appliquant scrupuleusement le règlement, c'est cette volonté qui fut sanctionnée par le nouveau traité passé entre le directeur de l'établissement et le préfet des Alpes-Maritimes en 1876. Celui-ci fut ratifié par le ministre de l'Intérieur en 1877.

La première partie de ce traité définissait et clarifiait les relations entre l'asile et la préfecture ; une deuxième partie, beaucoup plus longue, définissait le statut du médecin, son rôle, ses rémunérations, ses droits et ses suppléments ; enfin, dans la dernière partie, l'administration de l'asile s'engageait à respecter toute une série de dispositions législatives et ministérielles.

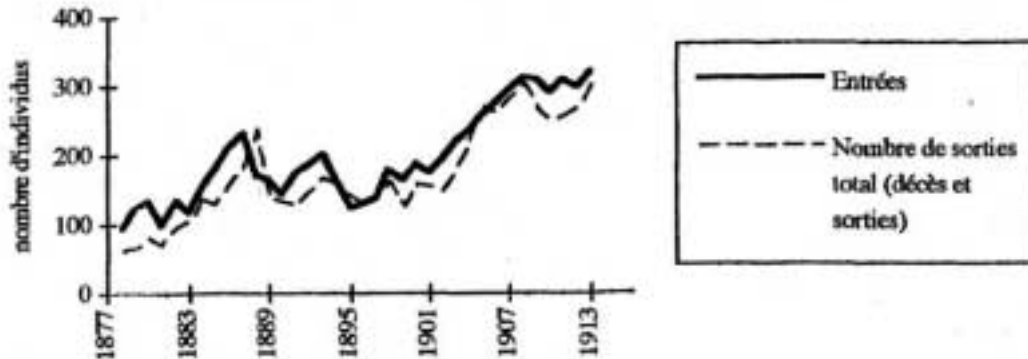
Si ce traité était important c'est parce qu'il apparaissait au sein de l'asile un personnage nouveau, le médecin, qui dans la pratique allait exercer le rôle de surveillant de l'établissement pour le compte de l'autorité départementale. Ce contrôle délégué se traduisit d'un côté par toute une série de courriers, de communications, plus ou moins formelles, adressées au préfet et motivées souvent par des problèmes graves et accidentels que rencontra l'asile (une épidémie, le meurtre d'un malade par un gardien, les conséquences du tremblement de terre de 1887 sur l'état mental des internés, par exemple), et, d'un autre côté, par un rapport sur "la situation matérielle et morale de l'asile", rédigé chaque année par le médecin et dans lequel il faisait état des changements, des modifications qui avaient eu lieu, de ce qu'il fallait faire ou ne pas faire, et du mouvement de l'asile. Or, selon les docteurs, ces "rapports du médecin-chef de l'asile d'aliénés" sont de véritables mines d'informations et permettent de pénétrer à l'intérieur de l'asile, de saisir son organisation, son fonctionnement, la vie et la place des individus qui s'y trouvaient. Enfin ces rapports nous montrent comment chaque élément constitutif de l'asile, pour les contemporains, participait à la thérapie de la folie ; cette thérapie fut appelée plus tard institutionnelle, asilaire. L'administration, les autorités, l'Etat le considéraient peut-être comme un lieu de traitement, mais c'était surtout la médecine, les aliénistes qui voyaient dans l'asile un puissant moyen de guérison, par la discipline et le mode de vie spécifique qu'il offrait. Et ceci, d'après nos sources locales, au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle. C'est d'autant plus intéressant qu'il semble que ce soit ces mêmes aliénistes, qui assimilaient l'internement et l'asile à un moyen de guérison, qui furent les premiers à le dénoncer et à le critiquer à l'extrême fin du XIXe et tout au long du XXe siècle, et allant même jusqu'à le percevoir comme "une fabrique d'incurables", comme "un milieu qui n'était pas fait pour provoquer la résurrection des facultés morales et intellectuelles", ou encore comme "une machine à chroniciser". La perception de l'institution asilaire semblait radicalement différente, voire opposée, elle avait changé du dernier quart du XIXe siècle à la veille de la Grande Guerre. Dans ce cas, avait-elle connu une évolution remarquable ?

L'asile de Nice ne paraît pas avoir eu une évolution particulière, et comme tous ses homologues français et européens il n'a cessé d'accroître ses capacités d'internement dans ce petit demi-siècle qui va de 1867 à 1914 ; sur cette période pas une année ne s'écoula sans que l'établissement n'ait vu une construction, une modification, une amélioration afin de faire face à des demandes d'internement sans cesse plus nombreuses, mais aussi afin d'améliorer les conditions de vie des aliénés et le service intérieur.

Dans ce contexte et pour l'administration, la vie à l'asile devient un véritable défi à l'aménagement et à l'hygiène, car de 1869 à 1913 le nombre d'individus internés à Saint-Pons

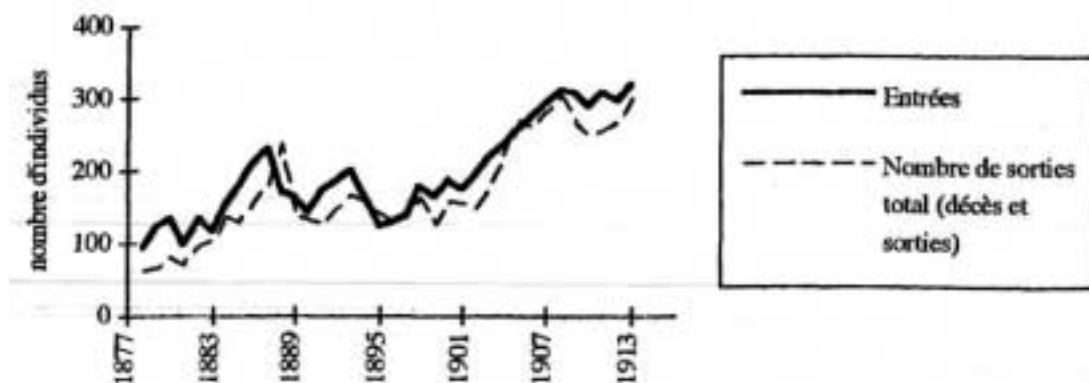
passait de 170 à 984 ; cette augmentation était alimentée par un léger décalage entre le mouvement des entrées et celui des sorties (décès et sorties cumulés), donc d'un niveau très proche l'un de l'autre, qui tous les deux progressaient en dents de scie.

Le mouvement à l'asile de 1878 à 1913



Mais si on entrant plus à l'asile qu'on y sortait, cela signifiait qu'un certain nombre d'individus y restaient pendant une période plus ou moins longue (8) : c'étaient ceux que le médecin-chef appelait parfois "les sédentaires", "les éléments résiduels", "les incurables" ou encore "les chroniques" et pour lesquels l'asile représentait le cadre de leur vie courante et quotidienne; pour ceux-là l'établissement était à la fois leur "demeure" et leur "société". Il existait donc un véritable noyau de résidents définitifs, d'aliénés incurables dont leurs familles ne voulaient ou ne pouvaient pas s'occuper ; ce fut certainement un des problèmes majeurs de l'institution asilaire : nombre de malades mentaux étaient des incurables, des malades chroniques, c'est-à-dire des malades inguérissables ; ceci explique que l'asile guérissait peu d'aliénés et que ce mouvement général des sorties (décès et sorties cumulés) était alimenté pour une forte part par les décès des malades.

Le nombre de sorties par décès dans le mouvement total des sorties des aliénés à l'asile



Dans ces circonstances, si, dans ce court laps de temps qui allait du dernier quart du XIXe siècle au début du XXe, la perception de l'asile changea, c'est seulement l'augmentation du nombre des entrées et l'encombrement des asiles qui en étaient responsables et non l'institution elle-même ; l'entassement des malades et l'encombrement de l'asile perturbaient toute sa dynamique, reniaient toute thérapie à moins qu'il existât une "thérapie de masse", et rendaient impossible la mise en pratique des préceptes thérapeutiques de base et ce "traitement rationnel de l'aliénation". Mais comment ce glissement s'est-il opéré et peut-on le dater précisément ? Se le demander c'est presque y répondre par la négative. En revanche, on peut voir les éléments qui dans l'asile correspondaient à des préceptes thérapeutiques et ceux qui le faisaient assimiler à une institution d'enfermement, d'incarcération, à une institution au-delà de laquelle toute thérapie devenait impossible, impraticable ; mais une telle perspective d'étude laisserait de côté certaines réalités de l'institution asilaire, et non des moindres. Peut-être une approche qui analyserait la place des individus, leur rôle ou leur activité quotidienne, leurs relations, qui développerait certaines caractéristiques de l'asile, permettrait de saisir plus profondément son organisation et son fonctionnement, ou de saisir ce qu'on pourrait appeler "la vie à l'asile".

Comme tout établissement d'assistance hospitalière, ou disons comme tout établissement à caractère public, l'asile était une institution organisée, très structurée et structurante ; comme le dit le médecin-chef, c'était un "organisme" dans lequel la place de chaque individu était strictement déterminée, qu'il s'agisse des malades internés, des travailleurs salariés par l'asile pour l'encadrement des aliénés ou pour les nombreux travaux, et du personnel religieux, composé de frères et de sœurs qui se répartissaient à la fois les tâches de direction, de gestion et d'encadrement des aliénés et du personnel laïque. A la mesure de nos informations, chacun de ses trois groupes recouvrait des réalités très différentes qui souvent recoupaient les critères, les structures, de différenciation des individus propres à l'asile.

#### • Les aliénés

Les aliénés en traitement étaient différenciés tout d'abord par sexe et ensuite par quartiers de classement, qu'on appelait aussi des divisions de malades. La différenciation par sexe était une différenciation rigoureuse et omniprésente : bâtiments hommes pour la section des hommes et bâtiments femmes pour la section des femmes. Un asile administré par une communauté religieuse ne pouvait ne pas avoir une chapelle dans son enceinte, or même celle-ci était scindée en deux par un mur : côté des hommes, côté des femmes. Chaque sexe avait sa salle de bains, ses cabinets d'aisances, ses occupations spécifiques, les deux sections étaient entièrement indépendantes l'une de l'autre ; les services qui travaillaient pour les deux sections à la fois étaient la cuisine, la buanderie, le service du ménage, les ouvriers pour les travaux d'entretien et de construction, le service médical du médecin-chef et l'administration générale de Saint-Pons. Ce critère de différenciation était symbolisé dans l'espace par l'architecture et la disposition générale des bâtiments de l'établissement ; celui-ci se composait d'un corps de bâtiment principal avec une partie centrale orientée est-sud-est et où étaient placés les services généraux (administration, cuisine, cellier, lingerie, chapelle) et de deux ailes symétriques et entièrement semblables, de trois étages ; l'aile droite était occupée par les hommes et l'aile gauche par les femmes.

Paraissant avant tout moral cette différenciation avait un intérêt médical : éviter d'exciter les penchants sexuels, souvent exacerbés, des aliénés. Enfin, elle avait aussi un intérêt pour le service intérieur : les sœurs de la congrégation étaient affectées à la section des femmes tandis que les quelques frères et le personnel laïque s'occupaient de la section des hommes. Ainsi, entre les malades des deux sexes l'isolement était-il de mise, et il semble bien qu'il fût complètement respecté et réalisé, les femmes et les hommes n'avaient aucun instant de vie en commun.

A l'intérieur de chaque section, la plus petite division, inhérente à tous les asiles français, à la fin du XIXe siècle, était le quartier de classement ; il représentait, presque entièrement, à lui seul



le cadre de vie quotidien de chaque aliéné. Il s'agissait de quartiers complètement autonomes les uns des autres. Dans leur ouvrage, *Les médecins de la folie*, Pierre Morel et Claude Quétel (9) en donnent une définition très carrée :

"Le quartier de classement (...) est une unité architecturale et thérapeutique parfaitement fermée, véritable asile dans l'asile, et qui contient tous les éléments d'habitation de jour et de nuit. C'est l'agencement d'un certain nombre de ces quartiers qui, avec les services généraux, constitue l'asile...(10)".

Ils devaient se composer : d'un préau à air libre et d'une galerie couverte, d'un chauffoir ou d'une salle de réunion, d'un réfectoire, des habitations de nuit consistant en dortoirs, chambres ou cellules, de cabinets de toilettes ou lavabo, de cabinets d'aisance (11).

Comment les aliénés étaient-ils classés et selon quel principe, quel(s) critère(s) ? Comme le pensaient les inspecteurs généraux du service des aliénés, le classement était rationnel, voire indispensable. En effet, les personnes qui étaient internées à Saint-Pons, comme dans les autres asiles, paraissaient extrêmement différentes les uns des autres. Si différentes qu'un certain nombre d'aliénistes de la fin du XVIIIe jusqu'au début du XXe, ne se satisfaisant pas en intégralité des nosographies (classement des maladies) établies précédemment par leurs contemporains, en élaborèrent de nouvelles, toujours plus complètes, plus différentes et plus personnelles. Par emphase et pour évoquer ce phénomène, certains historiens de la psychiatrie ont pu parler de "Tour de Babel nosographique" (12). Si, considéré du point de vue de ces "classificateurs", la folie paraissait extrêmement compliquée et diverse, elle l'était beaucoup moins pour l'institution asilaire et pour ceux qui allaient s'intéresser à, ou être responsable de "la gestion de la folie". Le classement retenu fut simple et rudimentaire : certains aliénés étaient dangereux pour eux-mêmes et pour autrui, d'autres inspiraient la peur par leur agitation permanente, d'autres criaient et hurlaient pendant un moment, certains incommodaient par leur mauvaise odeur, certains paraissaient normaux et avaient des crises subites d'agitation d'une extrême violence, d'autres encore avaient des penchants au suicide, certains ne pouvaient se passer de la direction d'autrui, etc. C'était donc à partir de la manifestation de la maladie, et non de la maladie elle-même, à partir du critère de nuisance (on pourrait dire aussi pour le seul intérêt de l'organisation de l'asile et de son service intérieur) que s'opéra la différenciation des aliénés. Le principe retenu était que l'état d'un malade dans ses manifestations ne devait pas altérer celui d'un autre, quitte à envisager un isolement individuel pour les cas extrêmes.

Il y avait des quartiers de classement indispensables, d'autres qui étaient secondaires et qui étaient plutôt la particularité de chaque asile et du type spécifique de malades qu'il recevait, ou disons qu'ils étaient le fait de particularités locales. A Saint-Pons le classement était assez classique : quartier de tranquilles, quartier de demi-tranquilles, quartier d'agités, quartier d'épileptiques, quartier d'infirmerie, que l'on retrouvait dans chaque section, homme et femme.

A l'asile de Saint-Pons, les agités et les épileptiques étaient dans un premier temps réunis dans le même quartier dans des pavillons annexes, qui se trouvaient complètement à l'écart des bâtiments principaux et des autres malades ; il s'agissait en effet d'un quartier spécial, où étaient en général réunis l'élément le plus tapageur et le plus criard des aliénés, qui nécessitait un cloisonnement relativement marqué à l'égard des autres quartiers. Ce cloisonnement se retrouvait à l'intérieur même de ce quartier spécial car y étaient regroupés également ces malades qui pouvaient avoir des tendances dangereuses et agressives pour leur entourage et qui, selon les humeurs, devaient être isolés individuellement.

Agitées et épileptiques furent complètement séparées, les unes des autres, dans la section des femmes en 1885 certainement eu égard à la variété spéciale des épileptiques "...qui dans la proximité de leurs crises (ont) des terribles accès impulsifs qui sont parfois le triste privilège du mal

comitial et où les malades absolument inconscients deviennent capables de faire autour d'eux de véritables massacres" (13).

Par leurs nuisances, le caractère incommodant et parfois dangereux de ces malades, ces deux quartiers avaient un fonctionnement spécial et particulier. Malgré le manque d'informations on peut essayer d'en donner une image. Certains malades agités ou potentiellement dangereux dormaient en dortoir et étaient surveillés par des gardiens dont la loge contiguë était munie d'un vasistas grillé. Gardiens et médecins devaient probablement prendre quelques précautions de contention à l'égard de certains aliénés susceptibles de provoquer des problèmes ou des incidents pendant la nuit ; par exemple, ils avaient recours à l'usage de lits à galeries spécialement destinés aux épileptiques pour qu'ils ne tombent pas de leur lit pendant leur sommeil, ou alors à des lits spéciaux, prévus pour les grands agités, qui étaient recouverts d'un filet à grosses mailles maintenu en hauteur. Mais c'étaient là des situations extrêmes pour ceux qui passaient la nuit en dortoir dans ce type de quartier, et, dès qu'un malade était atteint d'une crise et qu'il devenait gênant par ses cris, ses hurlements ou son agitation, il était enfermé dans une cellule spécialement conçue à cet effet. Ce principe de différenciation et de séparation des aliénés d'après la nuisance des uns sur les autres était un principe qui prévalait, et il se manifesta par la création en 1906 d'un petit dortoir pour les agités "relativement tranquilles" dans la section des femmes. On ne peut retracer la vie de ces malades durant la journée que par l'intermédiaire de quelques anecdotes du médecin-chef ; ainsi, les salles dites de jour ne devaient être probablement occupées que par les plus tranquilles, par les malades dont l'état était relativement stationnaire ; certains parlaient entre eux, d'autres s'agitaient ou déliraient isolément dans un coin de la pièce, et peut-être que certains parvenaient à profiter des quelques distractions qui leur étaient proposées. Ces salles de jour avaient des préaux et des cours attenantes. Qui s'y trouvait ? On est tenté d'y répondre de la même manière ; mais étant donné que dans ces quartiers il y avait des malades en état d'agitation permanente, ou que certains pouvaient traverser des crises particulièrement violentes ou bruyantes, et que d'autres pouvaient avoir des tendances agressives qui s'exacerbaient à un moment, nombre de ces aliénés passaient leur journée soit en cellule, soit dans les dortoirs, retenus dans leur délire par des moyens de contention.

Les bulletins médicaux retrouvés dans les archives du Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Marie nous permettent de nous faire une idée plus précise du type de malade dangereux qu'on pouvait rencontrer dans ces quartiers spéciaux. Il s'agissait de fiches très brèves qui constataient à un moment donné l'état physique et mental d'un interné pour lequel il avait été demandé si sa sortie était à envisager par la famille, des proches, ou une autorité (préfet, maire, procureur etc..) ; elles étaient rédigées en général par le médecin-chef de l'asile. L'un d'entre eux nous apprend que : "Un homme est très halluciné, il se sent travaillé nuit et jour par l'électricité et d'autres agents physiques tous très douloureux ; il attribue ses souffrances à des ennemis dans lesquels il englobe le personnel et les médecins de l'asile. Il est très violent, très dangereux même interné, si on le mettait en liberté il n'hésiterait pas à se livrer à des voies de fait graves. Sa santé physique est bonne." (14)

Aussi exceptionnel soit-il, cet exemple sous-entend bien que la surveillance dans ces quartiers était une surveillance continue, sans répit et sans relâche ; le service intérieur y était organisé exclusivement sur la base de cette surveillance. Le rapport de 1878 du médecin-chef de Saint-Pons nous apprend que le dortoir des agités, du côté des hommes, avait une loge de surveillants à ses deux extrémités : une occupée par les gardiens laïques, l'autre par les frères-surveillants. Il devait y avoir trois ou quatre surveillants dans chacun de ces quartiers, frères compris, auxquels il fallait rajouter les équipes de nuit. Enfin, ce souci d'assurer une surveillance continue se retrouvait même dans chaque projet de construction, d'amélioration ou d'aménagement des dortoirs, des cellules, ou de la cour : on la reconstruisit en supprimant tous ses recoins où certains avaient tendance à se cacher, par exemple. Finalement, par référence au pénitencier, ces quartiers spéciaux d'agités et d'épileptiques (c'est la terminologie officielle) (15) pourraient être appelés des quartiers de haute surveillance.

On ne connaît pas le nombre précis de malades que recevait ce type de quartier. Pourtant les appréciations du médecin-chef et ses constats sur l'évolution des maladies mentales nous apprennent que le type agité recrutait plus ses éléments parmi les femmes que parmi les hommes. Il est toutefois possible de s'en faire une idée plus précise par le rapport général sur le service des aliénés de 1874. En effet, quelques lignes étaient consacrées à la répartition idéale des malades par quartier et à leur distribution à l'intérieur de ceux-ci ; il prévoyait que dans la section des hommes, d'un total de 318 internés, le quartier des agités devait pouvoir accueillir 28 aliénés, soit un pourcentage de 8,8% ; le quartier des épileptiques était prévu pour 24 internés, soit 7,5% du total des internés. En outre pour la section des femmes ce rapport mentionnait que : "La même répartition serait adoptée pour le quartier des femmes sauf peut-être en ce qui concerne la proportion des (...) épileptiques, qui est moins élevée chez les femmes, et celles des (...) agitées, qui est, au contraire un peu plus forte" (16).

S'il confirme les remarques du médecin-chef, ces chiffres ne sont pas exempts de toute critique mais ils ont l'intérêt de montrer que ces quartiers spéciaux n'accueillaient qu'une petite minorité d'aliénés internés. Pour Saint-Pons, peut-être peut-on s'accorder sur un intervalle variant de 5 à 13% dans la mesure où on avait affaire à des épileptiques, des agités, des hommes ou des femmes.

Le quartier d'infirmerie, qui semble relativement plus important à l'égard des aliénés qui y vivaient ou plutôt y séjournaient, n'avait pas cette position complètement excentrée comme les quartiers des agités et des épileptiques ; tout au contraire, il se trouvait au cœur de l'asile de Saint-Pons. C'était un quartier qui devait recevoir les aliénés atteints de maladies intercurrentes, c'est-à-dire, en opposition aux maladies exclusivement mentales, les aliénés blessés pendant leur internement ou qui avaient une "maladie physique", ainsi que les aliénés gâteux (les malpropres) et faibles, les individus nouvellement admis à l'asile et qui nécessitaient une période préalable d'observation afin d'acquérir suffisamment d'informations sur leur état pour qu'ils fussent placés dans les quartiers adaptés, et, enfin "...ceux qui par la nature de leur délire sont reconnus réclamer une surveillance plus active" (17).

Pour ce dernier type de malades, il s'agissait d'une surveillance plus médicale que celle dont il a été question plus haut à propos des agités et des épileptiques.

Ce quartier était agencé de telle manière que les salles exposées au midi servent de dortoir, celles exposées au nord de salle de jour, de réfectoire et de salles d'isolement. Il disposait également d'un préau, construit à flanc sur la colline contre laquelle était adossé l'asile, où se trouvaient les cellules.

Cette description et la détermination du rôle des quartiers d'infirmeries ont été dressées par le médecin-chef en 1878, c'est-à-dire à une époque où ils étaient encore en cours de construction, et elles ne correspondent pas intégralement au type d'aliénés qu'on y rencontrait ultérieurement. En effet, s'il s'agissait d'un quartier où la surveillance, les soins et divers traitements y étaient plus

particulièrement développés, tel que l'avait défini le médecin-chef de 1878, dans la pratique il devint, en plus, une division dans laquelle étaient internés tous les aliénés qu'on ne pouvait ou ne voulait pas regrouper avec les autres dans les quartiers spécifiques ; et ceci soit en raison de nuisances particulières des uns sur les autres ou soit parce qu'ils ne correspondaient pas aux critères

de différenciations propres à chaque quartier. Cela revient à dire que les malades de l'infirmerie étaient bien plus différents entre eux que ne l'étaient les aliénés affectés aux autres quartiers ; ce qui explique les remaniements considérables qui y ont eu lieu, ainsi que les nouvelles constructions de locaux, de préaux, de dortoirs, de cours, de cellules, et les projets d'améliorations

et d'aménagements qu'élaborèrent médecins-chef et administration de l'asile dans le but de réaliser l'isolement et le cloisonnement entre ces malades extrêmement divers. Bien évidemment,

les rapports annuels de médecin-chef ne détaillent pas les différentes salles et leurs dépendances réservées à chaque type de malade, mais c'est en faisant état, dans chacun de ses rapports, des améliorations et constructions nouvelles que l'asile a réalisé au cours d'un exercice (c'est-à-dire 1 an) que l'on peut se faire une idée approximative de la diversité qui caractérisait cette division de soins. Ainsi, en expliquant la nécessité de chauffer certaine salle le docteur nous apprend :

"[à propos] de salles chauffées, nous n'avions jusqu'ici que l'infirmerie des hommes où la présence constante d'une proportion considérable d'alcooliques ou de paralysés nous avait paru exiger, en hiver, une température relativement élevée" (18).

Du côté des femmes, le rapport de 1890 nous révèle que : "Depuis un certain nombre d'années, l'infirmerie des femmes, principalement, réclamait par le fait de l'accroissement de sa population la création d'une annexe supplémentaire devant comprendre exclusivement l'élément infirme-gâteux de cette division. Or ce désiratum si légitime se réalisera cette année ..." (19).

De la même manière, chez les hommes, c'était probablement de l'infirmerie qu'avait été soustrait l'élément infirme-gâteux pour le placer dans un bâtiment spécial et complètement excentré en 1892. Mais il n'a pas dû être jugé satisfaisant, à cause de son écart certainement, puisque l'année suivante fut créée "une annexe de l'infirmerie des hommes (...) principalement affectée (sic) aux gâteux comme dortoir (...) et qui contiendra neuf cellules et à l'étage supérieur 24 lits" (20).

C'est seulement par ce type de description que l'on parvient à appréhender la diversité des malades affectés aux quartiers d'infirmerie ; ainsi, au fil des rapports on apprend que :

- L'infirmerie homme a été complètement remaniée en 1894 et un nouveau dortoir y a été ajouté.
- Il existait un petit dortoir pour les grands infirmes hommes.
- Pour ceux qui nécessitaient des soins spéciaux mais qui étaient relativement valides on avait construit neuf chambres très confortables.
- L'infirmerie accueillait toujours un certain nombre d'invalides, d'impotents.
- En juillet 1901 les gâteux hommes étaient toujours dans le quartier d'infirmerie.
- Il y avait aussi un certain nombre d'agités à l'infirmerie qui perturbaient la tranquillité des malades non-bruyants.

Depuis 1902 quelques enfants aliénés étaient hospitalisés à Saint-Pons, et plutôt que de les répartir dans les quartiers classiques on avait préféré les maintenir à l'infirmerie, car les aliénés adultes auraient pu souffrir de frustration à l'égard des soins et de l'attention qu'on leur apportait.

- En 1905 l'infirmerie homme a été profondément remaniée : salle d'isolement pour les tuberculeux, dortoir d'observation pour les entrants tranquilles, places spéciales pour les malades suicidaires, dortoir spécial pour les gâteux, dortoir pour les enfants. Aménagement de quelques cellules contre les bruyants à l'infirmerie femme.

- Une salle a été créée pour les tuberculeuses à l'infirmerie des femmes.

Au terme de cette énumération on voit bien que les quartiers d'infirmerie devaient être surchargés par tous ces aménagements successifs ; cet encombrement a dû atteindre son paroxysme pour qu'en 1908-1909 on décidât, à nouveau de l'agrandissement et de la réfection complète de

l'infirmerie hommes. Donc, ce qui caractérisait ce quartier c'était qu'il recevait des aliénés qui nécessitaient une attention et des précautions particulières et qui étaient assez différents les uns des autres, d'où leur séparation : paralysés, alcooliques, infirmes, gâteux, grands infirmes, relativement invalides, agités atteints de maladies physiques, enfants aliénés, tuberculeux,

suicidaires. Il y a peu d'informations, de détails sur la vie de ces aliénés, sur ce qu'ils faisaient la journée, des soins qu'ils recevaient, etc.. Tout au plus sait-on qu'il existait une salle pour l'alimentation forcée de certains aliénés qui refusaient toute nourriture, une salle de jour et une pièce où étaient pratiqués les opérations et les examens de malades.

En revanche, on a bien plus de renseignements sur les précautions d'hygiène et les mesures prophylactiques dont ces divisions faisaient l'objet à cause justement de cette diversité et du fait que c'était dans ce quartier où étaient traités les aliénés qui souffraient de grippe, de tuberculose, d'érysipèle et d'autres affections épidémiques ou sporadiques. Pour s'en prémunir, dans les premières années de l'asile, les murs étaient régulièrement traités à la chaux vive, plus tard leurs soubassements furent recouverts d'une peinture spéciale, imperméable, permettant leur lavage à volonté avec des solutions antiseptiques, car ces infirmeries étaient toujours à peu près pourvues d'une ou plusieurs de ces maladies contagieuses, ce qui faisait d'elles, dans une certaine mesure, le foyer d'épidémies. De même que les locaux, le linge et les vêtements des aliénés de ce quartier étaient plus particulièrement désinfectés dans un premier temps par des lavages intensifs puis, ultérieurement, par la vapeur.

La centralisation dans cette division, de malades différents, qui étaient des gâteux (c'est-à-dire qui "gâtaient leur linge"), des paralyés ou qui étaient atteints d'affections intercurrentes ou épidémiques et qui nécessitaient des soins plus intensifs, en rendait le service plus désagréable que dans les autres quartiers ; il était si désagréable que le médecin-chef n'hésita pas à en faire part au préfet quand il parlait du personnel de l'infirmerie dans un de ses rapports annuels : "Je leur dois ce témoignage que ce service aussi dégoûtant que pénible n'a jamais été fait d'une façon aussi complètement satisfaisante..." (21).

Probablement faut-il les imaginer en train de laver régulièrement les malpropres et le matériel qu'ils avaient pu salir ou en train de déplacer les paralyés vers les bains, les toilettes ou le préau.

Ces aspects de diversité-isolement et de répugnance propres à ce quartier nécessitaient en outre un personnel non seulement plus nombreux que dans les autres divisions, mais aussi plus dévoué, un personnel qui faisait preuve de philanthropie et d'abnégation de manière plus prononcée ; si le service était fait de façon satisfaisante en 1886 c'était "par suite de triages ou d'élimination exécutés avec soin au milieu des éléments dont nous (administration et médecin-chef) disposons" parmi le personnel de l'asile. A la même date, du côté des hommes il était effectué par cinq personnes en tout, et chez les femmes par quatre sœurs.

La quantité importante d'agrandissements et de travaux qui avaient lieu dans les infirmeries supposait qu'elles recevaient beaucoup d'aliénés. En effet, si nos sources locales ne nous permettent pas de disposer de données précises, on peut en faire une estimation ou avancer un chiffre moyen tel qu'on l'a fait pour les quartiers des agités et des épileptiques, en utilisant le rapport général de 1874 sur le service des aliénés : les malades de l'infirmerie représentaient, approximativement, 30% du total des internés. Ceste là un chiffre considérable, qui devait tenir plus compte des capacités d'accueil de cette division que du nombre réel de malades présents à l'infirmerie, étant donné que celui-ci devait connaître des variations importantes car il était étroitement lié à la conjoncture des maladies intercurrentes et aux flux des entrées et des sorties.

Les quartiers de classement dont on a présenté quelques caractéristiques générales étaient des quartiers assez particuliers, et incarnaient très mal la population et l'organisation de l'asile ; en effet, tous confondus les aliénés des divisions des épileptiques, des agités et de l'infirmerie ne représentaient qu'une minorité des internés (35 à 40%). On a vu qu'ils nécessitaient une certaine attention et des précautions minutieuses, qu'il s'agisse de soins, d'entretien, de surveillance et de

vigilance de la part du personnel. On peut dire, sans exagération, qu'ils représentaient un extrême de la folie tant au point de vue de leur charge qu'au point de vue humain ou moral : paralysie générale, gâtisme, crise subite et violente, agitation prononcée et permanente, dangers et agressivité. Si l'institution asilaire ne recevait que ce type de pensionnaires elle ressemblerait plus à un établissement carcéral associé à une infirmerie qu'à un asile d'aliénés tel qu'on peut le percevoir à travers des sources locales.

Nombre d'individus qui étaient internés à Saint-Pons étaient placés dans le quartier des demi-tranquilles (on disait aussi semi-tranquilles) et dans le quartier des tranquilles. Ces demi-tranquilles et tranquilles représentaient une petite majorité des aliénés.

De la même manière que pour les autres quartiers, ceux-ci ne nous sont pas détaillés ou présentés dans un rapport et ce n'est qu'en dépouillant tous les rapports de médecin-chef de 1878 à 1913, et en les recoupant dans la mesure du possible avec d'autres informations que l'on parvient à en donner une image et à en recueillir les spécificités et les particularités. Attachons-nous d'abord à la terminologie de ces quartiers ; les termes tranquilles et semi-tranquilles signifiaient moins que la folie ou la maladie mentale dont souffrait un individu était tranquille ou que ses idées ou son délire étaient tranquilles que l'état mental général des aliénés de ces divisions était relativement fixe, relativement stable, qu'on le connaissait et qu'on pouvait prévoir ses comportements et ses réactions. Il semblait se définir en opposition aux quartiers des agités et des épileptiques dont certains pouvaient avoir des délires et des humeurs imprévisibles parallèlement à des crises aiguës. Il semble qu'on rencontrait dans ces divisions quelques aliénés chez qui demeuraient des structures mentales relativement stables, des aliénés chez qui persistaient, dans une certaine mesure, les facultés de comprendre et d'apprendre conjointement à d'autres structures mentales complètement troublées et altérées. Si cela n'était pas le cas comment expliquer qu'ils fussent capables de jouer à des jeux de société tel que le jeu de dames, les dominos ou, encore mieux, tel que le jeu d'échecs, de prendre place dans des ateliers artisanaux ou techniques, ou de travailler la terre et même de lire des livres ? Plus que tout autre groupe il faut se garder de généraliser et d'uniformiser l'aliénation mentale ; ce qui la caractérisait avant tout c'est la diversité, et tous les aliénés de ces quartiers n'étaient pas en mesure de s'adonner aux activités susdites. Dans ses rapports annuels le médecin-chef ne les nommait que pour faire état de nouvelles constructions dans l'une de ces deux divisions. Il détaillait rarement les facultés et la vie de ces malades, mais, étant donné qu'ils représentaient une petite majorité des internés et que c'étaient eux qui disposaient des facultés les plus développées, il paraît évident qu'ils étaient les premiers concernés quand le médecin-chef nous parlait des activités, des distractions, du travail et des promenades effectués à l'asile par des aliénés. En développant les bénéfices du travail sur l'aliénation le médecin-chef nous apprenait que "le travail en dehors de l'asile accaparait tous les malades valides et tranquilles", et le domaine de Saint-André, où avait lieu une partie de ce travail était appelé "le chantier des tranquilles" ; de même, pour les jeux et les promenades : "La bibliothèque, le billard et d'autres jeux réunissent ceux dont les facultés sont moins atteintes dans leur expression. Les plus tranquilles sont assez souvent conduits à des promenades, dont quelques unes, assez longues, donnent d'excellents résultats" (22).

Ces occupations concernaient donc les malades tranquilles et semi-tranquilles, et quand il s'agissait d'en procurer à des aliénés différents le médecin-chef comptait sur "la très prochaine construction des ateliers (...) qui dédommagera (...) l'insuffisance actuelle des moyens d'occupations à l'intérieur (de l'asile) pour les agités et les dangereux". Ici on voit bien les avantages et les possibilités dont jouissaient les aliénés de type tranquille : occupations diverses permises par leur état, promenades, travail à l'extérieur de l'asile, etc.

Paradoxalement, on a beaucoup moins d'informations sur ces malades que sur les autres, on ne parvient pas à suivre l'évolution de leur quartier. La seule description dont on dispose à leur égard date 1878 ; tranquilles et demi-tranquilles étaient réunis dans les ailes du bâtiment principal de Saint-Pons, au rez-de-chaussée, au 1er et au 2ème étage ; la séparation des divisions était marquée par une porte à claire-voie. Chaque quartier avait un réfectoire, une salle de récréation, un préau, une salle de jeu et les dortoirs étaient à l'étage. Parmi tous les aliénés internés à Saint-Pons, ceux là semblaient bien moins isolés les uns des autres et devaient connaître une vie en commun bien plus développée par l'intermédiaire de la pratique des jeux de société, et parce qu'ils parlaient entre-eux, plus que dans les autres divisions.

La surveillance dans ces quartiers était moins pénible pour le personnel et bien plus lâche parce qu'ils avaient une attitude de personnes plus ou moins normales, certains devaient avoir conscience de la faute et de la punition ; ce qui explique que "bien des délits (au règlement intérieur) soient relativement rares dans la section des demi-tranquilles, nous (le médecin-chef) avons néanmoins jugé qu'il y avait lieu d'y installer, dans un angle de la cour, une cellule prête à recevoir les réfractaires, ou ceux qui seraient pris d'un accès de fureur inattendu. Au reste, le seul aspect de la loge de répression sera suffisant pour maintenir dans l'ordre la plupart des aliénés de cette classe chez qui le sentiment de responsabilité persiste généralement à un certain degré" (23).

Ce projet avait dû paraître secondaire à l'administration de l'asile étant donné qu'on ne trouve pas la trace de sa réalisation dans les rapports suivants. Effectivement, c'est quinze ans plus tard que le manque s'est fait sentir puisque "la première et la deuxième division (c'est-à-dire tranquilles et demi-tranquilles) des hommes étant dépourvues de cellules obscures, il a été décidé que sur l'emplacement de la salle des douches actuelle on prendrait l'espace nécessaire pour en construire une ou deux" (24).

Cependant, leur petit nombre fait apparaître que ces cellules avaient plus ce rôle préventif dont parlait précédemment le médecin-chef.

En présentant les particularités de chaque quartier de classement on a remarqué que le personnel avait des tâches relativement ingrates, que la folie ou l'aliénation mentale était extrêmement diverse et plus ou moins facile à gérer selon les quartiers. Il existait une échelle de valeur relativement à ces quartiers. Tacitement la dernière citation l'exprime : "la première et la deuxième division" étaient synonyme de quartier des tranquilles et quartier des semi-tranquilles ; ils requéraient une surveillance moindre et leurs pensionnaires jouissaient d'une certaine liberté, tandis qu'au bas de l'échelle on trouvait les quartiers des agités et des épileptiques qui, tout au contraire, nécessitaient une surveillance continue, sans interruption et dont le personnel devait être prêt à agir à n'importe quel moment face à la crise ou à la fureur d'un aliéné ; ces deux dernières divisions étaient des quartiers à risques ou à dangers. Si le quartier de l'infirmerie se trouvait au bas de l'échelle c'était plutôt en regard du travail intensif de soins, d'entretien et d'hygiène qu'il nécessitait.

Tout en haut de l'échelle se trouvait une autre classe de malades ; même si elle constituait un véritable quartier de classement autonome on a préféré ne pas l'analyser conjointement aux autres parce qu'il ne répondait pas au même principe de différenciation : les pensionnaires n'étaient pas différenciés selon la manifestation de leur affection mentale ou selon les nécessités du service mais

selon un principe de classe : 1ère, 2ème et 3ème classe ou régime commun, auxquelles correspondaient un prix de journée à l'asile plus ou moins élevé. Les aliénés répartis à l'asile par quartiers étaient ceux du régime commun, les pensionnaires étaient placés dans un quartier qui leur était exclusivement réservé et dans lequel ils jouissaient d'un régime de faveur relatif au prix de leur pension. De la même manière que pour les autres quartiers on ne connaît pas dans le détail les particularités de cette division, mais, dans un premier temps, ce régime de faveur se manifestait au niveau de l'alimentation puisque les pensionnaires avaient un réfectoire particulier, et ils devaient dormir la nuit dans les dortoirs de tranquilles ou de demi-tranquilles. Si cette séparation

répondait plus aux attentes de la famille du pensionnaire, et aux habitudes du pensionnaire lui même, comme le dit le médecin-chef, elle avait aussi l'intérêt de ne pas exciter les aliénés du régime commun en leur offrant "le spectacle de repas naturellement plus recherché que ceux qu'on leur sert". Il fallait en effet les (les aliénés du régime commun) mettre à l'abri de toute occasion d'envier ou d'être blessé dans leur amour propre" (25). Afin de supprimer cette promiscuité désavantageuse le médecin-chef avait proposé une série de projets de pensionnat isolé du corps des bâtiments de l'asile, mais aucun d'eux n'ayant été réalisé on s'était contenté d'aménager dans les sections des hommes et des femmes des quartiers destinés à recevoir les pensionnaires des deux sexes. Comme tous les autres quartiers ceux-ci devaient disposer d'une cour, d'un préau, d'une salle de jour, d'un réfectoire ; désormais la nuit ils dormaient en chambre individuelle ou commune et non plus en dortoir comme les aliénés du régime commun. Correspondant au même principe, les cellules d'isolement pour les pensionnaires de type agité ou bruyant offraient un certain confort et elles étaient en outre capitonnées afin de prévenir tout incident ; puis, ils disposaient bien avant les autres quartiers de cabinets à chasse d'eau attenant, d'une salle de bain particulière pour les hommes, de tables en marbre dans le réfectoire dont les murs étaient couverts de peintures, de décorations à l'huile et à la fresque. Enfin, le dernier privilège rapporté par les sources, était que les pensionnaires hommes étaient sous la "juridiction" plus spéciale du médecin-chef et non du médecin-adjoint ou du médecin en second. Enfin, cette "élite" pouvait profiter de promenades en voiture, de promenades à pied plus régulières, de distractions plus variées et l'on devait être plus attentif à leur hygiène et à leur condition de vie.

On peut en effet parler d'élite car à Saint-Pons la part des pensionnaires dans le nombre total des internés variait de 7 à 11% sur la période étudiée

#### • Le personnel

A la tête de chaque quartier de classement, se trouvaient des surveillants-gardiens qui étaient eux-mêmes dirigés par les quelques frères de la congrégation à qui appartenait l'asile de Saint-Pons. La règle, ou disons le modèle idéal, était qu'il y eût deux surveillants et un frère par quartier, ce qui paraît insuffisant si l'on tient compte de l'accroissement considérable du nombre d'internés à Saint-Pons et surtout de la disette de la congrégation en sujets masculins. A la différence des frères, ces gardiens étaient des laïcs qui étaient salariés par l'asile. Ils étaient recrutés comme une entreprise recrute un travailleur pour un poste précis. Leur rôle était relativement ambigu puisqu'il s'agissait d'un côté, comme l'indiquait leur dénomination, de surveiller et de garder des adultes qui étaient pas ou peu responsables et qui avaient plus ou moins conscience des choses et de ce qu'ils faisaient, qui étaient sujets à des disputes, des chamailleries, des incidents fâcheux, qui avaient des tendances douteuses et parfois dangereuses pour la vie des autres comme pour la leur, et d'un autre côté, d'assurer un certain nombre de soins, de faire preuve d'un caractère infirmier et philanthropique afin de procurer à des individus malades des soins et un bien-être qu'ils ne pouvaient rencontrer ailleurs ; enfin, ils devaient être capables de "fournir en même temps au médecin les renseignements qui lui sont indispensables pour l'observation et la direction des aliénés" (26).

Si le médecin-chef s'attachait à préciser leur rôle et leur tâche, cela tenait au fait que les individus recrutés n'avaient suivi aucune formation préalable et que la majorité de ces gardiens étaient d'anciens domestiques de maison ou de simples travailleurs à la recherche d'un emploi. Cela, sans doute, expliquait le projet développé par le docteur Planât (27) qui consistait à établir un centre de formation à la maison-mère de la congrégation pour ces gardiens laïques et justifiait par ailleurs la formulation d'un règlement intérieur qui s'appliquait spécialement aux gardiens et qui insistait sur les qualités nécessaires -ponctualité, diligence, abnégation- tout en prévoyant un salaire plus ou moins important selon le mérite et le travail accompli.



Nos sources ne nous permettent pas de retracer la vie de ces gardiens au sein du quartier de classement ; on sait cependant que la nuit ils ne donnaient pas dans la division, exception faite des quartiers des agités et des épileptiques et certainement aussi de celui de l'infirmerie. Pour les autres, la surveillance de nuit était assurée par la présence de plusieurs personnes qui effectuaient des rondes. Le réveil du matin devait avoir lieu à une heure précise et pour donner une image plus homogène de la vie des aliénés, on pourrait reproduire la description que nous en font Morel et Quétel dont les détails sont d'une saisissante profondeur : "Voici le programme quotidien d'un asile parmi d'autres : le lever est fixé à 5 h 30 en été (...) et à 6 heures en hiver. Gardiens dans les quartiers des hommes et religieuses dans les quartiers des femmes ouvrent les portes des dortoirs et des cellules qui étaient verrouillées pour la nuit, et s'emploient à faire lever les malades. On aide ceux qui sont impotents ou simplement paresseux à sortir du lit (...). Après vérification, les malades "physiques" sont autorisés à rester couchés. Pendant qu'un gardien inspecte les lits (...) un autre aide les malades à s'habiller. On procède immédiatement à la toilette qui n'est pas une mince affaire. La plupart des malades sont capables de se laver eux-mêmes, à condition pourtant d'exercer sur eux une surveillance suffisante : les disputes, les bousculades, la paresse à se laver surtout, la réaction d'opposition ou la crise d'agitation subite sont le lot quotidien de ces premiers mouvements de la journée ; mais d'autres, idiots, paralytiques, déments séniles doivent être lavés par les infirmiers" (28).

Comme à Saint-Pons, à une époque où on faisait sa toilette dans la cour du quartier, où une "... sœur débarbouillait et peignait chaque aliénée du dortoir qu'elle surveillait" (29). Tâches aussi pénibles qu'ingrates qui expliquent en partie le fait que gardiens ne restaient pas longtemps au service de l'asile, surtout lorsqu'ils pouvaient trouver ailleurs une place mieux payée et plus valorisante. Mais le travail du gardien ne s'arrêtait pas au lever et à la toilette : les aliénés étaient ensuite conduits à leur réfectoire, puis à leur salle de jour, leur préau, certains, sinon tous, avaient des séances de balnéation relatives au traitement qu'ils suivaient ; il fallait ensuite procurer aux autres des distractions, des occupations, quelques uns allaient travailler à l'extérieur et étaient confiés à un gardien qui en était chargé, d'autres restaient dans la salle de jour, certains discutaient dans le préau ; enfin, après le souper du soir, il fallait coucher les aliénés. Il faut imaginer que tout cela se faisait avec le même entrain que le lever : soins et surveillance ; si beaucoup de serviteurs laïques étaient renvoyés de l'asile c'était parce qu'ils n'arrivaient pas à remplir leurs difficiles fonctions, surtout lorsqu'ils buvaient pendant leur service. Chose qui semblait d'autant plus régulière qu'on en trouve trace dans l'énorme correspondance qu'entretenait la maison-mère de la congrégation, en prévenant le préfet des difficultés que l'asile de Nice rencontrait pour recruter "un personnel de gardien sérieux" (30), dénonçait l'ivrognerie de certains gardiens.

Ces quelques remarques suffisent à montrer que le poste de "gardien d'aliénés", tel qu'il nous est présenté dans les rapports de médecin-chef, était un poste difficile et ingrat. Pourtant au fil du temps, et de ces rapports, l'administration de l'asile et le médecin-chef parvinrent à constituer une équipe relativement méritante grâce à une sélection rigoureuse des postulants auxquels étaient demandés des certificats de bonne conduite, ensuite par une formation plus ou moins éphémère qui "consistait à leur enseigner les principes de leur métier" en leur lisant, aux heures des repas, quelques passages du "Manuel de l'infirmer", enfin en les soumettant eux-mêmes à une surveillance systématique comme cela fut réalisé en 1906 avec la création d'une haute surveillance de nuit qui contrôlait le service des veilleurs. Aucun document d'archives ne nous permet d'apprécier la portée de ces mesures sur le terrain, pourtant, plus on avançait dans le temps et moins les rapports de médecin-chef soulignaient les défaillances de ce personnel laïque, et, à la fin de la période étudiée, le nouveau médecin-chef de l'asile, qui n'était autre que l'ancien inspecteur départemental du service des aliénés, qui passait pour un fonctionnaire intransigeant, strict et zélé, paraissait surpris par ce personnel : "Au point de vue du service, je n'ai eu, (...) qu'à me louer du personnel subalterne, dont le dévouement pour être obscur, n'est que plus méritoire" (31).

Constat d'autant plus remarquable que c'était la seule fois qu'on adressait à ces gardiens laïques des compliments.

Quelle était la place du personnel religieux ? Si les gardiens devaient être capables de seconder le personnel strictement médical de l'asile, ils étaient d'abord placés sous la direction des frères de la congrégation. Quotidiennement ils étaient dirigés par un surveillant-frère qui était affecté à chaque quartier de classement ; celui-ci devait veiller à sa bonne tenue, aux bonnes pratiques et à l'application du règlement intérieur ; c'est lui le premier qui quelquefois félicitait le gardien et assez souvent le reprenait et le désapprouvait parce qu'un malade était saie ou parce qu'il l'avait frappé. Il était une sorte de responsable qui n'avait de compte à rendre qu'au frère-directeur de l'asile ; à ce sujet d'ailleurs, il paraissait si responsable et si autonome qu'il allait au devant des prescriptions du médecin-chef, parfois même les infirmait et lui adressait quelques objections. Les premiers rapports de médecin-chef dont nous disposons (à partir de 1878) étaient très friands de ce genre de détails et témoignaient de leurs relations pour le moins tendues ; en tant que responsable, c'est lui qui donnait au médecin l'autorisation de pénétrer dans un quartier pour voir et observer les malades ; ils s'opposaient sur certaines modalités du service, sur l'organisation de la vie des aliénés. Les conflits entre les frères et le médecin-chef semblaient relever d'un problème d'autorité et de compétences mal définies par le règlement intérieur et surtout par le traité de 1877, ce qui expliquait que le médecin -chef n'avait pas le droit de pénétrer à toute heure dans l'asile. Cette pratique, contraire à ce qui était en vigueur dans la majorité des asiles et surtout par ce qui était prescrit par la loi, motiva une lettre du préfet au supérieur de la congrégation, réclamant la remise des clés au médecin-chef de tous les quartiers de la section hommes, à défaut de celles des femmes (32). Sans doute, les relations ont dû s'assainir très vite étant donné que les rapports postérieurs à 1880 ne firent plus état de divergences profondes entre les frères et le médecin-chef ; tout au contraire, ils insistaient sur le zèle, le dévouement et les mesures qui furent adoptées pour procurer aux malades un maximum de bien-être. Mais cette anecdote a l'intérêt de montrer que les frères constituaient le personnel supérieur de l'asile qui dirigeait, contrôlait, orientait et prévoyait. En effet, malgré leur petit nombre -moins de 10-, c'étaient eux qui contrôlaient tous les services généraux de l'asile : la qualité du vin, du pain, l'exécution des travaux d'agrandissement ou d'amélioration, la répartition des aliénés dans les divers ateliers, ... Ces tâches étaient coordonnées par un frère-surveillant-général qui était subordonné au frère-directeur de l'asile. Le frère-directeur, peut-être de concert avec les autres frères, prévoyait les agrandissements futurs, décidait de l'exécution d'un projet formulé par le médecin-chef, était chargé de réaliser les directives de la préfecture après accord de la maison-(mère, et, enfin, c'était le frère-directeur (parfois on l'appelait le Père-directeur) qui était le responsable de l'asile de Saint-Pons et sur lequel s'exerçait une pression plus ou moins forte selon les circonstances, la conjoncture et les événements qui parsemèrent la vie de l'asile.

On ne peut présenter le personnel religieux de l'asile sans s'arrêter sur les sœurs qui étaient à la fin de la période considérée au nombre de 60. Nos sources ne nous permettent pas de mettre à jour aussi formellement que pour les frères les attributions, les fonctions et la hiérarchie des unes et des autres. Tout au plus sait-on qu'elles étaient sous la direction d'une supérieure et qu'elles se répartissaient des tâches assez diverses : soins et surveillance des aliénées, travaux ménagers, buanderie, cuisine, secrétariat, contrôle de la cave, préparations pharmaceutiques,... Si les sources sont peu bavardes à propos du personnel féminin c'est parce qu'il ne présentait pas les mêmes problèmes que du côté des hommes ; à l'opposé, tous les rapports de médecin-chef insistaient sur la qualité des soins prodigués, sur le caractère bien plus infirmier des sœurs, sur leur zèle et leur abnégation, sur la propreté des locaux de la section, sur la supériorité du service intérieur, et, enfin, contrairement aux frères, elles paraissaient bien plus attentives aux prescriptions du médecin-chef. Dans la même perspective, on ne trouve pas une seule lettre, dans la nombreuse correspondance qu'entretenaient la préfecture, le siège de la congrégation et l'asile de Saint-Pons, évoquant la défaillance de ce personnel. Pour finir, le seul rapport de l'inspection générale (33) retrouvé, et qui concernait exclusivement la section des femmes, était plus qu'élogieux.

Au milieu de ce personnel, de ces structures et fonctions, quelle était la place du médecin-chef ? Sa tâche paraissait lourde ; les documents qui en parlent sont trop vagues, abstraits, généraux ou théoriques et ce n'est qu'au fil des rapports qu'il rédigeait chaque année, qu'on peut parvenir à se faire une idée plus précise de son rôle.

Au-delà de la surveillance tacite qu'il exerçait sur l'asile pour le compte de l'autorité préfectorale, bien qu'il fût payé par l'établissement, le médecin-chef était plus spécialement chargé du service des entrants, c'est-à-dire des personnes pour qui était sollicité un internement à l'asile ; on les désignait par l'expression de "mis en observation" ou d'"observés". Aussi futile que puisse paraître cette remarque, c'était à ce moment que le médecin-chef vérifiait si l'individu était vraiment atteint d'aliénation mentale, et s'il nécessitait réellement un internement de longue durée à l'asile, parmi les aliénés. Cela expliquait certainement que la durée de cette mise en observation variait selon les personnes et pouvait être prolongée jusqu'à un mois. C'était à ce moment là que le médecin-chef était le plus proche des malades et qu'il leur donnait tous les soins que requérait leur état mental. Peut-être cette phase d'observation avait-elle lieu dans des locaux spécifiques, voire dans un quartier à part entière, mais certains observés, notamment de type agité, étaient placés directement dans le quartier qui convenait le mieux à leur état. On trouve dans les rapports de médecin-chef plusieurs projets visant à créer un service pour les entrants dans un bâtiment complètement distinct de l'asile afin de ne pas les confondre avec les aliénés internés.

Tel qu'on l'a vue en étudiant le quartier des pensionnaires, une anecdote dans le rapport de 1903 révélait que le médecin-chef était plus spécialement attaché à ce quartier de privilégiés. Quel était son rôle ? Qui faisait-il ? On ne nous le dit pas mais il faut imaginer qu'il les observait de manière plus continue, et qu'il se consacrait plus à eux qu'aux autres.

Par sa formation et ses compétences il devait se trouver assez souvent au quartier d'infirmier afin d'observer de près les maladies intercurrentes dont souffraient les aliénés, de prescrire les soins et les médicaments qu'ils nécessitaient, et afin de prendre les mesures prophylactiques adéquates quand il s'agissait d'affections épidémiques. Enfin, l'asile disposant d'une salle d'autopsie, il devait pratiquer quelques dissections quand cela lui semblait utile.

Vis à vis des affections mentales, son rôle était pour le moins ambigu. En fait, à une époque où le remède spécifique de la folie, considérée dans sa généralité, était plus une hygiène et un régime de vie particulier qu'un traitement physique ou pharmaceutique, le médecin-chef semblait plutôt avoir un rôle de conseiller auprès de l'administration, de la direction et des surveillants de l'asile en vue de placer les aliénés dans les meilleures conditions. Il faut bien voir que ce rôle de conseiller tenait moins à des circonstances théoriques qu'à des circonstances pratiques peut-être au début de l'existence de l'asile, de 1867 à 1875, le médecin avait pu "... se rendre maître de tous ses malades ; (...) en avoir étudié successivement le caractère, l'éducation, les antécédents et parler à chacun sa langue" (34) et tenir une place relativement importante dans la vie des malades, tel que le disait un membre du Conseil général chargé d'aller visiter l'asile de Saint-Pons en 1874-1875 ; mais il faut tenir compte du fait qu'à cette époque, Saint-Pons recevait seulement 216 internés, et, plus on avance dans le temps plus cette prépondérance du personnage médical paraît aléatoire voire paradoxale quand l'asile recevait plus de 700 aliénés en 1900 et près de 1000 en 1913. Il y a bien un rapport qui décrit les visites du médecin-chef auprès des aliénés : ceux-ci étaient visités deux fois par jour ; mais c'est le seul rapport qui précise le rôle du médecin-chef auprès des malades et de l'aliénation, et il date de 1878, autrement dit c'était le premier rapport du médecin-chef et il avait été rédigé avant que l'asile ne reçût un nombre très important d'aliénés ; peut-être que dans les années 1890 et 1900 tous les malades n'étaient pas visités quotidiennement mais assez régulièrement par le médecin-chef ou par le personnel médical.

En effet, bien que ce personnel fût occulté par les sources, dès 1881 un interne fut adjoint au médecin-chef, tel que cela avait été prescrit par le traité de 1877 entre l'asile de Saint-Pons et la

préfecture des Alpes-Maritimes et en 1903 apparaissait un médecin-adjoint "dont les fonctions étaient limitées au quartier des hommes" ; à ce moment l'interne devint un médecin en second ; l'une de ses tâches était d'assurer la "contre-visite" des malades, c'est-à-dire qu'il contrôlait si les décisions du médecin-chef étaient justifiées et s'il n'y avait pas d'internements arbitraires. C'est là qu'apparaît l'importance du médecin-chef par rapport aux aliénés : il décidait de son placement à l'asile tel qu'on l'a vue lors de la mise en observation, mais surtout c'était lui qui décidait de sa sortie définitive ou qui autorisait des sorties d'essai. C'est en ces termes qu'on peut parler de l'importance du personnage médical ; on peut dire que la durée de l'internement d'un individu dépendait entièrement du médecin-chef. D'ailleurs, afin de se prémunir contre l'arbitraire, dès 1903 ce pouvoir de décision fut partagé avec l'inspecteur départemental du service des aliénés. Après la suppression de ce poste en 1909 et une réorganisation du service médical de l'asile, les trois médecins pouvaient décider de la sortie d'un malade : le médecin-chef et les deux médecins traitant (ils ont changé de nom en 1909), celui-là étant plus spécialement attaché au service de l'observation des entrants et les deux autres aux sections des hommes et des femmes.

Ainsi le médecin-chef, vis à vis des malades, observait, constatait, décidait mais il donnait aussi des conseils au personnel subalterne sur les soins à apporter aux aliénés et sur les comportements à adopter face à ce type particulier de malade -ne pas céder à leur caprice, ne pas être brutal, etc.- Surtout, ce rôle de conseiller se manifestait par rapport à l'administration de l'asile et tous ses rapports annuels comportaient de nombreux projets qu'il avait élaborés et proposés à la direction : conseils d'amélioration du service intérieur, conseils de construction, conseils pour la mise en conformité, propositions pour procurer une hygiène irréprochable (eau, air, murs pour l'isolement, épidémie, ...), conseils généraux vis à vis des malades (promenades, distractions, contention). Donc, le médecin-chef apparaît comme un personnage qui disposait d'un certain ascendant moral au sein de l'asile, comme un conseiller, comme un "grand sage" ; et ceci autant en regard de sa situation juridique que pratique : c'est la loi qui le désignait comme la seule personne compétente pour juger de la durée d'internement d'un individu (35).

### • Les uniformes

Au-delà de leurs différences, tous les individus, sans exception, qui se trouvaient à l'asile, portaient un uniforme. En effet, ils portaient sur eux les insignes de leur fonction et de leur place (on pourrait dire de leur statut) à l'asile.

Les malades hommes avaient en hiver une veste, un pantalon, un gilet de serge bleue et une casquette ; en été, le vêtement était en cotonnade bleue et les malades avaient un chapeau de paille. Les chaussures se composaient de souliers pour les tranquilles et d'espadrilles pour les agités. Les femmes étaient vêtues d'une robe en serge ou en cotonnade bleue suivant la saison, d'un fichu d'indienne et d'un tablier. Ainsi était l'uniforme des malades tel qu'il nous était présenté par le premier rapport du médecin-chef ; le costume des hommes fut l'objet de quelques modifications afin de pallier aux inconvénients qu'il présentait : à partir de 1885, la veste commença à être remplacée par une blouse de longueur variable qui se boutonnait en haut, à Tanière comme à l'avant, et qui était dépourvue de revers. Elle avait l'avantage de mieux protéger contre le froid et de dispenser de cravates dont l'usage n'était pas sans danger, d'autant que certains aliénés avaient des tendances suicidaires. Ces deux modèles de vêtements semblaient coexister jusqu'à la fin de la période étudiée, avec un nombre plus important de veste que de blouses, contrairement au souhait du médecin-chef.

On a bien moins de précisions sur l'uniforme du personnel laïque de surveillance, il se composait d'une casquette et d'une blouse avec ceinturon réglementaire. Les religieux de la congrégation, frères et sœurs, portaient la soutane de la communauté.

Enfin, dans une agglomération hospitalière où tous les membres portaient un vêtement qui

indiquait son statut, force est bien d'admettre que médecin-chef et médecin-adjoint, compte tenu de leur fonction, devaient porter une blouse blanche.

Une grande partie de la vie des aliénés se déroulait au sein de leur quartier de classement ; elle était dirigée par des surveillants par un ou plusieurs frères, ou sœurs, et occasionnellement par le personnel médical. L'asile apparaissait très structuré : fonction, rôle, hiérarchie, conflit d'autorité, différenciation stricte, isolement. Droits et devoirs de chacun devaient être précisés dans un règlement intérieur et, de la même manière qu'à la caserne, au pensionnat ou à la prison, l'institution asilaire offrait un mode de vie particulier, propre à l'aliéné quand il était pris en charge par cette structure sociale de type hospitalier. Mais compte tenu du principe qui voulait isoler l'aliéné de ses origines, de sa vie, et compte tenu de la chronicité des maladies mentales, la vie de beaucoup d'aliénés fut réduite à la discipline de l'asile.

### • "Changer les idées des aliénés"

La vie des aliénés à l'asile ne se résumait pas à leur lever, à leur toilette, à leur repas, à l'agencement des locaux, au matériel et aux soins spécifiques que nécessitaient certains et à la place que tenait dans leur vie le personnel. Même si tout cela nous livre des détails précieux pour se faire une idée de leur vie, on trouvait un principe thérapeutique directeur chez les premiers aliénistes du début du XIXe siècle : il s'agissait de distraire l'aliéné de sa folie, de son délire, de s'emparer de l'attention du malade par des moyens de diversions et de leur procurer une occupation active afin de briser "la chaîne de leurs idées". A Saint-Pons, comme dans les autres asiles, ce principe fut mis en pratique par des distractions des promenades et par le travail.

Ce terme de "distractions" désignait tout d'abord les jeux ; ils étaient monotones, les malades s'en lassaient donc très vite ; en effet, ils ne les occupaient qu'à l'intérieur de leur division. Les rapports de médecin-chef citaient le jeu de cartes, de dominos, de quilles, le billard aussi, les échecs, le jeu de la roulette qui avaient lieu dans la salle de jour du quartier, dans la cour ou le préau quand il s'agissait des quilles, et dans une salle commune pour le billard.

La section des femmes offrait la particularité de pouvoir offrir à ses malades la pratique de chants religieux, et ce, quotidiennement ; quant aux hommes, sans qu'on puisse en apprécier la constance et la régularité, certains se livraient à la pratique de la musique. A Saint-Pons un grand nombre de malades paraissaient s'y adonner, et plus particulièrement à la musique religieuse, ce qui n'avait pas manqué de surprendre le médecin-chef qui, dans son rapport de 1885, indiquait : "Dans nos précédents rapports, il avait été observé que la musique religieuse jouait un grand rôle parmi les distractions de l'asile. Cet agrément si modeste à ses débuts, a pris aujourd'hui des proportions tout à fait prédominantes, attendu que grâce aux libéralités du Directeur, une véritable fanfare s'est organisée, fonctionnant avec un entrain qui n'exclut pas toujours l'harmonie. Cette innovation que son chef entretient avec un zèle sans défaillance ne laisse pas de donner quelques bons résultats vis à vis des mélancoliques dont les idées noires sont ainsi plus ou moins atténuées" (36).

Pour distraire les aliénés, l'asile possédait également une bibliothèque qui semblait mettre à la disposition des malades des ouvrages scientifiques et littéraires, étant entendu qu'elle était fréquentée par les moins anormaux des internés ; mais la lecture pour laquelle nombre de malades avait une certaine prédilection était celle des "bandes dessinées" (il s'agissait en fait de livres qui avaient été illustrés par des dessins).

Il y avait une autre activité que les aliénés appréciaient plus que toutes les autres mais dans laquelle ils étaient moins actifs, il s'agissait des projections cinématographiques. Le manque de précisions nous empêche malheureusement de décrire dans quelles circonstances elles avaient lieu ; nous savons simplement qu'on projetait des scènes comiques et des panoramas de paysages

qui avaient l'avantage d'absorber l'attention des malades et de les "détourner (...) de leur pénible obsession hallucinatoire".

Enfin la dernière "activité culturelle" dont pouvaient jouir certains malades, mais qui était étroitement dépendante de leurs facultés était le théâtre. Il semblerait qu'il y ait eu plusieurs tentatives pour organiser au sein des aliénés une troupe de comédie, mais le seul rapport de médecin-chef qui en précisait l'existence était celui de 1908 : "Des représentations théâtrales ont été récemment inaugurées. Elles ont eu lieu dans la section des femmes où se rencontrent en ce moment quelques jeunes malades dont la mémoire et les aptitudes scéniques ont donné des résultats vraiment inespérés" (37).

Cette activité avait l'avantage d'utiliser activement et à leur profit les acteurs, et l'auditoire pouvait en profiter comme distraction et comme moyen de détournement de l'attention.

Pour finir, on pouvait comprendre également sous le titre de distractions les nombreux offices auxquels assistaient les aliénés, hommes et femmes, étant entendu que Saint-Pons avait une chapelle au dernier étage du bâtiment principal. Les hommes et les femmes pouvaient y assister au même moment vu que cette chapelle était séparée dans toute sa longueur par une cloison ; en dehors de la liturgie, ces offices étaient l'occasion de chants et de musique.

Les voyages et les promenades étaient considérés par les aliénistes comme un puissant moyen thérapeutique pour "distraire l'aliéné de sa folie", parce qu'il y découvrait des paysages, des sites pittoresques, aussi parce qu'il le soulageait en provoquant appétit, sommeil et sécrétions ; ils étaient propices à l'assagir et à le calmer. On retrouvait ce principe à l'asile qui développa la promenade au sein de la propriété même de l'établissement et de ses dépendances.

Les femmes et les hommes avaient leur propre parcours de promenade. Tandis que les femmes pouvaient profiter de promenades assez régulières, hebdomadaires dans un premier temps, puis, semble-t-il, quotidiennes à la fin de la période étudiée, dans la colline de Mérindol qui appartenait à l'asile (situé au nord-est des bâtiments principaux) où avait été taillé un chemin en lacets et au sommet de laquelle "...la vue (...) était des plus agréables comme variété et pittoresque", l'institution des promenades pour la section des hommes posait plusieurs problèmes. En effet, en raison de la topographie accidentée de son assiette, l'asile ne disposait pas de parcours convenables à l'intérieur de sa propriété, ce qui explique que les rares promenades que l'administration tenta de leur procurer eurent lieu sur les routes le soir, après le souper, quand elles étaient le moins fréquentées ; c'était justement parce qu'elles avaient lieu à l'extérieur que ces promenades posaient un problème de surveillance : certains aliénés cherchaient à s'évader et des gardiens ne s'en sentaient pas du tout responsables ; bien que ce problème semblait facilement solutionnable, la section des hommes souffrit longtemps d'un manque grave à ce point de vue. Suffisamment grave pour que le médecin-chef élaborât un projet de création d'un chemin qui aurait longé le torrent de Saint-André et fait communiquer l'asile et la propriété rurale qu'il y possédait et qui se trouvait à 1,5 km de l'établissement ; ce chemin aurait offert ainsi des conditions idéales pour y organiser les promenades des hommes. Ce projet de 1898 resta sans suite face aux difficultés soulevées : le chemin en question devait passer sur des propriétés de particuliers ; pourtant, il réapparut en 1905 avec une option d'expropriation pour cause d'utilité publique. Malgré cela, les sorties des hommes sur les routes se poursuivirent tant bien que mal, ayant plus une allure d'excursions que de promenades.

Mais quels aliénés profitaient des distractions et des promenades ? C'est là qu'apparaissait une véritable lacune du point de vue thérapeutique, car très peu d'aliénés étaient conduits en promenade, d'abord en raison des problèmes de surveillance ; ensuite chez les femmes, parce que les aliénées étaient suffisamment occupées toute la journée, comme l'affirmait le médecin-chef, et

qu'il n'était pas nécessaire de sortir toutes les femmes qui en étaient capables tous les jours, en fait cela semblait plutôt peu réalisable à organiser étant donné le nombre d'internées (elles étaient 426 en 1905). Pour les hommes, compte tenu des problèmes de surveillance, ceux qui paraissent en profiter le plus fréquemment étaient les aliénés valides les plus tranquilles et les plus calmes, "les chroniques inoffensifs" comme les désignaient les rapports du médecin-chef. C'est là justement qu'on peut cerner de plus près l'intérêt de la promenade pour l'institution asilaire ; quel était l'intérêt thérapeutique (celui auquel pensaient les aliénistes en la recommandant) de la promenade quand ceux qui en profitaient étaient des malades chroniques, c'est à dire ceux dont la maladie durait et qu'on ne guérissait plus ? En fait l'institution de la promenade semblait répondre à un principe de favoritisme et de récompense, mais pas exclusivement. Dans cette logique, ceux qui en profitaient le plus régulièrement, auraient été bien entendu les pensionnaires, viendraient ensuite ceux qui s'étaient le mieux comportés et que la promenade récompensait. Gardons-nous toutefois de donner plus d'importance à cet aspect de la promenade qu'il n'en mérite, car la seule fois où le médecin-chef l'évoqua c'était pour en demander l'extension. Disons de manière synthétique que seuls les malades les plus calmes et les plus dociles étaient conduits à tour de rôle, par petit groupe, en promenade, le peu de fois où elles avaient lieu.

Quant aux distractions il semblerait que la presque totalité des internés assistait à tour de rôle, par quartier de classement, aux nombreux offices religieux qui avaient lieu à la chapelle de l'asile. Tous les quartiers étaient pourvus de jeux de société (cartes, dominos, échecs,...), mais comme leur dénomination l'indique, ils devaient être utilisés par les malades qui étaient capables, par leur état général et surtout par la nature de leur affection mentale, de vivre en commun. Pourtant, il ne faut pas se faire d'illusions sur la part de ces jeux dans la vie des aliénés car, si d'un côté le médecin-chef se plaignait du manque de leur diversité et d'originalité, d'un autre côté la majorité des malades "... se montraient rebelles à toute occupation. Cet état d'esprit résultait tantôt de la paresse du sujet, tantôt de la nature même de sa maladie" (38).

L'appréciation de la lecture est assez problématique et seuls les aliénés les plus soigneux devaient pouvoir en profiter, car beaucoup avaient des "penchants destructeurs" ou étaient tout simplement maladroits.

Pour ce qui est des distractions plus originales, telles que la musique, les projections cinématographiques ou les "représentations théâtrales", on ne sait pas lesquels des aliénés elles occupaient. Il ne paraît pas évident que ce fussent les malades des divisions de tranquilles et demi-tranquilles qui pratiquent un instrument de musique, mais dans tous les cas, ces distractions présentaient la particularité de ne pas être structurelles, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas instituées et prévues par le règlement intérieur ; en lisant de près les rapports du médecin-chef, on voit bien que leur présence était liée à des circonstances exceptionnelles :

- A chaque fois que la musique atteignit un niveau de développement remarquable, c'était seulement "grâce à l'assidu concours du Père-directeur", ou "grâce aux libéralités du directeur".
- Pour ce qui concerne les projections cinématographiques, elles étaient étroitement liées à la personnalité et au savoir du frère du directeur.
- Plus que les autres, le théâtre était lié à l'important mouvement d'entrées et des sorties, et à la présence inopinée l'aliénés aux facultés assez exceptionnelles.

Compte tenu du caractère sporadique des promenades, du manque d'intérêt des aliénés pour toute occupation et du côté exceptionnel de celles qui semblaient les attirer, que restait-il pour les internés de Saint-Pons, plutôt que faisaient-ils de leur journée ? Pas grand chose, et le "... nombre considérable d'aliénés qui étaient confinés dans les divisions" (39) passaient leur temps, pour ceux qui le voulaient, à discuter, à se promener dans leur préau, à rester dans un isolement qui pouvait paraître ostentatoire ou à se confiner dans leur folie ; c'étaient ceux que le médecin-chef appelait "les sédentaires" ou "les oisifs".

La vie de la majorité des aliénés à l'intérieur des bâtiments peut se résumer à leur lever, leur toilette, leur repas, à l'équipement spécifique qu'ils nécessitaient et à la place qu'occupaient le personnel de l'asile dans leur vie, tout en ajustant l'existence de diverses occupations et distractions qui leur étaient proposées mais qui ne suscitaient pas ou peu leur enthousiasme ou qui manquaient de régularité et de constance. Mais un certain nombre d'aliénés ne passaient pas leur journée à l'intérieur de leur quartier. Pour "changer les idées des aliénés", ceux qu'on pouvait considérer comme les premiers aliénistes, fin XVIIIe, début XIXe siècle, voyaient dans le travail un puissant agent thérapeutique. Il permettait d'abord de distraire le malade et surtout de lui procurer un exercice physique quotidien et salubre, à défaut d'activités sportives. Pour eux, le travail permettait "d'extraire" le fou de sa folie. L'institution asilaire ne pouvait pas ne pas reprendre cette pratique, d'abord en tant que thérapie, mais aussi, comme le disait P. Pinel, parce que dans les asiles "comme les prisons ou des hospices, le plus sûr et peut-être l'unique garant du maintien de la santé, des bonnes mœurs et de l'ordre, est la loi d'un travail mécanique, rigoureusement exécuté" (40). Surtout si l'établissement concerné pouvait en tirer un bénéfice, ne serait-ce que commercial.

L'asile de Saint-Pons pouvait proposer diverses activités à ses malades qui consistaient en travaux agricoles et en travaux artisanaux réalisés au sein d'ateliers spécialisés, pour les hommes ; ceux qui paraissaient fonctionner avec le plus de régularité étaient les ateliers de cordonnerie, de menuiserie et de serrurerie, puis à la fin de notre période celui de "photo-cinéma" ; ces ateliers ne regroupèrent pourtant qu'un nombre infime d'aliénés-travailleurs. Mais l'activité par laquelle on obtenait les rétablissements les plus prompts était sans comparaison possible, pour le médecin-chef, le travail agricole ; il se déroulait au sein de l'établissement qui disposait de jardins sur ses pourtours et de terrasses mises en valeur sur les collines qui l'entouraient, ou alors dans la propriété agricole qu'il possédait à Saint-André et qui était située à 1,5 km au nord-est de l'asile. On ne connaît pas aussi précisément le travail des femmes, et à chaque fois que le médecin-chef en parlait, il le faisait de manière générale, voire floue ; cela tenait au fait que le travail dans cette section était bien mieux organisé que dans celle des hommes et qu'il ne nécessitait donc pas de réforme, de projet et d'amélioration comme du côté masculin ; quoi qu'il en fût, les femmes étaient occupées à "des travaux d'aiguille, soit au ménage, à la buanderie ou à la campagne".

Dans la section des hommes, ce n'était pas n'importe quel type de malade qui pouvait bénéficier du travail ; seuls les plus tranquilles, ceux qui ne réclamaient pas une surveillance attentive à chaque instant, ceux qui n'étaient pas susceptibles de devenir dangereux une fois l'outil à la main, pouvaient travailler s'ils le voulaient. En outre, ceux qui allaient travailler au domaine de Saint-André devaient être valides et disposer d'une certaine santé physique, car ils s'y rendaient à pied. Enfin parmi tous ceux-là, étaient évincés du travail extérieur ceux qui cherchaient à s'évader de l'asile. Donc les malades agriculteurs étaient les éléments les plus inoffensifs, les plus sages et les plus capables du quartier des tranquilles. La part de ces travailleurs par rapport au nombre total des aliénés paraissait extrêmement faible à un point et que le médecin-chef allait même jusqu'à imaginer des "remèdes" afin de provoquer ceux qui ne voulaient pas travailler à l'exercice. La copie d'un formulaire conservée aux archives du Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Marie nous le montre ; ce formulaire émanait de l'inspection générale et demandait, parmi de nombreuses questions, à l'administration religieuse de remplir un tableau relatif au travail des aliénés, dans lequel était précisé le nombre de malades affectés à chaque activité. On y relevait que : "trois hommes travaillent à la menuiserie, trois à la cordonnerie, trois à la couture, trente au terrassement, vingt au service intérieur, vingt-cinq au jardinage et deux à la serrurerie" (41).

En les additionnant on obtient un total de 86 travailleurs sur 268 internés du côté des hommes pour l'année 1887, cela fait un peu plus de 30%. Sans vouer une confiance absolue à ce document, car il s'agit d'une copie manuscrite qui ne présente aucun gage d'authenticité -ni tampon,



ni signature- il a l'avantage de faire apparaître certains postes de travail, dont on ne soupçonnait même pas l'existence à la lecture des rapports du médecin-chef de l'asile, et d'en mesurer l'importance.

On voit qu'on utilisait beaucoup la force physique des aliénés-travailleurs : terrassement, jardinage ; quant aux ateliers, les chiffres ne font que confirmer ce qui a été dit plus haut.

Du côté des femmes, ce formulaire révélait que 35 étaient occupées à la buanderie, 25 à la couture, 19 au tricotage, 41 "à la propreté", 3 à la cuisine et 10 à des choses diverses ; en précisant leur répartition, il nous montre bien l'aide que ces aliénées-travailleuses apportaient à l'économie générale de l'asile. En revanche, ce qu'il ne montre pas, c'est qu'il y avait des travailleurs "..., et c'est le cas du plus grand nombre, qui ne travaillent que d'une manière très irrégulière, un jour ou une série de jours, et non le lendemain ou les jours suivants ; qui travaillent le matin et pas le soir, une heure ou deux, suivant la fantaisie du moment, ou suivant que leurs idées délirantes ou leur agitation leur en laissent le loisir" (42).

L'inspecteur départemental poursuivait en indiquant que parmi ces aliénés-travailleurs il y en avait peu qui fournissaient un travail assidu et productif toute l'année.

Ce travail, qui paraît extrêmement structuré, avait lieu tous les jours, matin et après-midi, sauf les dimanches ou les jours de fêtes compte tenu du caractère religieux de l'établissement. On travaillait suivant un horaire précis ; le matin, ceux qui travaillaient à Saint-André partaient de l'asile vers 7 ou 8 heures, s'arrêtaient à 10h30 pour reprendre, après une pause et le déjeuner, à 14h30 et finissaient à 16h pour revenir à l'asile à l'heure du souper qui avait lieu entre 16h30 et 17h en été. On voit que ce travail était extrêmement précis et réglé, et, afin de ne pas être taxée d'exploitation ou d'abus, l'administration de l'asile avait créé un registre spécial où était consigné, tous les jours, le nombre d'heures et de journées de travail pour chacun des aliénés, afin de leur dispenser un pécule ; sa remise avait lieu tous les trois mois pour les femmes.

Ce n'était pas un travail plus ou moins libre, et comme dans les quartiers de classement, les travailleurs étaient encadrés ; chez les hommes, les gardiens orientaient, dirigeaient et initiaient les aliénés à leurs tâches agricoles : un gardien confiait une "mission" à quelques-uns (creuser un trou, bêcher la terre), leur montrait comment procéder et restait quelques instants avec eux pour vérifier s'il n'y avait pas de problèmes particuliers puis allait confier une autre tâche à d'autres travailleurs ; il s'agissait donc plus d'une direction que d'une surveillance telle qu'on la rencontrait dans certains quartiers de classement. D'ailleurs, cet encadrement laxiste dut poser suffisamment de problèmes (accidents ou évasions) pour que le médecin-chef demanda la création d'un poste de "gardien-jardinier-chef" afin de surveiller ces gardiens qui opéraient à l'extérieur et de contrôler le bon déroulement du travail ; ce poste, accepté par l'administration de l'asile, fut pourvu d'un titulaire à la hauteur de sa tâche en 1889. Pour les ateliers, on retrouvait à peu près ce même fonctionnement pour les aliénés qui y travaillaient "mais ils n'y brillent guère, pas plus par leur activité que par leurs initiatives qui ne sauraient, du reste, se passer de direction" (43).

Tout en ayant moins d'informations, il apparaît clairement que le travail des femmes nécessitait une surveillance plus attentive et plus pénible, d'abord à l'égard de leur nombre plus élevé, ensuite parce qu'elles étaient réparties dans les ateliers de buanderie et de couture de manière à peu près uniforme. Enfin, celles qui s'occupaient de ménage travaillaient dans des locaux assez disparates les uns des autres, qui présentaient des conditions différentes et peut-être dangereuses selon ce qu'elles faisaient (vitres, chaudières, escaliers ?) ; en tout cas dans son rapport de 1893, le médecin-chef insistait sur cette "surveillance (qui) était exercée avec plus de sécurité" dans la section des femmes.

Ces aliénés-travailleurs étaient différents des autres par leurs facultés et par le caractère spécifique de leur affection mentale ; l'asile marquait cette différence par plusieurs éléments ; on a

évoqué l'existence d'un registre où étaient consignées quotidiennement les heures et les journées de travail pour chaque malade relativement à un pécule qu'on leur remettait au bout d'un certain temps ces aliénés-travailleurs étaient les seuls à pouvoir disposer d'une somme d'argent par l'intermédiaire de l'asile, mais elle ne devait jamais être bien considérable étant donné qu'en 1887, l'heure de travail d'un aliéné était rémunérée à 0,01 F (44) ; ce pécule avait donc plutôt un caractère symbolique et incitatif, pour provoquer les réfractaires qui étaient capables de travailler. L'asile manifestait aussi leur différence en leur accordant des privilèges ; malgré le manque de précision, il faut imaginer qu'ils jouissaient d'un traitement de faveur, un peu au même titre que les pensionnaires et qu'ils avaient ainsi des repas plus copieux, plus recherchés, et que les travailleurs les plus assidus avaient même la possibilité de dormir en chambre individuelle ; cela pouvait se manifester aussi, comme dans certains asiles, par la tolérance de petites entorses au règlement intérieur, par exemple, se déplacer dans l'établissement au dehors de leur quartier. Peut-être, étaient-ils les seuls à profiter d'une petite fête que l'asile organisait tous les trois mois ? Enfin les travailleurs hommes portaient un uniforme particulier qui ne les dérangeait pas dans leur activité. Mais c'étaient surtout les travailleurs agricoles qui semblaient différents des autres aliénés compte tenu des divers projets de construction d'une colonie agricole indépendante, dont on trouvait trace à plusieurs reprises dans les rapports du médecin-chef, au domaine de Saint-André, et cela apparaissait d'autant plus facile à réaliser que l'établissement possédait une série de dépendances sur ce domaines.

#### • "L'asile autarcique" ?

Le travail des malades pouvait avoir un autre intérêt que thérapeutique, mais la "vie économique" de l'établissement et sa "politique d'autarcie" nécessitaient d'autres moyens ; seulement se poser de telle perspective d'étude c'est se confronter à un manque singulier de documents.

Qu'entend-t-on par "vie économique" et par "autarcie" ? Le fait que l'asile avait tendance à produire et à disposer de tout ce dont il nécessitait pour ses besoins réguliers et quotidiens. Au point de vue de l'alimentation, l'établissement de Saint-Pons semblait relativement bien pourvu :

- un grand domaine agricole à Saint-André où étaient plus particulièrement cultivées les céréales et dans une moindre mesure la vigne,
- des jardins potagers dans la propriété de Mérindol, contiguë à l'asile, où étaient cultivés les légumes,
- des terrasses sur les collines qui dominaient l'asile où on avait développé des plantations de vigne, d'arbres fruitiers et de légumes.

Enfin, Saint-Pons pouvait disposer de sa propre viande ; il existait en effet dans l'enceinte même de l'asile une basse-cour pour les volailles et dans la propriété de Mérindol une porcherie. L'établissement possédait aussi une vacherie pourvue de 15 laitières irréprochables comme qualité, dont la production était destinée "... autant à titre d'aliment que de remède". Si on analysait l'asile comme on analyse une société, il faudrait dire que le secteur primaire était relativement bien développé. Mais ce n'est pas tout ; pour répondre à ses divers besoins de fabrication ou d'équipement, l'établissement possédait plusieurs ateliers, on a déjà vu un certain nombre d'entre eux ; il devait avoir une salle de vin (pour la fermentation) puisque l'asile faisait lui-même son vin, il avait une forge, une boulangerie, des ateliers de couture et de tricot, une cordonnerie, une serrurerie, une menuiserie et des moulins au domaine de Saint-André où étaient moulus les grains.

Cette indépendance plus spécifiquement économique se doublait d'une indépendance relative vis à vis de services généraux : l'asile possédait des voitures (écuries et remises en constituaient les dépendances), des salles de sport pour les hommes et pour les femmes, des maisons d'isolement en cas d'épidémie pour les deux sexes et il aurait possédé même des

cimetières, un pour le personnel religieux et un pour les malades. Evidemment, tous ces services ou ces productions répondaient aux besoins de l'asile : les produits de l'agriculture, de l'horticulture, les volailles et cochons constituaient l'essentiel des repas des malades et du personnel. Et de la même manière que le pain était fait dans sa boulangerie, peut-être que toutes les serrures dont l'asile avait besoin étaient construites dans sa serrurerie, et les meubles (lits, tables, chaises, portes) dans sa menuiserie ? Si l'on ajoutait à tout cela le fait que l'asile disposait de plusieurs sources d'eau très pures (dont la présence avait d'ailleurs été une des raisons de son implantation), de grands réservoirs pour l'emmagasiner en cas de sécheresse, d'un moteur qui lui produisait son électricité et que le service de ménage, d'entretien, de lavage et de cuisine était assuré par les religieuses de la congrégation, il devait apparaître comme le disait le médecin-chef "un organisme complet qui trouvait en soi même les éléments principaux de son fonctionnement" (45).

Toutes ces activités permettaient à l'asile de Saint-Pons d'atteindre une indépendance relative dans certains domaines, tels l'eau, le vin, le pain, l'alimentation ou l'électricité ; en revanche, il apparaissait entièrement tributaire de fournisseurs dans le domaine de l'équipement tels que les douches, les robinets, les matériaux de construction, le charbon, le gaz, etc..

Pas ou peu de sources permettent d'apprécier ces activités, mais il y en a une qui insiste sur leur intérêt autarcique, jusqu'à l'exagération ; si elle est un peu longue, elle permet néanmoins de poser clairement certains problèmes : "A Saint-Pons, le travail des malades est le facteur le plus efficace de la prospérité de l'établissement : une exploitation agricole importante, la préparation ou la confection de tout ce qui se consomme ou s'use comme alimentation en vêture, les réparations journalières qu'exige l'entretien de nombreux bâtiments dispersés et disparates, permettent d'utiliser les malades hommes aux travaux des champs, à la culture des légumes, des céréales, de la vigne, de l'olivier, aux soins de bétail, à la vacherie, à la porcherie, aux divers ateliers de menuiserie, serrurerie, boulangerie, peinture etc. ; les femmes au raccommodage et au ravaudage du vieux, voire même à la confection des vêtements neufs, à la buanderie, à la cuisine, sans compter la cueillette des olives et de la fleur d'oranger... Dans cette agglomération économique, qui se suffit presque à elle-même, ou à l'exception des denrées coloniales, des tissus en pièces et d'une partie des céréales, tout est tiré du sol et de l'industrie des malades, la main d'œuvre ne coûte presque rien ; tout y est organisé pour utiliser dans le sens du meilleur rendement, et de la plus minime dépense, les forces vives d'une population de plus de 800 aliénés" (46).

Bien entendu, ce passage du rapport de l'inspecteur départemental du service des aliénés était une caricature : l'asile était loin de se suffire à lui-même, dans ce qu'il produisait tout n'était pas tiré du sol et de l'industrie des malades, et les forces vives des 800 aliénés s'exprimaient plutôt dans leur préau, leur cour ou dans leur isolement (leur folie), car la grande majorité des aliénés étaient "des oisifs", des "sédentaires", et ils étaient donc tous en général peu favorables à toute occupation, et encore moins au travail. En revanche, ce passage a l'intérêt de nous montrer clairement que tout le travail des aliénés dont on a parlé précédemment était organisé selon une logique de rendement, de productivité. Cela était d'autant plus vrai que quand l'inspection générale demanda à l'administration de Saint-Pons de préciser le nombre de travailleurs dans chaque activité chez les femmes, il avait été répondu que parmi les 133 travailleuses, 10 aliénées "s'occupaient de choses diverses" ; or une note en bas de page précisait qu'"il s'agissait de travaux improductifs", contrairement aux 123 restantes ; si donc le travail avait un intérêt thérapeutique pour les aliénés, il avait un intérêt commercial ou financier pour l'établissement, et ce d'autant qu'en 1887-1888 celui-ci vendait à l'extérieur des fleurs d'oranger qu'il avait récoltées sur ses domaines.

Ce plus ou moins grand degré d'autarcie que parvenait à réaliser l'asile n'était pas seulement et simplement permis par le travail des aliénés, loin de là. Le personnel qui les encadrait dans les travaux agricoles était plus des jardiniers que des gardiens ; de même, à la tête de chaque atelier on trouvait un titulaire du poste qui était un artisan professionnel salarié par l'asile : de la même manière qu'il y avait un serrurier il devait y avoir un boulanger, un cordonnier, un menuisier et tout

un personnel qualifié pour les domaines qui le nécessitaient ; en fait pour répondre à ses besoins de construction, d'autarcie et d'autonomie, il était indispensable pour l'établissement d'avoir des travailleurs spécialisés qui avaient un certain savoir-faire, et surtout afin de pouvoir compter sur des travailleurs assidus et productifs, ce qui ne caractérisait pas, on l'a vu, la grosse majorité des aliénés-travailleurs. Si les rapports annuels de médecins-chef n'en parlaient pas ou peu c'était parce que cela n'intéressait ni le médecin, ni le Conseil général, ni le préfet qui attachaient plus d'importance aux gardiens d'aliénés mêmes, au traitement suivi (promenades, travail, distractions, discipline, ...) et aux conditions de rétablissement des malades ; il n'y a qu'un seul rapport de médecin-chef qui expliquait que, face au développement de l'asile et à l'entretien de ces nombreux bâtiments, celui-ci exigeait "en permanence une équipe nombreuse de peintres, stucateurs, carreleurs, etc." Bien que beaucoup d'ombres demeurent dans la section des femmes, il semblerait que les travailleuses-aliénées fussent bien plus productives que les hommes pour ce qui tenait au ménage et à la couture ; quoi qu'il en fût, les sœurs étaient signalées par leurs tâches aussi lourdes que diverses et nombre d'entre elles étaient occupées à la cave, à la buanderie et à la cuisine.

A défaut de parvenir à une autarcie plus ou moins complète, ce qui paraissait impossible à cette époque pour un établissement à caractère hospitalier qui nécessitait un équipement sophistiqué, une véritable politique, ou principe d'autarcie existait ; elle était permise par le développement de la culture et d'ateliers, l'achat de domaines, l'emploi à temps plus ou moins complet d'un personnel nombreux et qualifié, et, par l'organisation du travail des aliénés en un travail plus ou moins productif qui constituait un appoint relativement important.

#### • La violence de l'asile

En évoquant la place des gardiens au sein de l'asile et surtout à l'intérieur du quartier de classement, on a vu qu'il leur était demandé d'exercer une surveillance plus ou moins attentive selon les divisions de malades ; pour certains quartiers, elle s'exerçait de manière continue, elle était sans répit. En effet, si cette surveillance était nécessaire c'est parce qu'il était lié à l'aliénation un côté dangereux.

Quelques uns des rapports du médecin-chef retraçaient cette atmosphère d'insécurité et de risques toujours possibles, car pour lui, comme pour l'administration religieuse de l'asile, cela posait un problème de personnel et d'organisation de la surveillance. En effet, en définissant le rôle du personnel laïque le médecin-chef insistait d'abord sur le fait que "... ces gardiens devaient être capables de protéger les malades, et le personnel" de dangers imminents, et ensuite ils devaient être capables "... de fournir au médecin les renseignements qui lui étaient indispensables pour l'observation et la direction des aliénés". Le personnel de surveillance était donc d'abord recruté selon un critère d'aptitude à la protection, et ensuite, seulement, selon ses aptitudes à l'observation. Mais afin de prévenir tout danger, l'asile développa pour certains quartiers une surveillance continue, au sens stricte du terme : qui avait lieu de jour et de nuit. Malgré les manques dont souffrait à ce point de vue l'asile de Saint-Pons au début de la période étudiée, dès les années 1880 étaient effectuées régulièrement des rondes de nuit dans les dortoirs de malades, puis avait été établie une surveillance fixe de nuit pour les divisions qui en avaient le plus besoin, enfin l'administration avait institué une haute surveillance de nuit en 1906 pour prévenir toute iniquité de la part de ces surveillants de nuit -qui pouvaient somnoler pendant le service ou se livrer à des abus alcooliques ; le gardien était donc lui-même surveillé. Cette surveillance apparaissait si importante aux yeux du médecin-chef que dans les années 1878-1879 et 1880, dans ses rapports, il fit de véritables réquisitoires contre le parti pris des frères qui se refusaient à éclairer de manière continue les dortoirs, "laissant l'asile (...) à l'abandon et à des ténèbres pleines de périls".

Bien entendu cette surveillance n'était pas aussi développée pour tous les quartiers de malades. Il y avait des aliénés qui nécessitaient une attention plus constante, il y en avait qui étaient plus dangereux que d'autres, dont on se méfiait et certains même qui demandaient des précautions

vraiment particulières comme ces aliénés criminels dont parlait le médecin-chef dans son rapport de 1894 et pour qui il réclamait la création d'établissements spéciaux, ou ces "persécutés à tendance meurtrière" dont "la lucidité leur permettent d'évoluer dans le monde sans qu'ils y paraissent dangereux". A l'intérieur même de leur quartier, assez spécial, des aliénés étaient séparés les uns des autres ; par exemple, chez les femmes, les épileptiques-dangereuses avaient un préau particulier et les dangereuses et les violentes de la division des agitées avaient une salle à part. Mais ne nous trompons pas quant à l'importance à donner à ces aliénés : leur état était exceptionnel et ils ne représentaient qu'une infime minorité des internés. Tous enfin n'étaient pas dangereux pour leur entourage, mais seulement pour eux-mêmes, il s'agissait alors de suicidaires.

Ce ne sont pas les documents que nous avons consultés qui nous permettraient de connaître précisément les comportements et l'état général de ces aliénés, mais parfois les rapports de médecin-chef glissaient indirectement quelques détails qui les caractérisaient : par exemple, en nous décrivant son projet de nouveaux souliers pour les malades avec à leur partie supérieure une lanière de cuir qui se fermait par un bouton pression, ou en demandant l'extension de gants en cuir en forme de poche, le médecin-chef expliquait qu'ils auraient rendu de grands services vis à vis "des aliénés déchireurs de vêtements et arracheurs de chaussures". De la même manière, en détaillant l'amélioration qui avait été apportée à la fermeture des cellules d'isolement, le médecin-chef expliquait que cela ne permettrait plus aux aliénés de se pendre (strangulation) aussi facilement qu'auparavant. Il existait enfin des aliénés agressifs tant pour les malades que pour le personnel, comme ce jeune homme épileptique interné en 1914 "... qui s'était montré tantôt taquin avec les autres malades(...) tantôt méchant et menaçant même envers le personnel" (47), puis il y avait des malades qui passaient à l'acte comme cet homme très délirant qui avait "... ces jours derniers violemment agressé un gardien qu'il accusait être la cause de ses souffrances..." (48).

Comment le personnel et l'institution asilaire réagissaient-ils face à ces malades qui à certains moments étaient dangereux ? Cela dépendait de l'état immédiat et de ce que faisait l'aliéné ; pour des cas extrêmes, comme une crise d'agitation subite, l'aliéné pendant son délire était entouré de gardiens qui s'en saisissaient de manière plus ou moins brutale et qui, suivant les cas, le neutralisaient par des moyens de contention ou l'enfermaient dans une cellule d'isolement. C'est à ce moment où il devait y avoir des rixes ou des bagarres dont parlait le médecin-chef. Ces brutalités paraissaient d'autant plus fréquentes et régulières qu'elles indignaient l'inspecteur départemental du service des aliénés. A l'asile de Saint-Pons les moyens de contention étaient assez classiques voire "rustiques et barbares", il s'agissait de la camisole, des gants de cuir et du fauteuil de force. La camisole était une chemise en toile, ouverte à l'arrière, "à longues manches s'entrecroisant par devant dans une solide anse de tissu et s'assujettissant dans le dos". On comprend mieux les brutalités qui pouvaient avoir lieu entre les malades et les gardiens quand il fallait revêtir l'aliéné de ce vêtement peu commode. Les gants de cuir en forme de poche étaient plutôt en usage chez les femmes où ils remplaçaient souvent la camisole ; enfin, le fauteuil de force en usage à Saint-Pons était une sorte de caisse rectangulaire munie d'un siège et dans laquelle l'aliéné se trouvait emprisonné jusqu'à la taille par un couvercle, sans être fixé par aucun lien. Bien que le médecin-chef élaborât plusieurs projets de contention qui avaient l'avantage de neutraliser l'aliéné sans l'immobiliser complètement, ceux-ci ne reçurent pas l'approbation de l'administration de l'asile ; il s'agissait de la "ceinture capitonnée" et du "lit-hamac". Mais si tous ces moyens de contentions étaient des moyens officiels et admis, il en existait d'autres qui semblaient être appliqués plus régulièrement et à l'initiative du personnel subalterne : dès qu'un aliéné perturbait la tranquillité ou qu'il ne se pliait pas à la discipline de l'asile, il aurait été systématiquement attaché par des courroies de cuir à son lit, à un banc ou à un mur.

"Aucun incident fâcheux n'est survenu à l'asile au cours de ce dernier exercice" ; si c'était les termes que le nouveau médecin-chef de Saint-Pons employa pour commencer son premier rapport annuel, et qui évoque ce climat de dangerosité lié à l'asile, il faut bien voir que ces malades dangereux ne l'étaient réellement, en général, que pendant un court laps de temps.

En analysant toute l'organisation et le fonctionnement de l'asile, et non seulement la vie des aliénés, l'institution asilaire apparaît comme un organisme très diversifié, très étendu, "complet" comme dit le médecin-chef, comme une sorte de microcosme, de micro-société.

Devant être capable à la fois de séquestrer des aliénés dangereux pour la société et de soigner des malades par un traitement, l'institution asilaire, telle qu'on a pu la percevoir en étudiant l'asile niçois, apparaît comme une structure qui voulait donner un ordre, un équilibre aux aliénés, elle voulait le former et le rééduquer moralement en lui "proposant" un monde plus ou moins adapté qui tenait compte, en la personne du médecin, de ses facultés de ses tendances et de ses comportements ; un monde qui quelquefois parvenait à le guérir mais qui souvent l'a séquestré.

## NOTES

- 1) Article 1er de la loi du 30 juin 1838.
- 2) GANDON, Le révérend Père Bal, Supérieur général de la Congrégation Sainte-Marie de l'Assomption, Nice, Imprimerie du patronage Saint-Pierre, 1921, 348 p.
- 3) Un à Privas, créé en 1828, un à Clermont-Ferrand, 1831 et un au Puy créé en 1852.
- 4) MAGHERINI (Jacques), Contribution à l'histoire de la psychiatrie dans la région niçoise, Thèse de médecine, Nice, 1980, 209 p.
- 5) Nomenclature ministérielle.
- 6) Et plus précisément à l'article 50 de l'Ordonnance royale du 18 décembre 1839.
- 7) Rapport général sur le Service des aliénés de 1874 à M. le ministre de l'Intérieur par les inspecteurs-généraux du service, les docteurs Constans, hunier et Dumesnil, Imprimerie Nationale, Paris, 1878.
- 8) L'internement pouvait durer 4 à 5 années et même s'étendre bien au-delà ; dans nos sources locales nous avons retrouvé le cas d'un aliéné qui en 1913 était interné depuis 1878.
- 9) Ce sont deux spécialistes de l'histoire de la psychiatrie, l'un est psychiatre, l'autre historien.
- 10) MOREL (Pierre) et QUETEL (Claude), Les médecins de la folie, p. 192, Hachette, Pluriel, 1985, Paris, 285 p.
- 11) Rapport général sur le service des aliénés de 1874, Op. Cit., p.3.
- 12) COLLEE (Michel) et QUETEL (Claude), Histoire des maladies mentales, p. 79, PUF, 1987, Paris, 127 p.
- 13) Rapport du médecin-chef de l'asile d'aliénés, p. 186, 1902, Registre des délibérations du Conseil général, Rapports des chefs de service, Archives départementales des Alpes-Maritimes ; désormais nous noterons ces références "RDG (RCS)".
- 14) Bulletin médical de novembre 1911, signé "Cossa" (médecin-chef de l'asile), Registre de bulletins médicaux du 22 juillet 1907 au 8 juillet 1919, document non classé, Archives privées du C.H.S. Sainte-Marie, Nice.
- 15) Rapport général sur le service des aliénés, Op. Cit. p.3.
- 16) Ibidem, p. 101, tableau n°1, "Section ou division des hommes".
- 17) Rapport du médecin-chef, p. 271, 1878 DCG (RCS), Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- 18) Idem, p. 211, 1885, DCG (RCS).
- 19) Idem, p. 210, 1890, DCG (RCS).
- 20) Idem, p. 228, 1893, DCG (RCS).

- 21) Idem, p. 195,1886, DCG (RCS).
- 22) Idem, p. 190,1887, DCG (RCS).
- 23) Idem, p. 192,1882, DCG (RCS).
- 24) Idem, p. 154,1896, DCG (RCS).
- 25) Idem, p. 205,1883, DCG (RCS).
- 26) Idem, p.272,1878, DCG (RCS).
- 27) Médecin-chef de l'asile de Saint-Pons de 1881 à 1908.
- 28) MOREL (Pierre) et QUETEL (Claude), Les médecines de la folie, p. 201-202, Op. Cit p.6.
- 29) Rapport de l'inspection générale des services administratifs, 1er novembre 1884, Comtesse Opprezzi, document non classé, Archives privées du CHS Sainte-Marie, Nice.
- 30) Lettre de la Gérance de la Société Civile Sainte-Marie de l'Assomption au préfet des Alpes-Maritimes, datée du 5 mai 1904, sous-série 1 X "Aliénés", dossier 26 766 "Personnel 1904-1915", Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- 31) Rapport du médecin-chef, p. 284, DCG (RCS).
- 32) Brouillon de lettre du préfet au Supérieur de la congrégation Sainte-Marie de l'Assomption, datée de juillet 1880, sous-série 1 X "Aliénés", dossier 26 766 "Personnel 1904-1915", Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- 33) Rapport de l'inspection générale des services administratifs, 1er novembre 1884, Comtesse Opprezzi, Op. Cit. p.14.
- 34) Rapport des docteurs Ciaudo et Thaon au Conseil général, p. 27, séance du 5 avril 1875, registre des délibérations du Conseil général, Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- 35) Article 13, loi du 30 juin 1838. Voir aussi les articles 12 et 14.
- 36) Rapport du médecin -chef, p. 212,1885, DCG (RCS).
- 37) Ibidem.
- 38) Rapport du médecin-chef, p. 211,1894, DCG (RCS).
- 39) Idem, p. 268,1880, DCG (RCS).
- 40) PINEL (Philippe), Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, Section VI, Chapitre XXI, An IX, Paris cité par MOREL Pierre et QUETEL Claude, Les médecines de la folie, p. 175, Op. Cit. p.6.
- 41) Formulaire de l'inspection générale des services administratifs, section des établissements d'aliénés, Asile privé faisant fonction d'asile public, tournée d'inspection de 1887-1888, document non classé, Archives privées du CHS Sainte-Marie, Nice.



- 42) Rapport de l'inspecteur départemental du service des aliénés, p. 465,1903, DCG (RCS).
- 43) Rapport du médecin-chef, p. 207,1903, DCG (RCS).
- 44) Formulaire de l'inspection générale des services administratifs, Question 51, Op. Cit. p.22. AS) Rapport du médecin-chef, p. 201,1889, DCG (RCS).
- 46) Rapport de l'inspecteur départemental du service des aliénés, p. 465,1903, DCG (RCS).
- 47) Bulletin médical, mars 1914, p. 168, Registre de bulletins médicaux, Op. Cit. p.7.
- 48) Bulletin médical, août 1914, p. 175, Op. Cit. p.7.

**ROQUESTERON DE 1914 A 1945**

**LA SOCIETE VILLAGEOISE**

**Eric TRENTA**

Le canton de Roquestéron se situe à l'Ouest du département des Alpes-Maritimes, dans la vallée de l'Estéron, au sud de l'ancien arrondissement de Puget-Théniers. Son chef-lieu, Roquestéron-Puget a connu une histoire originale. Excroissance du village de Roquestéron-Grasse, il fut séparé de ce dernier aux XVIIIème siècle et XIXème siècles par la frontière sur l'Estéron, et revint à la France en 1860.

Ses communes voisines sont celles de Sigale, Cuébris, Pierrefeu, et Roquestéron-Grasse dans l'arrondissement de Grasse.

L'économie du village à dominante agricole et autarcique, elle connaît une certaine ouverture -oléiculture et tourisme- par le désenclavement routier, mais elle subit aussi l'exode et la "crise" rurale.

L'analyse de la société roqueroise comprend deux aspects : l'étude démographique de la population et sa vie quotidienne, en discernant trois périodes, les deux guerres mondiales et l'entre-deux-guerres.

## LA POPULATION

L'étude d'une population de faible importance reste délicate à traiter ; le moindre fait démographique (naissance, décès) peut modifier une ligne directrice, néanmoins, il est possible de définir une évolution générale. Celle-ci ne prend véritablement de sens qu'à la mise en parallèle avec les villages voisins et ceux du canton.

L'examen se divise en deux perspectives : l'évolution et la répartition démographique de la population ; le comportement de celle-ci.

Il faut d'abord établir l'évolution du nombre d'habitants, puis leur répartition par sexe, par âge, en mentionnant la présence d'immigrés étrangers.

La population roqueroise commence à décliner dès la seconde moitié du XIXème siècle, au cours des années 1870, elle perd 26 % de ses effectifs entre 1872 et 1901.

La première décennie de notre siècle voit une hausse de la population : le taux d'évolution entre 1901 et 1911 est de 1,2 %.

En 1911, la population municipale atteint 410 habitants. Comme partout ailleurs, les conséquences démographiques de la guerre sont visibles : en 1921, la population est passée à 314 personnes, soit une perte de 23 %, la plus forte de tout le canton (1). Suivant la tendance de tout l'arrière-pays, le nombre de Roquerois continue de baisser : 284 habitants au 1er avril 1926.

La chute démographique semble se stabiliser au début des années trente avec, en 1931, 281 habitants. En vingt ans, la commune a donc perdu 31,5 % de ses effectifs (2).

Le recensement de 1936 montre une rupture du déclin démographique. La population en effet s'accroît de 16 % (326 habitants (2)). Ce phénomène, visible dans de nombreuses communes rurales du département, l'est aussi dans le canton où quatre autres villages voient leurs effectifs augmenter, en proportion moindre toutefois.

Si l'absence de dénombrement ne permet pas une vue précise sur la population pendant la guerre de 1939-1945, tous les témoignages s'accordent pour dire que le nombre d'habitants a considérablement augmenté durant cette période (3).

En 1946, la population passera à 263 habitants, pour atteindre en 1954 et 1962 son plus bas niveau du siècle avec 221 habitants.

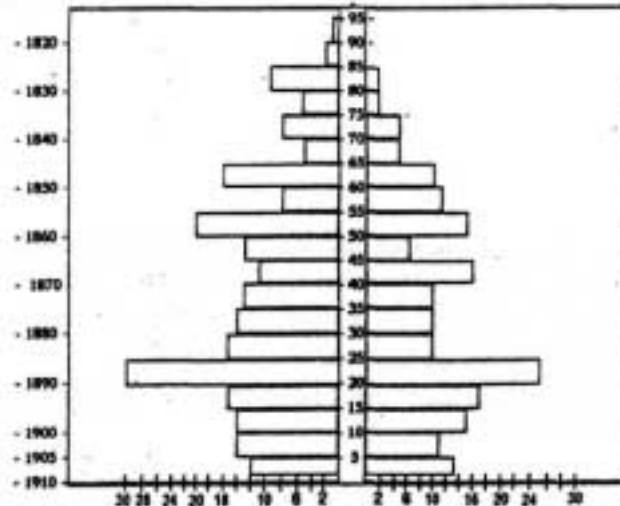
Il faut ajouter à cette vue d'ensemble de la population, l'analyse de sa composition par sexe et par âge.

Avant la Grande Guerre, le sexe ratio, suivant la tendance du département, est à la faveur du sexe masculin (55,3 % de la population en 1911). La recherche d'un emploi sur le littoral par les femmes joue certainement en faveur de cela. Malgré les morts du conflit mondial et surtout le départ d'anciens combattants vers la côte, la population masculine représente encore 52,4 % de la

population totale en 1921 et 1926. Mais elle n'est plus que de 51,2 % en 1931, et 51,8 % en 1936. Les raisons en sont diverses : départs des employés du tramway, recherche d'une meilleure situation sociale par les jeunes agriculteurs, venue en ville de quelques lycéens...

Ce sont les pyramides des âges qui permettent le mieux l'étude de la répartition des âges.

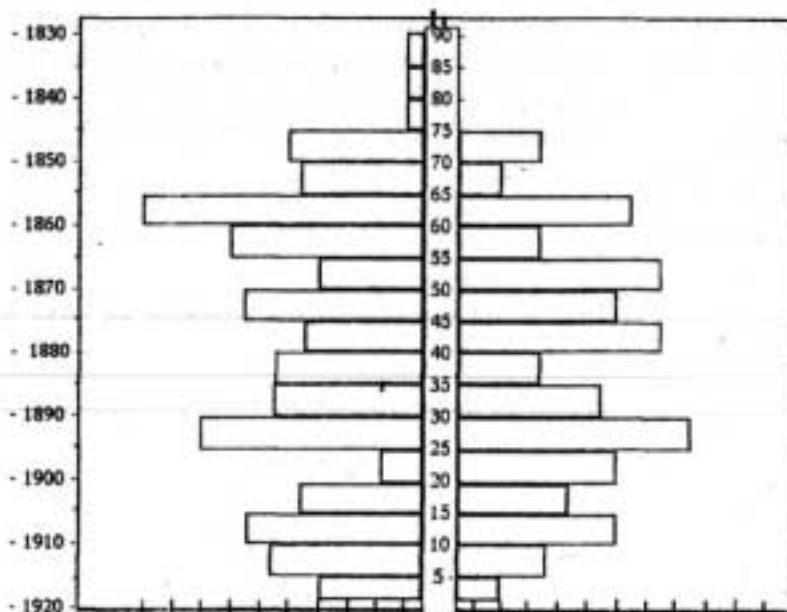
### Pyramide des âges de la population roqueroise -1911



La pyramide des âges de 1911 témoigne de la faiblesse de la natalité et d'un vieillissement de la population. Si les forces vives de la commune restent les plus représentées (les 20 ans - 40 ans représentent 31 % de la population, les 20 ans-60 ans, plus de la moitié), le renouvellement des générations paraît compromis (27 % de la population a moins de vingt ans). La durée de vie semble être plus favorisée pour les "solides montagnards" que pour leurs compagnes, les progrès de l'hygiène et de la médecine n'ayant encore que peu d'effets.

Quant à l'anomalie des colonnes des 20 ans-25 ans, elle témoigne de la forte natalité des années 1885-1890 (54 naissances durant ces années). Elles ont la particularité surtout de se trouver entre deux mouvements (exode rural et ses classes creuses).

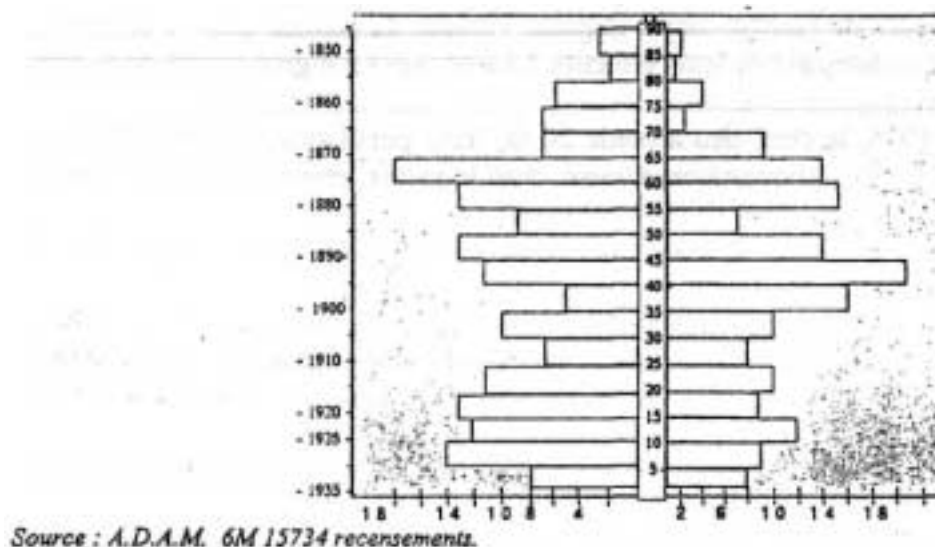
### Pyramide des âges de la population roqueroise -1921



La comparaison avec la pyramide des âges de 1921 montre que dans l'ensemble, toutes les classes d'âges sont touchées. Les restrictions de la guerre semblent avoir affecté la durée de vie. Malgré cela, le vieillissement de la population et le départ des actifs augmentent le nombre des plus de 60 ans : 21 % contre 17 % en 1911.

Si les forces vives restent au même niveau qu'avant-guerre (56 %), les 40 ans-60 ans sont à présent majoritaires (29 % contre 25 % en 1911). Le vieillissement de la population apparaît donc inéluctable, d'autant plus que la base étroite de la pyramide est éloquent : le déficit des naissances ramène la population des moins de 20 ans à 23 % (surtout en ce qui concerne le sexe féminin, qui passe de 31 % en 1911 à 20,5 %).

### Pyramide des âges de la population roqueroise - 1936



Le vieillissement est bien visible sur la pyramide des âges de 1936. Celui-ci touche davantage les femmes (20 % ont plus de 60 ans, contre 16 % en 1921). Le nombre d'hommes de plus de 60 ans reste stable (25 %). Les 40 ans-60 ans représentent à présent 31 % de la population, les 20 ans-40 ans plus que 21 %. Si les hommes sont majoritaires, les forces vives sont avant tout féminines : 53 % des 20 ans-60 ans sont des femmes. Répercussions de 1914-1918 et de l'exode rural.

Un décalage apparaît sur la pyramide : l'âge de 35 ans semble marquer une coupure. Pour les 15 ans-35 ans, les éléments féminins sont en nombre bien inférieur aux masculins (27 femmes contre 41 hommes).

Après 35 ans, la tendance s'inverse : les femmes sont deux fois plus nombreuses (54 femmes) qu'avant, et ont des effectifs supérieurs aux hommes (38 hommes).

Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, deux familles italiennes se sont installées sur la commune, au hameau du Ranc.

En 1911, neuf Italiens y habitent. Après la Grande Guerre, leur nombre va augmenter : ils sont 12 en 1926 (sept Italiens au Ranc et cinq au chef-lieu). En 1931, leur nombre passe à 15 (dont 8 au village). En cinq ans, leur effectif double : 15 transalpins habitent le village, et 16 aux écarts en 1936.

Leur venue est donc une des principales causes du redressement démographique des années trente. Leur proportion par rapport à la population communale augmente sans cesse : de 2,2 % de la population totale en 1911, ils passent à 5,8 % en 1931 et à 9,8 % en 1936.

Leur implantation évolue aussi : confinés aux écarts avant la Première Guerre Mondiale, ils s'installent peu à peu au chef-lieu, où ils reprennent des maisons abandonnées.

Beaucoup viennent chercher une terre peu productive, mais plus toutefois que celle de leur Piémont natal.

D'autres sont attirés par l'économie forestière : bûcherons saisonniers de la scierie du Ranc, fabricants de charbon de bois, bûcherons indépendants. Un transalpin a fui son pays en raison de son antifascisme : le communiste Antonio Gatti a connu l'huile de ricin des chemises noires, son frère fut assassiné.

D'autres sont plutôt favorables au régime mussolinien. Il n'y eut cependant pas de heurt. Tous ne demandent qu'à travailler. Aussi leur intégration n'a-t-elle pas posé de grandes difficultés (5). Il n'en était pas de même avec les immigrés espagnols travaillant à la scierie.

Après l'hémorragie démographique consécutive à la Guerre de 1914-1918, le peuplement semble se stabiliser à la fin des années vingt. Pour une grande part, cela est commun aux autres villages de l'arrière-pays. Certains villages du canton, dont le chef-lieu, connaissent même un accroissement de leurs effectifs. Le retour des émigrés ruraux de la côte, la venue de transalpins expliquent cela.

Entre 1911 et 1936, le chef-lieu a perdu 20 % de sa population, soit moins que la moyenne cantonale (28 %) (6). Roquestéron-Grasse, dans le même temps, en a perdu plus de la moitié.

L'évolution de la natalité à Roquestéron, dans ses grandes lignes, correspond à la tendance générale de l'arrière-pays.

Le fort taux de natalité qu'a connu Roquestéron au XIX<sup>ème</sup> siècle (taux de natalité moyen : 50 pour mille) commence à chuter dès la fin du siècle. Il n'est plus que de 16 pour mille au cours des années 1909-1913, avec de grands écarts entre les années : dix naissances en 1909, trois en 1911, huit en 1913.

La mobilisation des jeunes gens en 1914 et les rigueurs de cinq années de guerre vont faire chuter la natalité : le taux moyen est de 6 pour mille.

Entraînée par la démobilisation et une forte nuptialité, la natalité au sortir de la guerre connaît un redémarrage : aucune naissance en 1919 mais 12 dans les deux années qui suivent. La poussée de la natalité se poursuit jusqu'en 1927 (cinq naissances annuelles). Le taux de natalité durant cette période (16,6 pour mille) dépasse même celui d'avant-guerre (15,3 pour mille en 1906-1913). Il en est de même pour le taux de fécondité (84 pour mille en 1921).

A partir de 1928 et durant toutes les années trente, la natalité est en baisse, mis à part 1930 (six naissances) et 1935 (cinq naissances). Le taux de fécondité de la décennie 1928-1938 ne dépasse pas les 50 pour mille.

L'accroissement de la population municipale dans la seconde moitié des années 1930 ne joue aucunement sur la natalité : trois naissances entre 1936 et 1939.

Cette tendance se poursuit pendant la Seconde Guerre Mondiale, pour laquelle il est difficile d'établir un taux de natalité. Le fait marquant est l'année 1944 qui voit son total de naissances porté à sept enfants, dont quatre ont été conçus en 1943. La lueur d'une victoire prochaine a davantage motivé la procréation que la Libération, où de nombreux jeunes gens ont été enrôlés dans les Forces Françaises Libres (aucune conception dans la seconde moitié de 1944).

Ainsi se dessine l'évolution de la natalité : chute de la natalité pendant la Première Guerre Mondiale, remontée jusqu'en 1927 puis diminution jusqu'en 1944. Dans ces 98 naissances entre 1914 et 1945 (7), les taux de masculinité et de féminité s'équilibrent : 51 naissances masculines pour 47 féminines.

Mars est le mois où l'on naît le plus (14 naissances) suivi par janvier. Les mois où la conception est la plus forte sont juillet-août-septembre à la différence des mois d'automne et d'hiver (octobre-décembre-février).

Un autre fait notable est l'évolution de la moyenne d'âge des parents. Du côté paternel, la moyenne d'âge augmente de 11 ans entre 1920 et 1939 : 34 ans en 1920-1923, 38 ans en 1924-1934, elle passe à 45 ans en 1935-1939, puis baisse à 37 ans. Du côté maternel, elle est de 27 ans en 1920-1923, 30 ans en 1924-1934, 35 ans en 1935-1939.

Ces écarts se retrouvent dans l'analyse des mariages. Avant 1914, le nombre de mariages évolue selon les années : aucun en 1911, quatre en 1912, un en 1913.

L'immédiat après-guerre voit une forte poussée de la nuptialité : le taux de nuptialité des années 1919-1923 est de 10 pour mille (deux fois supérieur à celui de l'avant-guerre. (8)

Après 1925, le taux de nuptialité chute : de 5,5 pour mille dans les années 1924-1928, il passe à 0,5 pour mille en 1929-1933, un chiffre inférieur à celui de 1914-1918. De 1928 à 1934, un seul mariage est célébré (en 1930).

Une faible remontée de ta nuptialité a lieu dans les années précédant la Seconde Guerre Mondiale (le taux de nuptialité des années 1934-1938 est de 2 pour mille).

Six mariages ont lieu de 1939 à 1945, dont trois sous l'Occupation. D'après la population de 1936, le taux de nuptialité serait alors de 2,5 pour mille, mais il faut diviser ce chiffre par deux si l'on tient compte de la population probable.

La chute du nombre de mariages est donc nette : 33 mariages dans la première décennie du siècle, 13 en 1910-1920, vingt mariages dans les années vingt, cinq dans les années trente, autant en 1939-1945.

Les hommes se marient en moyenne à l'âge de 29 ans. La moyenne d'âge des femmes au moment du mariage est de 24 ans. L'écart d'âge entre les époux a diminué par rapport au siècle dernier, et même au début du siècle.

La plus grande différence d'âge relevée est de 19 ans, 38 % des mariées sont mineures le jour du mariage, et seulement six femmes sont plus âgées que leur époux.

Les mariages se célèbrent avant tout du printemps au mois de juillet, et après les travaux des champs, au mois d'octobre. Les mois de novembre, décembre, janvier sont délaissés pour la célébration.

Seul 30 % des mariés sont originaires de Roquestéron (et Roquestéron-Grasse). Des 26 hommes mariés étrangers à la commune, trois sont originaires du canton, cinq d'un canton voisin, dix sont étrangers au département (quatre Italiens, quelques gendarmes). La tendance est inversée pour les femmes.

Seulement cinq couples sont originaires du village; Le plus notable, avec la forte proportion d'hommes étrangers au "pays", est la faiblesse des mariages entre villages voisins, chose courante aux siècles précédents.

Enfin, mentionnons une certaine hausse du nombre de contrats de mariage, encore en faible nombre toutefois (6 contrats pour les 37 mariages de notre période).

Depuis la seconde moitié du XIXème siècle, le vieillissement de la population a entraîné une hausse annuelle du nombre de décès (les années 1893-1895, avec 45 décès, ont été particulièrement néfastes). Le taux de mortalité de 1911 (21,9 pour mille) revient au niveau de 1896 après avoir été en hausse au début du siècle. La moyenne du taux de mortalité pendant la Grande Guerre est même inférieur (16 pour mille). La mortalité baisse au sortir de la guerre (taux de mortalité en 1921 :15,7 pour mille), mais elle s'accroît à partir de juin 1926.

La mortalité dans les années trente est en baisse, le taux de mortalité moyen passant de 20 pour mille (années 1929-1933) à 16,5 pour mille (années 1934-1938) (9)

En chiffre brut, la mortalité s'accroît au cours de la Seconde Guerre Mondiale (48 décès entre 1939 et 1945). Néanmoins, en tenant compte de l'accroissement de la population municipale, il est possible de constater une baisse de la mortalité.

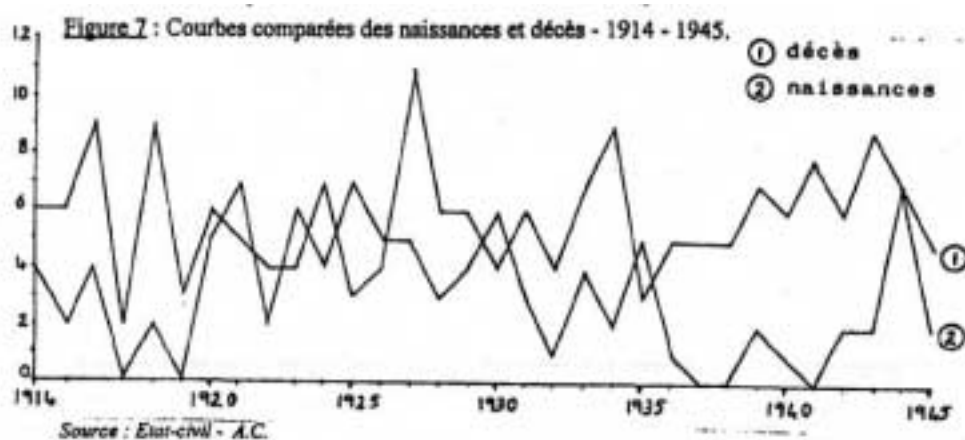
Le nombre de mort-nés et d'enfants décédés avant un an ne cesse de chuter, progrès de la médecine et de l'hygiène aidant : 24 durant la période 1900-1913, 7 de 1914 à 1928, jusqu'en 1945. La mortalité moyenne dans les années trente est de 4,1 pour mille (elle était de 11,3 pour mille au début du siècle).

L'âge moyen des décédés adultes évolue peu : 71 ans pour les hommes, 67 ans pour les femmes.

La première cause de mortalité est évidemment la vieillesse, la "sénilité" due au "ramollissement du cerveau". Les décès des individus de moins de 60 ans sont occasionnés en premier lieu par les affections pulmonaires, "pulmonies" ou tuberculoses, puis par les affections à l'estomac et aux reins (néphrites). La grippe espagnole semble avoir fait au moins deux victimes.

Ainsi se dessine l'évolution du comportement démographique. Plusieurs enseignements sont apportés par la mise en parallèle des courbes de la natalité et de la mortalité.

### Courbes comparées des naissances et décès, 1914-1945



Le solde naturel ne se révèle positif ou nul que pour 7 années. Quatre grandes périodes d'accroissement naturel négatif sont visibles : la période 1914-1920 où les deux courbes gardent un certain parallélisme (le taux d'accroissement naturel moyen de cette période est alors de -10 pour mille) et trois périodes dans l'entre-deux-guerres, en fait une seule période, séparée de deux années. La troisième période qui débute en 1936, est poursuivie par la Seconde Guerre Mondiale, où l'accroissement naturel est le plus négatif. 1941 est l'année où le solde naturel est au plus bas niveau (- 8) de la période étudiée.

La période relativement la plus positive comprend les années 1920 à 1926. Elle est la seule où le taux d'accroissement naturel est positif avec + 1,4 pour mille.

Entre 1914 et 1945, le taux de mortalité moyen (18,7 pour mille) est le double du taux de natalité moyen (9,5 pour mille).

Les différents aspects de la démographie se coordonnent. La baisse de la population et son vieillissement explique la mortalité et la faible natalité et nuptialité. L'influence des guerres, en particulier 1914-1918, a été fondamentale.

### LA VIE QUOTIDIENNE

Décrire une société villageoise par l'analyse de sa population ne suffit pas. Il faut aussi se pencher sur la vie quotidienne des habitants. La période étudiée débute par la Première Guerre Mondiale. Celle-ci a influencé indirectement le quotidien des Roquerois. Après la guerre, la vie des habitants évolue peu dans les années vingt et trente.

### Les répercussions de 1914-1918

Au début de l'année 1914, la population roqueroise se préoccupe avant tout de la ligne du tramway en construction, du nouveau transport en autobus et bien entendu de sa vie quotidienne. Les almanachs agricoles et les quelques journaux leur donnent une vague idée des crises internationales, affrontement des blocs et guerres balkaniques lointaines.

Le patriotisme, depuis le rattachement, est bien présent. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, tout le village, au propre et au figuré, est tourné vers la France, sur l'autre rive. Dès 1793, les Roquerois se montrent républicains. En 1870, certains font partie de la Garde Nationale, d'autres s'engagent dans la légion garibaldienne.

Nul doute que l'école communale imprime dans l'esprit des jeunes enfants les valeurs de la France et le souvenir de l'Alsace-Lorraine. En raison de ses effectifs, elle n'a pas connu les bataillons scolaires. Néanmoins, les jeunes garçons en connurent l'esprit : en mars 1887, Salamite



ancien sous-officier au 58ème régiment d'artillerie, se propose et est nommé comme "instructeur militaire" à titre gratuit. Il occupera cette fonction durant quelques années.

Les événements de juillet 1914 préoccupent peu. En cette fin d'après-midi du 1er août, chacun est occupé à sa tâche lorsque l'affiche de mobilisation générale est apposée sur les murs de bâtiment communal. Au son du tocsin, les cultivateurs reviennent en hâte au village. Le maçon François Alziary, homonyme du maire, abandonne son tas de mortier. Face à la mairie, sur la place, dans les rues, toute la population se réunit par petits groupes pour commenter la nouvelle avec consternation.

Le lendemain matin, une soixantaine de mobilisés se pressent sur les chars à banc devant les amener au pont Charles Albert. Certains promettent de revenir "pour les olives". Lorsque les chars s'ébranlent, la population les suit, tandis que les hommes, semble-t-il, entonnent la Marseillaise. Cette image du départ de tous les hommes valides, pères, maris, frères, a profondément marqué les esprits et constitue le souvenir le plus vivace de cette période.

Les appelés rejoignent leurs unités d'infanterie ou d'artillerie. Certains sont dirigés vers la frontière italienne. Les territoriaux sont placés sur des points stratégiques, en particulier près de Puget-Théniers, au pont d'Entrevaux. D'autres peuvent retourner dans leurs foyers.

Les villageois vivent désormais dans l'attente des nouvelles. En septembre, ils apprennent que François Alziary, réserviste au 311e régiment d'infanterie, a été blessé et transporté à l'hôpital temporaire du Régina. Il y succombera quelques jours plus tard, devenant la première victime du village. Son tas de ciment, durci par les ans, sera encore visible 60 ans plus tard, rue des Frédy. Un autre Roquerais de la même unité, Charles Cagnolis, tombe à Beaumont quelques jours après.

La vie continue pour les familles restées au village. Ce sont les personnes âgées, les femmes, les enfants qui désormais exploitent la propriété familiale. Les lettres des soldats sont attendues, les nouvelles du front suivies, malgré la censure. Blessés et permissionnaires viennent quelquefois au village, tandis que d'autres classes sont appelées. Le conseil municipal reprend son activité, limitée à l'essentiel, en novembre 1914.

La terre continue à fournir l'essentiel de l'alimentation. Mais les produits venant de l'extérieur manquent peu à peu. Chaque famille reçoit des cartes d'alimentation. Le sucre disparaît complètement. La farine, produite en quantité insuffisante, doit être amenée de Nice. Le pain rationné est difficilement mangeable, quant il n'a pas, à cause des fûts de transport, un goût de pétrole.

En vue de servir d'intermédiaire, de gérer la production agricole et les terres abandonnées, le conseil municipal crée le 20 février 1916 un comité d'action agricole communal. Dirigé par le maire François Alziary, il sera affilié à la Commission départementale d'alimentation. Le rôle pris par la municipalité et son maire entraîne parfois une polémique avec les habitants, en particulier avec les commerçants. En 1917, une partie des bois communaux est coupée pour fournir selon les besoins en bois de chauffage et charbon.

A l'école, papiers et cahiers manquent aussi. L'enseignement de l'instituteur Bonnéty est marqué par la guerre. Son discours devait être plus amer lorsque son unique fils tomba au champ d'honneur.

L'attente de la fin de la guerre se poursuit dans la crainte. Le nombre de prisonniers s'accroît peu à peu : 2 en 1915, 4 en 1916, 8 en 1918. Les familles envoient, quand cela leur est possible, des colis dans les camps de Palatinat, de Bavière ou de Poméranie. Les villageois découvrent le vrai visage du conflit avec les premiers récits des permissionnaires et des blessés graves revenus définitivement. Le patriotisme néanmoins reste vivace. En 1916, Louis Lions donne un prénom "à la mode" à son fils : Joffre.

Au cours de la guerre, vraisemblablement la dernière année, la commune a accueilli quelques dizaines de Russes. Aucun document n'en garde la trace. Il ne reste que le souvenir d'une vingtaine ou une trentaine de "prisonniers russes", qui ont impressionné la population par leur différence et leur gopak. S'agit-il de marins ou de ces soldats envoyés sur le Front Occidental, et cantonnés après la Révolution d'octobre ? De matelots dont le bâtiment a sombré ? Des Russes demeurant sur la côte (ou des réfugiés slaves) ont pu être envoyés dans l'arrière-pays. Néanmoins, les souvenirs ne font pas état de la présence de femmes ou d'enfants.

Il ne semble pas qu'ils aient demeuré chez l'habitant, mais plutôt dans le vaste bâtiment de la gendarmerie ou dans un modeste camp. En dehors de leur présence, il ne reste que des hypothèses.

L'annonce de l'armistice est vécue dans l'enthousiasme. Elle signifie le retour des soldats et dans une moindre mesure, la fin des privations (bien que les cartes d'alimentation ne disparaissent pas encore).

Au début de 1919, les "poilus" reviennent peu à peu. Les prisonniers de guerre les suivent.

*En juillet 1919, le conseil municipal affiche le texte suivant à la mairie :*

*"A l'occasion du 4 juillet 1919, le conseil municipal, fidèle interprète de la population de cette commune, adresse au noble peuple américain, à son illustre président M. Wilson et au vaillant général Pershing, commandant la glorieuse armée américaine, l'hommage de son respect, de son admiration et de son éternelle reconnaissance pour la grande part qu'ils ont prise dans la destruction du vieil esprit monarchique guerrier pour faire triompher à la place la Paix, et la justice et la liberté des peuples. " (10)*

Il n'y pas d'autres déclarations patriotiques, comme cela est souvent le cas dans les petites communes. Ceci atteste-t-il de la présence de permissionnaires américains ? Rien ne confirme cette hypothèse.

Les vétérans gardent un profond souvenir de la guerre. A côté de ce bouleversement, ils ont côtoyés un monde totalement différent du leur. Pendant longtemps, la Grande Guerre est leur principal sujet de conversation. La population partage leurs souvenirs de batailles ou de captivité. Les récits pacifiques, tels ceux où les ennemis s'échangeaient des cigarettes, les marquent et leur démontrent l'absurdité du conflit. Aussi, moins que les Allemands, est-ce la guerre qui est exécrée.

De nombreuses familles sont endeuillées par la perte d'un proche. A côté de la dizaine de blessés, 8 enfants de Roquestéron sont morts pour la patrie. A cette liste s'ajoute deux Roquerais d'adoption. Seul François Alziary est enterré au cimetière de la commune.

Pour des raisons budgétaires, la municipalité n'envisage pas comme dans les villages voisins, la création d'un monument aux Morts. Néanmoins, une plaque commémorative est apposée dans l'église. On y ajoute les deux victimes nées à Roquestéron-Grasse.

Ce n'est qu'en 1931 que la population crée un comité pour l'érection d'un monument aux morts de la guerre. Ce monument d'une forme simple, semblable à celui de Pierrefeu, est érigé boulevard Carnot, près de l'église.

Un treizième nom est inscrit : Henri Stutz, chevalier de la Légion d'Honneur, lieutenant de vaisseau à bord du cuirassé "Le Bouvet", le premier bâtiment à avoir sombré au large des Dardanelles, le 18 mars 1915. Il n'a jamais connu Roquestéron. Sa femme s'est retirée au village après la guerre (11).

L'économie du village a peu profité de la guerre, en dehors de l'accroissement du nombre d'oliviers. Les terres, saccagées par les animaux sauvages, n'ont pu que nourrir leurs propriétaires. Néanmoins, les raisons invoquées en 1918 pour le refus d'accueillir des réfugiés (l'absence de nourriture) sont exagérées ; de nombreuses terres demeuraient cultivables.

Enfin la guerre est un facteur de l'exode rural. Anciens combattants mais aussi veuves de guerre ont peu trouvé un emploi réservé sur le littoral.

Pour tout cela, 1914-1918 a profondément marqué le Roquestéron de l'entre-deux-guerres.

## La vie quotidienne dans l'entre-deux-guerres

Après la guerre, les villageois vont désirer retrouver leurs vies d'avant 1914. L'examen de la vie quotidienne s'axe sur quelques points fondamentaux : la description de l'habitat, la consommation, la médecine et les loisirs.

Le village de Roquestéron est bâti sur la rive gauche de l'Estéron, sur les premières pentes du Mont Long. Il est le seul dans le canton à correspondre à la typologie de village en pied de pente (sa création tardive explique en partie cela). Sa superficie est un peu supérieure à deux hectares. L'habitat regroupé est étiré sur l'axe est-ouest (12).

Le village comporte 130 maisons en 1914. Ce nombre évolue légèrement dans l'entre-deux-guerres (quelques propriétés en ruine sont rebâties). Quatre-vingt-douze maisons sont habitées en 1921. Leur nombre baisse en 1926 et 1931 (74 maisons habitées), puis remonte en 1936 (85 maisons).

En raison de son histoire, les habitants de Roquestéron ont pu construire des bâtiments bien plus imposants que ceux de Roquestéron-Grasse.

Les bâtisses se composent de trois à quatre étages en moyenne et sont de deux types principaux : la maison paysanne et la maison bourgeoise.

La maison paysanne type comprend des étages différents. Le sous-sol ou le rez-de-chaussée abrite une vaste pièce inhabitée, appelée le plus souvent "écurie". On y dispose le foin et les animaux domestiques (cochon, mulet). Un petit escalier de pierres massives permet d'accéder à l'habitation, située en entresol : salle, cuisine au premier étage, chambres au second. Le dernier étage est un grenier. Souvent, il s'agit d'un grenier-séchoir, ou souleaire : ouvert du côté sud, il permet le séchage et stockage de divers aliments, figues, tomates, champignons, etc.. Roquestéron, Aiglun et Conségudes sont les seuls des Préalpes de Grasse à posséder des souléaires en grand nombre.

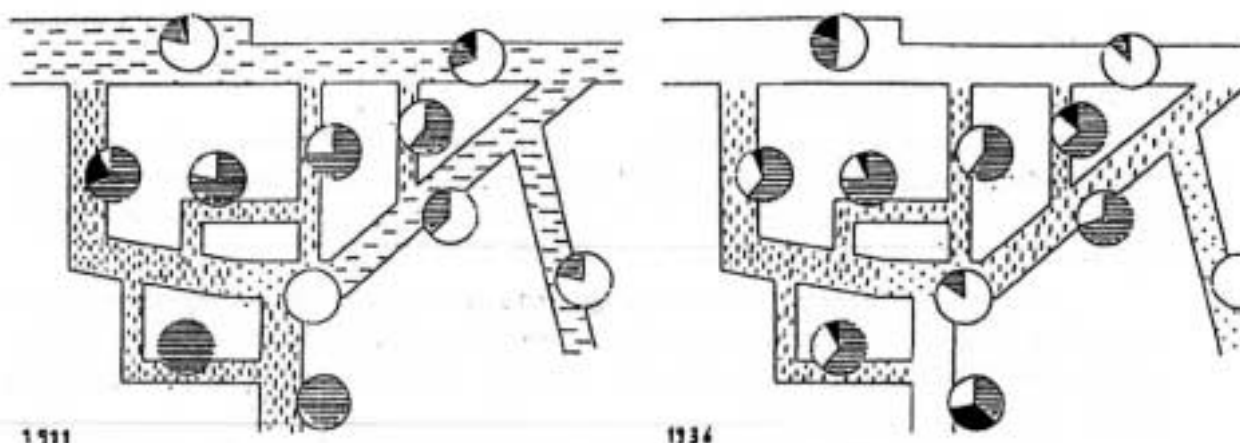
Les murs épais sont un assemblage compact de pierres des champs liées par du mortier. Les pierres de tailles sont utilisées pour les linteaux et l'encadrement des portes et fenêtres.

Les maisons bourgeoises sont en nombre important (13). Elles sont plus imposantes que les maisons paysannes. Les caves y sont rares, l'entresol inexistant. A la différence des autres bâtisses, le rez-de-chaussée est de plain-pied avec la rue. Les portes sont souvent plus travaillées. Un couloir permet d'accéder à un escalier menant aux appartements, tous semblables. Ces immeubles, qui possèdent un grenier ou une terrasse, n'ont pas de façades distinctes. Celles-ci ne laissent pas apparaître la pierre : les murs sont recouverts de chaux ou de crépis. Les peintures en trompe-l'oeil achèvent de donner une symétrie à l'ensemble.

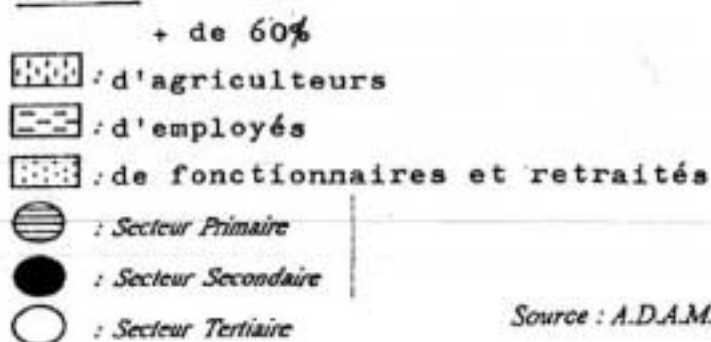
En règle générale, le premier type de bâtiment reste habité par des agriculteurs. Les maisons bourgeoises ont cessé d'être de modestes hôtels particuliers pour devenir un ensemble d'appartements (14).

La population professionnelle ne se répartit pas dans le village façon proportionnelle. Chaque rue possède sa propre sociologie. Ce phénomène est visible jusque dans les années vingt. Peu à peu, les catégories professionnelles diversifient leurs implantations.

## Cartes schématiques de la répartition professionnelle des habitants par rues, 1911 et 1936.



### Légende:



Source : A.D.A.M. - 6M 15 743 recensements.

En 1911, les agriculteurs sont en nette majorité dans certaines rues. Leur effectif est bien plus faible au nord et à l'est du village. Les actifs du secteur secondaire se concentrent en deux endroits en 1911 : avenue Garnot et rue de la République.

La conscience villageoise se représente trois classes sociales : celle des humbles, des "petits" (agriculteurs, domestiques...), une classe "moyenne" (petits employés, artisans) et une "supérieure" (fonctionnaires, rentiers, commerçants...). Le village peut alors être en accord avec un modèle précis : un centre "supérieur" où se trouve l'administration (rue de la Mairie), une classe "inférieure" entourée par une classe moyenne.

Un quart de siècle plus tard, ce schéma n'est plus valable. La plupart des rues ont diversifié leurs représentations professionnelles. Les agriculteurs ont progressé dans certains secteurs. L'accroissement du nombre de retraités et d'actifs du tertiaire est bien visible.

La typologie de l'habitat correspond assez bien aux tableaux. Les rues où le secteur primaire est dominant sont composées en majorité de maisons de type "paysan". La place Carnot, la rue de la Mairie comportent pour l'essentiel des maisons bourgeoises.

Ceci explique en grande partie cette répartition : la famille paysanne transmet à ses enfants la maison ancestrale, fonctionnaires et employés préfèrent demeurer en appartement (15).

Le bouleversement perceptible vingt-cinq ans plus tard dénote un changement des

mentalités et de la société. L'agriculteur a beaucoup moins la nécessité de vivre en maison paysanne. De plus, les travailleurs ne subissent plus une certaine "hérédité professionnelle", les barrières sociales sont beaucoup moins présentes. Cette différenciation des classes sociales par l'habitat est relativement peu courante dans l'arrière-pays.

En ce qui concerne la consommation, les fonctionnaires, employés, artisans, reçoivent une rémunération d'appoint de quelques modestes jardins potagers, ils effectuent la totalité de leurs achats chez les commerçants du village, et parfois à Nice même.

Cela est différent pour l'agriculteur. A côté de sa production réservée à sa consommation, il possède quelques apports de numéraire : olives, animaux... Cela lui permet d'acheter ce qu'il ne peut produire. Il s'agit tout d'abord des produits de consommation courante : sel, sucre, café, pain lorsqu'on ne le fabrique pas. L'achat de viande reste assez rare. Oeufs, lapins, poules, produits de la chasse y suppléent.

On se vêt chez le tailleur et le cordonnier. Mis à part l'habit "du dimanche", il s'agit de vêtements grossiers, adaptés au travail quotidien.

Les achats importants sont mûrement réfléchis et entraînent des dettes jusqu'à la prochaine récolte d'olives (équidés, cochons, fusil, bicyclette...).

Si la consommation diffère peu de celle de l'arrière-pays, le niveau de vie des agriculteurs de Roquestéron et de sa région se distingue. Il apparaît très bas. Les habitants n'hésitent pas à parler de "misère". Le conseil municipal en témoigne à plusieurs reprises. Il parle des "malheureuses populations" (16), des "malheureux habitants de cette commune" (17) qui peuvent à peine joindre les deux bouts (18). De nombreuses familles sont considérées comme totalement démunies.

Les causes de cette pauvreté sont liées à l'agriculture : une terre trop ingrate donnant des rendements médiocres ; absence de production spéculative (Roquestéron se trouve entre la zone de l'élevage au nord et la zone de la culture florale au sud), absence de progrès agricoles (outils, engrais...).

Aussi nombreux sont les inscrits à l'assistance médicale gratuite et au bureau de bienfaisance.

Tout cela entraîne un cercle vicieux : absence de profit, absence d'investissement, exode rural qui appauvrit les terres... Plus que des "fâcheuses dispositions à l'égard des méthodes modernes" dont parle Raoul Blanchard (19), c'est sans doute l'absence de numéraire qui empêche la modernisation.

Il faut toutefois nuancer ces affirmations. La plupart des agriculteurs possèdent des biens-fonds, beaucoup peuvent ouvrir un compte de dépôt à la Poste. Le cultivateur reste fataliste et ne prend véritablement conscience de sa pauvreté qu'au contact avec l'extérieur ou avec le recul.

La situation s'améliore au cours des années trente, en particulier du fait de l'émigration qui permet d'évacuer le "trop-plein" de travailleurs.

L'importance du médecin à Roquestéron est d'autant plus accrue que sa circonscription médicale comprend les villages de Cuébris, Sigale, Pierrefeu, Saint-Antonin, Aiglun, Sallagriffon et Roquestéron-Grasse.

A sa fonction s'ajoute celle de pharmacien et éventuellement de vétérinaire. Sa position de notable l'incite à des fonctions municipales, surtout si sa personnalité est bien implantée, comme pour les docteurs Passeron, Brissaud ou Lions.

Les villageois, s'ils ne bénéficient pas de l'Assistance Médicale gratuite, font peu appel au médecin. S'il n'y a plus trace de guérisseur populaire (magou en gavoût), chacun se guérit par lui-même à l'aide de remèdes traditionnels (décoctions, ampoules, révulsifs...). Il suffit d'attendre la fin de la maladie, en demeurant à la chaleur.

Le médecin trop onéreux, n'est appelé que pour un cas extrême, et bien souvent trop tard (20).

Les habitants, sauf les plus démunis, évitent d'aller à l'hôpital. Les vieilles personnes, souvent atteintes de maladies lentes et non traitées, finissent leurs jours assistées par leurs enfants. Lors d'un accouchement, une voisine s'improvise bien souvent sage-femme.

La municipalité montre donc de l'intérêt pour ce sujet. Elle lie à cela la question de la salubrité et de l'hygiène du village, l'insalubrité pouvant être cause de maladie.

Le maire Passeron, médecin cantonal, prend le premier des mesures contre la malpropreté des rues. Celles-ci subissent le passage quotidien des animaux, et accueillent les eaux ménagères stagnantes. Il faut pourtant attendre le réseau d'égout en 1939 pour que cesse ce déversement des eaux usées.

Quant aux ordures ménagères, elles sont récupérées comme fumier ou déposées... sur les berges de l'Estéron.

La vie des ruraux, rythmée par le travail, est ponctuée de moments de loisirs. Ce sont d'une part les moments de détente quotidiens, hebdomadaires, d'autre part des festivités annuelles ou occasionnelles.

La journée de travail débute tôt pour les agriculteurs : le village s'éveille autour de cinq heures du matin. La première collation se prend souvent sur le lieu de travail, à la "bastide" ou sous un olivier. Le labeur se poursuit jusqu'à 20 heures l'hiver, à la tombée de la nuit l'été. Beaucoup de cultivateurs se couchent après le dîner. D'autres prennent quelques moments de détente. Femmes, personnes âgées, quelquefois hommes et enfants se retrouvent chez un particulier l'hiver. On y discute et raconte des histoires, en mangeant figues ou châtaignes. Outre le besoin de convivialité, ces veillées correspondent au souci de s'informer et d'économiser (chacun fournit à tour de rôle lumière et chauffage). L'été les réunions se déroulent dans la rue. Les hommes se réunissent volontiers sur la place, au bar ou au cercle.

Le dimanche est jour de repos, sauf lorsque le travail de la terre ne peut attendre. Le matin à lieu l'office religieux pour certains, l'apéritif ou la partie de pétanque pour d'autres. L'après-midi, un bal a souvent lieu dans les années vingt : l'hôtel Garnier possède un piano mécanique à sous. Les jeunes gens viennent danser dans la salle de l'hôtel ou plus souvent sur la place en contrebas de la place Carnot.

D'autres moments de loisirs, préparés longtemps à l'avance, ont lieu annuellement. Il s'agit de la Noël, Pâques et plus encore des fêtes nationales et patronales. Celles-ci se déroulent au mois de septembre, pour la Saint Matthieu. La journée a lieu la procession liturgique et les "aubades" organisées par la fanfare municipale, "la Roqueroise". Le soir, des musiciens venus de Nice permettent de danser valse, mazurka, etc..

Le bal de Roquestéron est le plus renommé de la vallée. Les habitants des villages voisins y viennent. Cela permet le rapprochement des communautés, et quelquefois, marque le début d'une union maritale. Les Roquérois se rendent aussi, à pied ou en char à banc, dans les "festins" voisins.

D'autres distractions ont un caractère plus épisodique. Le cinéma fait une première apparition au village peu après 1918, à l'hôtel Garnier. Il se fait plus fréquent au cours des années trente. A la fin de cette période, un ciné-club rural projette films parlants et muets dans de nombreuses communes du canton.

Certaines unités de chasseurs alpins séjournent quelques jours à Roquestéron et y apportent une grande animation : le soir, la fanfare du bataillon permet aux chasseurs de danser avec les jeunes filles du village.

Ces moments de loisirs sont nécessaires pour accepter une existence souvent jugée difficile. Le manque de disponibilité du temps est un des facteurs de l'exode rural.

## **La formation de la pensée**

Partie intégrante de la vie quotidienne, la formation de la pensée est réalisée par l'éducation, la religion et l'information.

En 1822, chaque village du canton possédait une école primaire. L'école communale de Roquestéron se trouve dans le bâtiment communal : au rez-de-chaussée, cour de récréation et classe de filles ; au second étage, au dessus de la mairie, se trouve la classe des garçons.

Cette appellation reste théorique. En fait, la classe de filles accueille les plus jeunes. La classe de garçon fait office de cours élémentaire.

Au début de notre période, l'école est peu vue comme un facteur de réussite sociale. Les enfants issus de familles peu aisées ne peuvent accéder que difficilement à un niveau social supérieur. Lire, écrire, compter suffit alors pour reprendre l'atelier ou le champ des parents.

Les jeunes ne fréquentent pas assidûment l'école. Peu motivés par les parents, ils restent pour la plupart inattentifs et turbulents. De plus, ils doivent souvent s'absenter pour aider la famille, en particulier pour la garde du troupeau, la moisson ou la récolte des olives. En mars 1924, une caisse des écoles est créée, dont le but est de faciliter la fréquentation scolaire en offrant livres et livrets de Caisse d'Epargne aux élèves les plus déshérités et les plus méritants (21). Ceci n'est pas inutile, la gratuité de l'enseignement n'étant pas totale : certains élèves ne peuvent étudier correctement en raison de l'impossibilité matérielle des parents d'acquérir un livre scolaire.

Depuis 1887, l'école s'incarne pour les élèves dans le couple Bonnétty.

Auguste Bonnétty, qui s'occupe du cours préparatoire, est un personnage haut en couleur. Il représente parfaitement, dans son apparence et son esprit, l'instituteur laïc de la Ille République. Attaché aux idées républicaines, il se déclare "libre penseur". Aussi a-t-il à coeur de railler monsieur le curé et de blasphémer fréquemment : le presbytère étant voisin de sa salle, il ponctue parfois une apostrophe d'un "couquin de Dioù" du plus bel effet. Brillant et sévère pédagogue, Bonnétty marqua les jeunes enfants de son empreinte. Consciencieuse et moins sévère, sa femme Césarine a un rôle plus effacé.

A leur suite en 1924 vont se succéder de plus en plus rapidement des instituteurs venus du littoral "faire leurs classes" dans l'arrière-pays.

L'éducation véritable, celle qui touche davantage l'enfant, se déroule dans la vie quotidienne. Le contact des parents permet l'apprentissage des techniques artisanales ou agricoles par exemple. L'écoute des adultes aux repas, aux veillées, est fondamentale (22).

L'enfant est un aide, l'adolescent est déjà apprenti ou agriculteur. Aussi ne peut-il que suivre l'activité des parents. Toutefois, cette situation évolue peu à peu au tournant des années vingt et trente. L'école peut devenir un facteur de promotion sociale. Les lycéens se font plus nombreux, de même que le nombre d'étudiants (un étudiant en 1929, cinq garçons et deux filles en 1936) (23). Cela joue pour les adultes aussi. Le conseil municipal souligne l'intérêt pédagogique des conférences et des séances de cinéma. Certains jeunes agriculteurs vont suivre des cours par correspondance, ce qui leur permet d'obtenir un emploi dans l'administration (Poste, Eaux et Forêts ...).

La paroisse de Roquestéron comprend deux communes : Roquestéron-Puget et Roquestéron-Grasse. Sa chapelle Sainte Pétronille n'étant plus utilisée qu'exceptionnellement, le lieu de culte paroissial est l'église Saint Arige. Achevée en 1754, de facture classique, elle fut décorée peu à peu (dons de l'impératrice en 1861, deux cadrans d'horloge en 1886).

La vie religieuse à Roquestéron se résume à un seul nom : Jean Fabron, né en 1862, nommé chanoine honoraire, il conservera sa fonction de 1900 à sa mort en 1947.

La pratique religieuse est, d'après les "anciens", beaucoup moins vivace qu'elle ne l'était au XIXe siècle. Néanmoins, elle reste encore présente. Tout le monde, mis à part Bonnétty, se déclare de confession catholique.

Si une dizaine de personnes sont présentes chaque matin à l'office, un grand nombre assiste à la messe dominicale. Les fidèles sont en grande majorité des femmes. Les hommes préfèrent souvent demeurer sur la place. Quelques uns s'arrêtent même aux portes de l'église. Les fêtes religieuses constituent un temps fort. Saint Matthieu, patron du village, est honoré lors de la fête patronale. Une procession à lieu : quatre jeunes gens portent sa statue dans les rues, suivis par toute la population. La procession à la chapelle Sainte Pétronille réunit aussi toute la communauté.

La piété populaire se manifeste dans d'autres occasions. Les divers oratoires qui parsèment la commune sont régulièrement fleuris. La plupart des objets du culte ont été placés dans l'entredeux-guerres. Plus discrètes, toutes les nombreuses inscriptions gravées sur les murs du porche datent de la première moitié de notre siècle. Souvent simples messages ("souvenirs du..."),

elles ont parfois un caractère pieux ("...Jésus Maria..."). Fait notable, une grande part de ces inscriptions sont datées des guerres mondiales (1916,1941 et 1943...).

Certaines gravures ont par contre un caractère profane, voire irrévérencieux. Que dire de l'inscription "âne Fabron" ? Comme le note Giauffret (24), "on avait la religion que les convenances exigeaient. On respectait Monsieur le Curé, tout en "le moquant" discrètement". La piété toutefois reste grande, et un certain mouvement spirituel a lieu lors des conflits.

Les habitants s'intéressent peu à l'information, parce qu'elle n'est pas sa préoccupation première, mais aussi par obligation. Son accès suppose un investissement que l'on considère superflu.

Avant 1914, Le Petit Niçois et L'Eclaireur de Nice sont achetés en proportion égale par environ un dixième de la population, pour l'essentiel fonctionnaires et commerçants. Les agriculteurs n'en font jamais l'achat. Toutefois, le journal se passe de main en main au café, sur la place, à la veillée, où on le parcourt rapidement. Ainsi, un quotidien est lu par trois ou quatre familles, sur deux ou même sur trois jours.

Pour la grande majorité de la population, les grands événements intérieurs et extérieurs sont encore transmis de bouche à oreille, au gré de la discussion.

Cette situation évolue peu après la guerre. Si les achats de quotidiens et de postes de radio progressent quelque peu, c'est surtout à partir de la deuxième moitié des années trente que l'intérêt pour l'information s'accroît. D'une part le cinéma itinérant apporte parfois des actualités en images, d'autre part surtout les événements intérieurs et extérieurs poussent à l'achat de journaux et de postes à galène. Les premiers sont achetés plus couramment.

Durant le Front Populaire, les jeunesses communistes vendent jusqu'à une trentaine d'exemplaires du Cri du Travailleur. La montée de la guerre est suivie attentivement.

Dès l'enfance, le villageois subit donc diverses influences parfois antagonistes. L'école de l'instituteur laïc et le catéchisme se disputent la formation des enfants. Cette opposition école-Eglise se poursuit toute la vie, et dans tous ses aspects.

Néanmoins, le traditionalisme de la religion est battu en brèche par l'éruption du monde moderne et la pénétration de l'influence extérieure, concrétisées dans l'école communale et l'information. C'est principalement par cela que le villageois sortira de son isolement intellectuel.

## **Un village face à la guerre, 1939-1945**

La Seconde Guerre Mondiale fait l'objet d'un chapitre particulier en raison de l'importance des faits et des bouleversements de la vie quotidienne. En effet, depuis la Révolution, le village n'a vécu les guerres qu'indirectement. En 1939-1945, bien qu'il n'y ait aucun combat, le conflit est bel et bien présent.

La mobilisation partielle et plus encore la mobilisation générale suscitent une profonde émotion. Une trentaine de jeunes gens sont mobilisés. La plupart rejoignent leurs bataillons alpins de forteresse, sur la frontière italienne. D'autres sont envoyés à la frontière allemande. Quelques camions et mulets sont réquisitionnés.

La première présence de la guerre se manifeste dans le stationnement d'une unité combattante. En octobre 1939, le village accueille quatre batteries du 96e R.A.M., dont le P.C. est à Saint-Martin du Var. Officiers et sous-officiers sont logés chez l'habitant. Les hommes de troupe couchent sur la paille des granges.

Dans les champs, au-dessus du village, sont disposés environ 150 mulets du train de combat, pièces d'artillerie et caissons. La municipalité, à la différence d'autres communes, supporte assez bien la présence des soldats. Les dépenses ne sont pas considérables, et les artilleurs sont acceptés par la population. Certains ont même gardé des liens, comme cet Alsacien qui correspond toujours avec sa famille d'accueil. La présence de ces troupes apporte une grande animation au



village. Leur effectif représente presque la population municipale. De plus, des Roquérois du littoral écoutent les recommandations préfectorales et retrouvent leurs maisons familiales.

Les soldats passent ainsi tout l'hiver, en effectuant quelques exercices. Ils quittent la commune au moment de l'attaque allemande, en mai 1940.

L'annonce de l'entrée en guerre de l'Italie provoque la stupeur et la crainte. La plupart des transalpins de la commune manifestent leur attachement à la France. Deux affichaient des sentiments pro-mussoliniens depuis leur venue. Dès 1939, ils quittent précipitamment le village pour s'engager dans les troupes fascistes.

La fin des combats est accueillie avec soulagement. Si un seul mort est à déplorer, cinq villageois sont envoyés en camps de prisonniers.

Les premières restrictions dans l'alimentation ont lieu à la fin de 1939. Elles concernent la viande, le sucre, le café. Le pain se raréfie peu à peu : le conseil municipal constate le 21 juin 1940 la pénurie totale de levain. Après les gelées de l'hiver 1939, la récolte d'olives est pratiquement nulle.

Face aux difficultés qui s'annoncent, les agriculteurs redoublent d'activités et ensemencent à nouveau des terres délaissées. Dès 1940, des Roquérois ou leurs fils descendus sur le littoral retournent au village. Ils s'installent dans la maison familiale, commencent à défricher la terre de leurs parents.

Ce phénomène va s'amplifiant au cours de la guerre. Des habitants du littoral envoient leurs enfants chez un cousin, un oncle du village. A partir de 1942, d'autres personnes sans lien affectif ou familial viennent se réfugier à Roquestéron. Beaucoup sont des chasseurs ou des estivants qui connaissaient la commune avant la guerre. Ils louent appartements et maisons délaissées, et cultivent une parcelle de terrain.

En dehors des légumes, le rationnement se fait cruellement sentir, en particulier pour les produits laitiers, le sucre et la viande. Les animaux de basse-cour se font plus rares. La pratique du braconnage (les fusils étant mis en dépôt) est plus fréquente : elle permet de consommer jusqu'aux plus petits animaux, tel des écureuils. Habillement et outillage sont aussi plus difficiles à se procurer.

Plus que la culture de l'olivier, la principale économie d'exportation est la fabrication du charbon de bois, dont la consommation s'est accrue pour le chauffage et les véhicules à gazogène.

L'évolution de la guerre est évidemment la principale préoccupation. Avec l'interdiction des bals et des festins, les jeunes gens éprouvent le besoin d'échapper au quotidien. Aussi organisent-ils parfois des soirées dans les caves ou des bals improvisés sur la route, jusqu'à ce qu'ils se dispersent dans les collines à l'arrivée des gendarmes.

Le changement de régime se passe en douceur à Roquestéron. Le maire et son Conseil sont en effet maintenus. Le chef-lieu est une de ces municipalités de gauche (Gustave Lions a été élu en 1935 sous l'étiquette républicain-socialiste) qui n'a pas été dissoute sous le régime de Vichy.

Les relations avec les autorités restent épisodiques. L'essentiel de l'activité du conseil municipal concerne les affaires courantes. Le discours le plus engagé se situe en novembre 1940, en réponse aux circulaires préfectorales du 29 octobre et du 15 novembre sur les dénominations de rues. Le 16 novembre, la municipalité envoie à la préfecture un extrait de sa délibération. Il s'agit de débaptiser l'avenue Bischoffsheim, ancien député "de race juive et d'origine étrangère", et de la rebaptiser avenue Maréchal Pétain. Les termes employés sont sans équivoque. A la Libération d'ailleurs, on fera disparaître ce texte des registres du conseil municipal.

Le principal projet en accord avec le régime de Vichy concerne la création d'un terrain de sport scolaire. Le projet débute en 1941, lorsque le préfet veut promouvoir les exercices "qui fortifieront les corps et affirmeront les caractères" (25). Le maire Lions semble favorable à cette idée, "la commune de Roquestéron-Puget désirent participer effectivement au redressement national" (26).

Le terrain serait composé de terrains de jeux, mâts pour le salut aux couleurs, etc.. Outre la

"rénovation de notre jeunesse" (27) au corps harmonieux et au caractère bien trempé" (28), l'ouverture de ces chantiers représente un moyen de lutte contre le chômage.

Il semble que durant l'année 1942, Gustave Lions ait la volonté de ne pas concrétiser le projet. Finalement, plans et devis tombent dans l'oubli.

L'état d'esprit de la population suit l'opinion générale. Jusqu'en 1941-1942, l'essentiel de la population se veut maréchaliste. Plus que les craintes contre l'irrédundantisme qui pourrait ramener la frontière sur l'Estéron, c'est le discours sur la terre qui favorise le rapprochement avec la Révolution Nationale.

A la fin de 1940, la quasi-totalité des anciens combattants se regroupent dans la L.F.C. (sous secteur Estéron). Seulement trois se déclarent hostiles au régime de Vichy. Le mouvement est totalement délaissé en 1942. La population peu à peu soutient l'action des jeunes résistants du village. La municipalité, à l'image de son maire, a fait preuve d'opportunisme plus que de vichysme.

Le village n'a pas connu de véritable "occupation". Il en subit néanmoins les contrecoups, d'une part par l'accueil de réfugiés, d'autre part par le passage des "troupes d'opérations".

Dès la fin de 1940, Roquestéron accueille des familles provenant des zones occupées. A partir de 1943, arrivent des jeunes enfants venant des zones évacuées. A côté de ces réfugiés "officiels", des hôtes plus discrets sont venus au chef-lieu à partir de septembre 1943, des familles israélites viennent se cacher sur la commune. Quelques unes demeurent sur la place Carnot jusqu'au jour où les gendarmes menacent d'en aviser les autorités. Tous les juifs se réfugient alors dans des bastides abandonnées. Certains habitants leur apportent les repas. Tous au village connaissent leur présence, bien que beaucoup ignorent leur nombre véritable.

L'occupant est venu rarement sur la commune. En novembre 1942, une unité de Bersagliers traverse le Var, remonte l'Estéron jusqu'aux Basses-Alpes. La colonne motorisée stoppe au chef-lieu. Après un premier moment de crainte, les habitants affichent leur réprobation et leur indifférence envers les soldats transalpins. Ceux-ci, peu disciplinés, dépourvus de ravitaillement, commencent à piller les jardins. Devant les plaintes de ses administrés, Gustave Lions parlemente et obtient... 15 francs de l'officier supérieur. Après une nuit passée au village, la colonne se remet en route vers Puget-Théniers.

Des soldats italiens repassent dans un autre état d'esprit en septembre 1943. Fuyant l'avancée des troupes allemandes, ils demandent des guides pour rejoindre la frontière. Certains habitants les accompagneront jusqu'à Beuil ou Saint-Etienne de Tinée.

La plupart des villageois voient pour la première fois un soldat allemand durant l'hiver 1943.

Il s'agit en l'occurrence d'un général, venu chasser sur la commune en compagnie de son officier d'ordonnance et de quelques galantes. Il passera la nuit à l'hôtel Garnier et offrira aux habitants son sanglier abattu, en promettant de revenir.

Les soldats du Reich revinrent, avec des intentions moins pacifiques. Au début de janvier 1944, la société Général Motors demande à la municipalité la location de l'ancienne halle de tramway, en vue d'y disposer huit automobiles de luxe (29). Dans la matinée du 1er août, une colonne de cinq camions se dirige vers le village. A leurs bords se trouve une section de soldats allemands "sous le commandement de deux officiers accompagnés de civils armés de mitrailleurs (sic), mitrailleurs et fusils-mitrailleurs" (30).

La panique gagne rapidement le village. La présence de réfugiés juifs, de réfractaires et de résistants peut faire craindre le pire. Les jeunes gens et les hommes s'enfuient précipitamment dans les bois. Les officiers vont trouver Gustave Lions à son appartement et lui demandent où se trouvent les automobiles remisées. Quels sont les "divers petits incidents puérils et inconsistants" dont il parle le lendemain (31) ? Les automobiles avaient été posées sur des cales, les roues étant dissimulées dans la fosse souterraine du local. Ne les trouvant pas, les soldats s'irritent, prennent à parti le maire et menacent de le fusiller. Militaires et civils cernent le village et patrouillent à la recherche des hommes valides. Deux sont alignés contre le mur de l'hôtel Garnier.

Apercevant un jeune homme sur le canal de l'usine électrique, de l'autre côté de l'Estéron, les Allemands font feu dans sa direction. Les rafales des armes automatiques provoquent l'effroi, mais n'atteignent personne.

Ayant retrouvé leurs pneumatiques, les automobiles sont accrochées aux camions et le convoi repart vers Nice. Aucun homme n'est amené par les soldats et les "civils" (des policiers auxiliaires français ? des hommes de la Gestapo ?) Leur armement témoigne de la volonté de rechercher réfractaires ou francs-tireurs autant que la crainte de s'aventurer dans une zone hostile.

L'absence de troupes d'occupation a permis l'essor des mouvements de Résistance. Dès le printemps 1943, le village compte des réfractaires au S.T.O. : un seul jeune homme part travailler en Allemagne. Les débuts réels de la Résistance se situent dans la seconde moitié de 1943. Un homme vient quelquefois du littoral à bicyclette, ses sacoches devant lui permettre de prendre du ravitaillement. Elles contiennent en réalité des tracts, et l'homme n'est autre que Jacques Cotta. Il prend ainsi contact avec quelques jeunes de la région. Le premier contacté au chef-lieu est Félix Augier ; lui-même rassemble des jeunes du village. L'institutrice de Cuébris en rallie d'autres aux F.T.P.

Au début de 1944, trois groupes sont constitués. Le plus important comprend une trentaine d'hommes du village. Il s'agit du groupe F.T.P. dirigé par le commandant Masselot et le capitaine Rebattet, alias Guy . Félix Augier alias Castel rallie une dizaine de jeunes au mouvement Combat. Le commandant Ernest Tesseire, évadé de son oflag, prend la direction des F.F.I. Souvent, les hommes ne rallient pas le mouvement de leur choix. Il s'agit plutôt d'une "affaire de famille" : on rejoint le groupe d'un ami, d'un parent (32). Tout le monde, mis à part les gendarmes, connaît l'appartenance des hommes aux divers groupes.

Des conférences secrètes sont organisées. La première a lieu dans la maison d'Edouard Alziary, à la sortie du village. Des fausses cartes d'identité sont distribuées, des contacts sont pris avec les maquis des environs (Aiglun, Carros...). Quelques stens sont distribuées aux hommes de Combat. Les F.T.P., manquant d'armes, doivent les prendre aux gaullistes. Le S.O.E. (33) homologuera un terrain de parachutage ("ring") entre les communes de Roquestéron, de Roquestéron-Grasse et de Conségudes, mais il ne sera pas utilisé.

Au printemps de 1944, les F.T.P. de Cuébris et ceux de Roquestéron créent un maquis sur la commune de Cuébris, derrière le Mont Long au lieu-dit la Morge. A cette dizaine de résistants se joignent les éléments de la 1ère compagnie F.T.P., des hommes de Nice et de Gattières. Ainsi se regroupent environ 80 francs-tireurs, formant l'essentiel de la 9ème compagnie F.T.P.. Victor Lions, fils du maire, quitte son poste de médecin cantonal pour rejoindre la 9ème F.T.P., au camp de la Morge. Certains F.T.P. demeurent à Roquestéron, rejoignant le maquis pour des missions ou l'installation de camps secondaires. Ils sont en rapports constants avec les autres maquis et disposent d'une traction-avant. Les relations avec les autres mouvements sont parfois tendues, au sujet de l'armement, du ravitaillement et des prisonniers. Les francs-tireurs prennent aux gaullistes les collaborateurs qu'ils détiennent. Deux espions sont abattus à Cuébris, un squelette sera retrouvé après la guerre à la Morge.

L'essentiel du ravitaillement se fait sur l'habitant. En juillet, l'épicier Alziary délivre 500 litres d'essence aux F.T.P., en échange d'un bon. Le 10 août, ils arrêtent à Sigale un camion chargé de 98 porcs. Un grand nombre est distribué à la population. Le reste sera vendu pour acheter un boeuf et un veau. D'autres actions ont lieu dans le canton : réquisitions, attentat à Revest-les - Roches, un sous-officier allemand est abattu à Gilette le 23 juin... En juillet, Roger Alzias de Roquestéron est arrêté à Gattières et déporté (34).

A partir du 6 juin et surtout au début du mois d'août, les résistants se préparent aux combats décisifs.

A l'annonce du débarquement du 15 août, les F.F.I. rejoignent Puget-Théniers, dont la

garnison allemande capitule le lendemain. Le commandant Teisseire prendra le commandement de la place. Le 15 août également, les Roquérois entendent une sourde déflagration : le pont de France disparaît dans un nuage de poussière. Le maire de Roquestéron-Grasse ayant cru bon d'alerter les autorités est enlevé par les F.T.P. et gardé en surveillance à Sallagriffon. Deux autres ponts sont sabotés à Pierrefeu et à Aiglun.

La polémique sur la destruction du pont n'est pas éteinte. Pour tous les habitants, ce sabotage était inutile, et il le fut effectivement. Certains hommes de Masselot auraient préféré miner les arbres ou la route allant vers Conségudes, pour un résultat équivalent. De plus, il était peu probable que la ligne de retraite de la Wehrmacht passe par l'Estéron jusqu'à Puget-Théniers. Pour certains, le stock d'explosifs aurait quelque peu grisé le commandant Masselot, qui aurait voulu "tout faire sauter".

Le groupe Combat se dirige vers Carros. Le 17 août au matin, la 9ème F.T.P. quitte la Morge et descend au chef-lieu. Elle est accueillie avec enthousiasme par la population, tandis que les gendarmes se rallient. Les hommes de Masselot convoquent le conseil municipal qui proclame la libération du village. Ainsi, le maire et les conseillers, dont certains sont résistants, se voient confirmés dans leurs fonctions.

Au même moment, un détachement de reconnaissance américain arrive de Conségudes et passe l'Estéron. Les G.I.'s demeurent quelques jours au village.

Au mois de septembre, les résistants du village décident de créer un comité local de libération, sous l'inspiration de Victor Robert Lions. Le matin du 17 septembre, Félix Augier, Elie Fredy (Combat) et Albert Gausserand (F.T.P.) se rendent chez Gustave Lions pour le prier de quitter ses fonctions. L'après-midi, le C.L.L. est formé, sous la présidence de Victor Lions. Trois membres sont issus du conseil municipal de 1935. Quatre sont résistants. Il compte aussi un prisonnier de guerre en Allemagne.

Le préfet refuse de dissoudre l'ancien conseil avant la création d'une délégation spéciale. Le 30 septembre, celle-ci est constituée par le comité de libération. La présidence est refusée par Victor Lions, ainsi que par son père. Finalement, puisque la préfecture n'a pas accepté la démission du maire, "le conseil municipal [...] déclare continuer pour le bien et l'intérêt de la commune l'oeuvre de la municipalité issue de l'élection municipale du 5 mai 1953" (35).

Le conseil élu le 29 avril 1945 est plus à gauche que celui de 1935. Son maire, Victor Robert Lions, est membre du Parti communiste. Il y a donc une volonté de changement politique et une évolution des mentalités vers la gauche. Plus qu'en 1936, c'est en 1945 que le P.C. est reconnu et touche la conscience des habitants. Sa présence dans la Résistance a été décisive.

La vallée de l'Estéron n'a pas été un théâtre d'opération important dans les Alpes-Maritimes. Sa situation l'explique en partie : la vallée n'est pas un axe majeur de communication. Elle n'a permis que quelques passages, pour la plupart sur la ligne Grasse-Puget-Théniers. Son relief, sa localisation de sites habités, la faiblesse de sa population ont empêché l'implantation de grands maquis. (36)

Sans doute certains habitants ont-ils réalisé quelques profits. Plus que les olives, c'est la vente de bois et de charbon qui les a permis. Le nombre de résidents, auxquels s'ajoutent réfugiés, évacués et maquisards, a empêché une réelle culture spéculative.

C'est avec la Seconde Guerre Mondiale que le village finit son ouverture à l'extérieur ; un mouvement qui débuta à la fin du siècle précédent. En effet, pour la première fois, les ruraux "se trouvèrent intimement liés à des événements survenant loin du village" (37).

Les villageois tentent de conserver leurs existences traditionnelles. Pourtant, les changements sont perceptibles et ont pour une grande part été déclenchés par la guerre de 1914-1918.

L'accélération de l'exode rural amène une situation critique dans l'entre-deux-guerres. Le canton de Roquestéron est un de ceux qui subira le plus cette crise démographique. G. Imbert note avec raison "un bilan humain dramatique" entraînant "l'agonie de cette région" (38), et porte sur le canton peut-être son jugement le plus dur. Le chef-lieu se démarque quelque peu. Sa reprise relative au cours des années trente donne un bilan moins négatif que ceux des autres villages. Entre 1911 et 1936, Roquestéron ne perd que 20% de ses effectifs, contre 36% pour Sigale et Pierrefeu. Plus encore, entre 1921 et 1936, Sigale perd 28% de ses effectifs et Pierrefeu 23% tandis que le chef-lieu en gagne 3%.

Si durant la Seconde Guerre Mondiale il abrite une population jamais atteinte auparavant, le déclin va s'accroître après 1945.

## NOTES

- 1) Celui-ci a perdu 14,5 % de sa population, chiffre analogue à celui de l'arrondissement
- 2) Le taux d'évolution entre 1911 et 1931 est inférieur à celui du canton : 0,68 contre 0,74 ; les plus négatifs étant ceux de Tourette-du-Château (0,47) et de Sigale (0,57). Roquestéron-Grasse dans le même temps perd 33 % de ses effectifs.
- 3) Densité : 50 habitants au kilomètre carré
- 4) La population a sans doute plus que doublé. Certains avancent le chiffre d'un millier d'habitants.
- 5) La langue n'a pas été une barrière, "Gavòuts" et Piémontais se comprenant aisément
- 6) Descendante des Alziary de Mallaussène, née Forgerot, elle fut mariée à Rochefort, acteur de théâtre et de cinéma.
- 7) Dans le même temps, il y eut 247 naissances entre 1882 et 1913.
- 8) En 1919 et 1920 ont lieu 12 mariages, soit autant que dans la décennie qui suit.
- 9) Taux brut de mortalité en 1931: 21,9 pour mille. En 1936 :15,3 pour mille.
- 10) Délibération du conseil municipal, 4 juillet 1919, Archives communales.
- 11) Ceci, entre autre, participe-t-il à cette volonté d1 "étoffer" quelque peu la glorieuse liste ?
- 12) L'habitat est bien moins serré que les autres villages de la vallée, n'étant pas bâti sur une crête.
- 13) Là encore, l'histoire du village explique cela : constructions des notables de Roquestéron-Grasse, large terrain constructible...
- 14) Il est possible de définir un troisième type de bâtiment : la grange, appelée finière, qui s'apparente à la maison paysanne, sans les locaux habitables.
- 15) Cette localisation des bâtiments remonte à la création du village. Elle est aisée à comprendre (raisons de commodité, de convenance, de rang social...).
- 16) Délibération du conseil municipal, 24 janvier 1914.
- 17) Délibération du conseil municipal, 19 mai 1912.
- 18) Délibération du conseil municipal, 14 juin 1921.
- 19) Raoul Blanchard, Op. Cit., p. 658.
- 20) Les habitants des villages voisins doivent de plus venir chercher le médecin le plus souvent à pied ou à dos de mulet.
- 21) Délibération du conseil municipal, 25 avril 1929.

- 22) Rappelons que dès l'enfance, le villageois apprend et n'utilise que le parler montagnard, le gavot de la vallée de l'Estéron (presque chaque village possède quelques particularités dans le vocabulaire).
- 23) Proportionnellement, le nombre d'instituteurs issus de l'école communale sera élevé. Le plus connu est Baptistin Giauffret (né en 1896 à Roquestéron, mort en 1983, instituteur et romancier, militant syndicaliste et pacifiste). Clovis Moulin sera professeur d'université.
- 24) GIAUFFRET (Bernard), Roquestéron : entre France et Savoie, Nice, Serre, 1984, p. 156.
- 25) Communication du préfet Ribière aux maires, 28 mars 1941, A.C.
- 26) Lettre de G. Lions au Secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail, 17 septembre 1941, A.C.
- 27) Communication du commissaire général à l'éducation générale et aux sports (J. Borotra) aux préfets, 18 juillet 1941, A.C.
- 28) Lettre du préfet au conseiller d'Etat, 20 décembre 1940, A.C.
- 29) Officiellement pour les mettre à l'abri d'éventuels bombardements. Il s'agit en fait d'automobiles appartenant à de riches clients craignant les réquisitions et à des israélites déportés.
- 30) Lettre du maire au préfet, 2 août 1944, A.C.
- 31) Lettre du maire au préfet, 2 août 1944, A.C.
- 32) Et il y a peu de place pour la discussion. Certains jeunes communistes font ainsi partie de Combat.
- 33) Spécial Opération Executive.
- 34) Peut-être a-t-il fait partie des 35 otages arrêtés avec Torrin et Grassi et envoyés auprès de l'organisation Todt. Il retrouvera sa famille après la Libération. Il n'y aura pas d'autre "déporté" à Roquestéron (bien que le requis du S.T.O. soit mentionné sous cette appellation), contrairement à ce qu'annonce l'affiche sur la Résistance du Musée de la Résistance Azurée, qui signale un déporté non rentré.
- 35) Délibération du conseil municipal, 12 novembre 1944.
- 36) Néanmoins ses petits maquis, en particulier le camp de la Morge, sont totalement ignorés.
- 37) WRIGHT G., La révolution rurale en France, Paris, éd. de l'Epi, 1967, p.53.
- 38) IMBERT G., A la découverte d'une population, Aix-en-Provence, C.R.D.P., 1955, 198 p.

**L'ANNEE 1936 AU TRAVERS D'UN  
JOURNAL D'EXTREME DROITE :  
*L'ACTION PATRIOTIQUE DE NICE ET  
DES ALPES-MARITIMES***

**Matthieu PEREZ et François GOERTZ**



La période de l'entre-deux-guerres voit, en France, se développer, en deux grandes phases, différents mouvements d'extrême droite, les ligues.

Si ces ligues existaient bien avant la première guerre mondiale, leur nombre, leur effectif et leur poids politique augmentent très fortement au lendemain du conflit, sous l'effet de la crise économique et des difficultés que rencontrent les anciens combattants à se réinsérer dans la société civile.

L'effet "Poincaré" résorbe cette première crise, et l'impact des ligues est aussitôt fortement diminué. Certaines disparaissent, d'autres survivent péniblement.

La crise de 1929 va relancer le phénomène, qui atteint son apogée avec les manifestations antiparlementaires de 1934 tout en engendrant une forte réaction antifasciste ; réaction qui favorisera l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en 1936.

Ainsi, après la démonstration de force du 6 février 1934, les ligues, trop menaçantes, perdent peu à peu leur audience. Dissoutes en 1936, elles se transforment en partis politiques et végètent jusqu'à l'occupation.

1936 est donc une période charnière pour ces groupes d'extrême droite, mi-politiques, mi-associatifs, promis à la marginalisation.

L'Action Patriotique de Nice et des Alpes-Maritimes, proche de la Ligue des Jeunesses Patriotes dirigée par Pierre Taittinger, ne représente qu'une fraction de l'extrême droite locale, et a une diffusion très limitée. Journal quasiment confidentiel, animé par une équipe très réduite gravitant autour de l'imprimeur Xavier Giacobini, L'Action Patriotique n'est aucunement un modèleur d'opinion comme pouvait l'être L'Action Française.

Toutefois, L'Action Patriotique commente, selon son orientation, l'actualité politique, et diffuse des informations locales ou internes aux groupes ligueurs.

Ce journal permet donc d'appréhender la perception que pouvaient avoir de leur actualité ce public de militants d'extrême droite, de cerner leurs centres d'intérêt, leurs pratiques politico-associatives, de comprendre cette base ligueuse niçoise.

L'Action Patriotique de Nice et des Alpes-Maritimes cesse sa parution à la fin du mois de février 1936, pour se reconstituer le 26 mars sous le nom L'Union Nationale de Nice et des Alpes-Maritimes, avec un format et une présentation quasiment identique. Malgré la continuité formelle et rédactionnelle présentée par ces deux journaux, le changement de nom semble marquer une restructuration assez importante : Pierre Taittinger, qui était "directeur politique" de L'Action Politique depuis 1935, n'apparaît plus dans L'Union Nationale et le sous-titre "Organe du mouvement national-populaire", marquant l'orientation sur les Jeunesses Patriotes (futur Parti National Populaire), disparaît au profit d'un intitulé beaucoup plus généraliste : "organe régional des groupements nationaux".

On peut donc penser que le changement de nom du journal dénote d'une recomposition politique, peut-être une rupture avec les J.P., sans doute un élargissement idéologique dirigé vers les différentes ligues. Donc, il ne s'agit pas du même journal, et peut-être pas du même public.

Notre étude est limitée aux deux premiers mois de l'année 1936, perçus au travers de L'Action Patriotique.

## **Présentation**

Xavier Giacobini : il est le personnage central de L'Action Patriotique. De 1902 à 1943, Xavier Giacobini fonde, dirige, et écrit dans une large part différents journaux d'extrême droite :

Le Cyrano de 1902 à 1904, puis L'Action Patriotique qui deviendra L'Action Patriotique de Nice puis ...de Nice et des Alpes-Maritimes. Ce journal est remplacé le 26 mars 1936 par L'Union nationale de Nice et des Alpes-Maritimes. Pendant l'occupation, le journal de Xavier Giacobini devient collaborationniste.

Pierre Taittinger : le leader des Jeunesses Patriotes était devenu en 1935 "directeur politique" de L'Action Patriotique, "organe du mouvement national-populaire". Taittinger y signe 5 éditoriaux sur 7 numéros parus en 1936 ; mais il n'évoque le journal qu'en des termes très généraux, sans jamais le nommer, sans évoquer son aspect local, et sans citer de nom de rédacteurs. Les éditoriaux de Taittinger ne sont donc pas écrits pour L'Action Patriotique, mais pour plusieurs journaux qu'il contrôle... ce qui montre la très modeste importance de l'organe du mouvement national-populaire dans l'appareil de la Ligue des Jeunesses Patriotes.

Notons que 1935 est marquée par l'achat ou la tentative d'achat de L'Ami du Peuple, le principal journal des Jeunesses Patriotes par Mussolini, ce qui coïncide avec la prise de contrôle de L'Action Patriotique par Taittinger. On pourrait y voir une explication des positions pro-Mussolini de L'Action Patriotique, pourtant localisée dans une région menacée par l'Italie, et ayant une idéologie hostile à une annexion italienne.

Les Jeunesses Patriotes étaient à la base la branche jeunesse de la Ligue des Patriotes, une des plus anciennes ligues de l'extrême droite. Dans les années 1920, les Jeunesses Patriotes deviennent autonomes de la Ligue des Patriotes, et, sous la direction de Taittinger, représentent une part importante de l'extrême droite autoritaire et républicaine. Paramilitaires dans leurs rites, leurs pratiques et leur organisation, la ligue des Jeunesses Patriotes est violente, perçue comme fascisante. Idéologiquement proche des Croix-de-Feu, les Jeunesses Patriotes sont plus activistes, et représentent un effectif plus faible.

Taittinger, enfin, est personnage autoritaire qui ne partage pas son pouvoir au sein de la ligue ; son journal le plus important L'Ami du Peuple, est une composante de l'empire de presse d'extrême droite du parfumeur Coty.

Si L'Action Patriotique a une audience très réduite, c'est un journal grand par la taille : 62X44 cm par page, les quatre pages du journal représentant une surface de 10 912 cm<sup>2</sup>. Les photographies y sont rares, les illustrations non publicitaires inexistantes.

Les numéros de 1936 sont de formes très semblables : les publicités ne changent jamais, seul leur emplacement se modifiant occasionnellement.

L'Action Patriotique a une parution hebdomadaire irrégulière, surtout en été, et la collection des Archives départementales est loin d'être complète.

Le contenu du journal varie peu : la première page contient peu de publicités, plusieurs articles de fond et d'actualité politique, l'éditorial, et une rubrique satirique. La deuxième page est, elle aussi, essentiellement politique, mais contient des rubriques locales (Grasse, Menton, Sospel...), et une part de publicité plus importante. La troisième page accueille elle aussi quelques articles politiques, mais se compose pour une large part de rubriques de servitude (programme des spectacles, résultats sportifs, adresses recommandées,...). Enfin, la dernière page est intégralement consacrée à la publicité.

On peut noter une particularité dans ces publicités : l'un des annonceurs est la société "Le Défenseur", société d'avocats qui se dit spécialiste des problèmes liés aux naturalisations, notamment d'Italiens, et qui accorde des facilités de paiement aux candidats à la nationalité française. Cette annonce surprenante est complètement en porte à faux avec la ligne politique du journal...

Nous avons tenté d'étudier la répartition dans la surface du journal des différentes rubriques : servitudes, publicités, rédactionnel. La présentation des différents numéros de 1936 étant quasiment identique, nous nous sommes limités à mesurer la surface représentée par chacun

de ces éléments dans le numéro du 4 janvier 1936 ; ce qui nous a permis d'élaborer le tableau 1 (les surfaces marginales étant intégrées, pour la clarté du calcul, aux surfaces imprimées les plus proches).

Ce tableau nous donne, pour chaque page, la surface en centimètre-carrés de ces trois grandes rubriques.

On peut remarquer que, de la page 1 à la page 4 la surface rédactionnelle décroît progressivement, pour être finalement nulle en page 4. Inversement, la surface publicitaire augmente jusqu'à couvrir l'ensemble de la dernière page.

La proportion des trois grandes rubriques dans l'ensemble du journal, mettant en évidence le poids des éléments rédactionnels (56% de la surface totale) et de la publicité (35%). Les rubriques de servitude ne représentent que 9% de la surface.

#### **Surface en centimètres carrés des différents éléments du journal**

<b>4 janvier 1936</b>	<b>Rédactionnel</b>	<b>Servitudes</b>	<b>Publicité</b>	<b>Total</b>
<b>Page 1</b>	2 681,5	0	46,5	2 728
<b>Page 2</b>	2 371	0	357	2 728
<b>Page 3</b>	1 055	959	714	2 728
<b>Page 4</b>	0	0	2 728	2 728
<b>Total</b>	6 107,5	959	3 845,5	10 912

#### **\* L'actualité de l'extrême droite locale**

L'Action Patriotique, en tant que journal militant, a par certains aspects une fonction d'organe interne associatif, et diffuse donc des informations entièrement destinées aux militants.

Meetings d'extrême droite, conférences (par exemple celle donnée par Raoul Follereau à l'Alliance Française), activités purement associatives (le voyage en Italie patronné par L'Ami du Peuple) représentent donc une large part de cette perception de l'année 1936.

Notons que les rubriques locales destinées à Grasse et Menton sont particulièrement fournies en information de ce type : organisation de "l'arbre de Noël du Front National" à Grasse, articles de fonctionnement technique de la "cantine nationale" à Menton (messages destinés aux fournisseurs, aux donateurs... de cette soupe populaire aux critères mal définis).

A Nice, si on trouve plus rarement des articles de ce type (une "matinée de bienfaisance en l'honneur des chômeurs du Front National" dans le numéro du 4/01, organisée par plusieurs groupes d'extrême droite), un aspect associatif prend une importance considérable dans les colonnes de *L'Action patriotique* : le voyage en Italie, dont tous les détails techniques sont précisés dans le journal (prix des places, programme détaillé, puis récit du voyage...). Ce voyage, très politique dans la mesure où il représente un acte de soutien au régime fasciste, a une organisation très touristique (visite des monuments de Rome, ...) ainsi qu'une connotation militaire (le voyage se fait contre les sanctions économiques, et par amitié entre anciens combattants Français et Italiens).

Autre grande affaire interne de *L'Action Patriotique*, la querelle entre le colonel Bastiani et les Croix-de-Feu occupe une place considérable des numéros du 1er au 15 février. Tout d'abord Bastiani, responsable départemental du Mouvement National Populaire, publie la lettre de démission qu'il a adressée au colonel de La Rocque, lettre représentant une violente attaque contre

les Croix-de-Feu. Le motif de la querelle est un mot malheureux de Charles Vallin, porte-parole de la Rocque, qui aurait déclaré à Nice que Taittinger était prêt à donner les Jeunesses Patriotiques aux Croix-de-Feu contre un poste de ministre.

Bastiani révolté à l'idée que l'on puisse douter de la loyauté de son chef, démissionne des Croix-de-Feu, en rappelant leur défaillance du 6 février 1934.

le 15 février 1936, l'affaire rebondit, car Bastiani n'a reçu pour toute réponse qu'un accusé de réception signé par un secrétaire... *L'Action Patriotique* publie donc cet accusé de réception, ainsi que les résultats d'une enquête postale (Bastiani a déposé une réclamation, car sa lettre n'a pas été remise en main propre à de La Roque), le tout accompagné de commentaires indignés.

On peut remarquer dans cette querelle comment les rivalités entre les Croix-de-Feu et les Jeunesses Patriotes, mouvements très proches idéologiquement et culturellement se reproduisent sur les militants provinciaux. On peut également constater le gouffre qui sépare les organismes parisiens de l'extrême droite et leurs représentants locaux, qui sont complètement coupés de leurs inaccessibles leaders. De même rappelons que les éditoriaux de Taittinger sont stéréotypés, et qu'aucun d'entre eux ne s'adresse réellement aux militants niçois.

Ainsi de nombreux éléments de **L'Action Patriotique** fournissent une perception micro-historique, associative, presque sectaire de l'année 1936.

#### \* **L'actualité locale généraliste**

*L'Action Patriotique* diffuse également des informations à caractère local non spécifique à l'extrême droite, avec toutefois une certaine sélection dépendant de l'aptitude des rédacteurs à traiter les sujets ou de leur intérêt pour ceux-ci.

Les élections municipales de 1936 occupent une très large part de cette actualité, bien entendu traitée avec un parti-pris particulier.

Ainsi, les candidats de la gauche locale sont particulièrement malmenés par *L'Action Patriotique* : Paul Deudon, notamment qui sert de tête de turc aux satiriques ("Diogène" et sa rubrique "Allô ? J'écoute !"). Le numéro du 21 janvier, en donnant un résumé d'une réunion politique à Grasse, explique qu'il faudra voter contre la gauche pour "... barrer la route aux forces mauvaises qui tenteraient de transformer la cité des fleurs et des parfums en steppe soviétique, inculte et mortelle".

A Nice, les consignes électorales de *L'Action Patriotique* vont en faveur de Jean Médecin, du docteur Vidal-Revel, de Léon Barety et, de manière moins claire et moins unanime, de Fayssat.

C'est donc la droite classique qui bénéficie du soutien de l'extrême droite niçoise, sans doute incapable de présenter des candidats.

A part ce genre d'information politique locale, *L'Action Patriotique* diffuse également de nombreux "Echo et nouvelles" concernant les personnalités locales (décès, départs, arrivées, mariages, décorations...) qui donnent un ton très associatif au journal.

Quelques articles d'actualité locale, dans un registre très diversifié, sont également publiés : protestations contre le non-fonctionnement de l'émetteur T.S.F. de La Brague, contre la hausse des prix du lait à Sospel, ainsi qu'un article sur l'application des sanctions économiques contre l'Italie dans le village frontalier de Molières.

Ce thème des sanctions économiques contre l'action de l'Italie en Ethiopie revient très fréquemment : le caractère frontalier de la région et les liens entre fascisme et extrême droite française, renforcés par l'alliance pendant la première guerre mondiale, poussent les rédacteurs à y être farouchement opposés.

Les spectacles et manifestations culturelles diverses occupent, soit comme espaces de servitudes, soit comme éléments rédactionnels, une surface assez importante.

Notons la violente réaction de L'Action Patriotique contre une information dénonçant un mauvais accueil des touristes anglais sur la Côte d'Azur. Le 4 janvier, L'Action Patriotique affirme donc que, si l'extrême droite locale est opposée à la politique anglaise, les touristes anglais sont tout de même très bien traités à Nice.

Cet élément tendrait à montrer que les effectifs du Mouvement National Populaire sont assez largement composés de professionnels du tourisme, idée confortée par l'enthousiasme avec lequel est saluée dans *L'Action Patriotique* la création d'un "Service officiel de réclamation à l'usage des étrangers ayant voyagé ou séjourné en France" par le commissaire général au tourisme.

### \* L'actualité nationale et internationale

Par son rôle d'hebdomadaire politique local. L'Action Patriotique a essentiellement une activité de commentaires des informations fournies par d'autres journaux.

Comme pour l'actualité politique locale, le traitement des informations d'ordre national est très orienté et sélectif. De plus, étant un journal d'opinion et de commentaire, il existe en général un décalage important entre l'événement et l'article y correspondant.

Ainsi *L'Action Patriotique* parle beaucoup du changement de ministère du 24 janvier (Laval démissionne le 22 et est remplacé par Sarraut le 24) dans le numéro du 1er février, soit 8 jours plus tard.

Ce même numéro attaque violemment Jean Zay à propos de son texte "le drapeau" (particulièrement antimilitariste, ce texte privé écrit par Jean Zay à l'âge de 20 ans avait été exhumé lors de son entrée au cabinet Sarraut), texte dont L'Action Patriotique publie une reproduction largement amputée, accompagnée d'un commentaire antisémite.

*L'Action Patriotique* ne fait, dans ce cas, que reproduire une campagne lancée par les différents journaux d'extrême droite. Jean Zay avait été violemment attaqué à propos de ce texte et s'en était justifié par une intervention à la Chambre des députés le 31 janvier 1936.

Le journal se lance donc à ce moment dans une campagne de presse (temporairement) finissante.

Dans son numéro du 1er février 1936, L'Action Patriotique évoque par un hommage funèbre la mort de Jacques Bainville, importante figure de l'Action française, elle semble ignorer les troubles qui ont marqué ses obsèques le 13 février (attentat contre Léon Blum, qui conduira à la dissolution d'Action française).

Ce journal donne donc une vision très partielle, souvent de seconde main, de l'actualité. De nombreux événements politiques importants (comme le Comité Confédéral National de la C.G.T. réunifiée, le 28 janvier ou l'évolution de la politique espagnole à la veille de la guerre civile) passent totalement inaperçus des rédacteurs, qui ne sont en aucun cas des professionnels.

Si l'information d'actualité est particulièrement médiocre dans L'Action Patriotique, ce journal permet, par son attitude générale, ses articles ne traitant pas de sujets particulièrement actuels, par les commentaires que font les rédacteurs sur les différentes informations, de cerner dans quel contexte intellectuel se situent ces militants d'extrême droite.

Ainsi, certains sujets sont particulièrement sensibles pour L'Action Patriotique : l'Italie, les anciens combattants, un sentiment de solidarité vis à vis de l'extrême droite (excepté peut-être les Croix-de-Feu), la haine de la gauche et des Francs-Maçons, sont les thèmes fédérateurs du journal.

Vis à vis de l'Italie, les sanctions économiques, imposées par la S.D.N. en représailles de la guerre d'Ethiopie, sont très souvent évoquées. L'Action Patriotique se montre très discrète sur la légitimité de cette guerre et parle peu des aspects concrets du régime fasciste. De même, elle n'évoque jamais directement la revendication italienne sur les "terres irredentes" dont Nice fait partie.

La solidarité du journal avec l'Italie se manifeste par une approbation inconditionnelle de tous les actes du pouvoir fasciste, sauf peut-être et à demi-mots pour la volonté italienne d'annexer Nice. *L'Action Patriotique* affirme ainsi le "caractère incontestablement français de la région".

Les arguments justifiant cette solidarité sont, pour l'essentiel, liés à l'appartenance de l'Italie à la même alliance que la France durant la première guerre mondiale. C'est donc plus une solidarité d'anciens combattants alliés qu'une solidarité franchement idéologique.

On peut également remarquer que le rejet des sanctions économiques contre l'Italie est aussi lié à un facteur économique local : Nice, en tant que région frontalière, commerce avec l'Italie et les sanctions font perdre des clients et des fournisseurs aux entrepreneurs niçois.

Si l'Italie est très admirée de *L'Action Patriotique*, l'Allemagne est évoquée de manière ambiguë.

Dans le numéro du 15 février, deux articles signé "XXX" présentent l'Allemagne comme un dangereux ennemi, contre qui l'Angleterre serait un allié potentiel. L'Italie y est toujours évoquée avec sympathie, malgré la proximité idéologique des régimes fasciste et nazi.

Cette analyse reproduit le schéma d'alliance de la première guerre mondiale, dont le rédacteur n'arrive apparemment pas à se détacher.

Inversement, *L'Action Patriotique* publiait le 25 janvier un article de propagande nazi, extrait du *Berliner-Tageblatt*, critiquant le pacte franco-russe et affirmant le pacifisme de l'Allemagne.

Au niveau international, ce journal s'intéresse donc principalement à l'Italie, qu'il approuve inconditionnellement et, accessoirement à vis à vis de l'Allemagne et l'Angleterre une attitude très contrastée; selon les circonstances.

Les bases intellectuelles dont disposent alors les anciens combattants de 14-18 inspirent, nous l'avons vu, l'analyse de la situation internationale de *L'Action Patriotique*. Les références militaires ont, pour ce journal, un poids considérable : les élections sont une "bataille", les "leaders" politiques d'extrême droite des "chefs" ; des rituels que nous pourrions qualifier de folkloriques y apparaissent avec une connotation paramilitaire claire (à Grasse, par exemple, on remet un fanion à un chef local). Parmi les "Echos et nouvelles", les décorations et promotions militaires (Légion d'Honneur, surtout) représentent une part importante de l'information.

C'est dans le cadre de ce "folklore ancien combattant" que semble s'inscrire la solidarité de *L'Action Patriotique*, affiliée au Mouvement National Populaire, avec les autres groupes d'extrême droite (Solidarité Française et Action Française notamment). Bien qu'idéologiquement divergents, *L'Action Patriotique* semble apprécier l'action et le style d'A.F. qu'elle tente peut-être d'imiter. Vis à vis de la Solidarité Française, il s'agit plus d'une proximité entre les militants, qui, d'après *L'Action Patriotique*, assistent aux mêmes réunions politiques et participent aux mêmes activités.

C'est peut-être, plus qu'une proximité idéologique ou politique, concrétisée par le "Front National", une proximité de sociabilité, de culture et de pratiques qui crée cette solidarité.

Autre élément fondamental du contexte d'extrême droite, la haine de la gauche est un véritable "leitmotiv" de *L'Action Patriotique*.

Ainsi, les partis et hommes politiques de gauche sont ridiculisés ou présentés comme de dangereux extrémistes. Paul Deudon, nous l'avons dit, est très attaqué. Le programme du Front Populaire est présenté comme un programme de communisme dur, notamment dans le numéro du 1er février.

Les Francs-Maçons sont, eux aussi, très attaqués, de manière un peu plus satirique.

Enfin, à part dans l'article du 1er février contre Jean Zay, L'Action Patriotique n'est pas franchement antisémite. Sa xénophobie même est assez limitée car elle s'exprime surtout par une exaltation de la France, sans trop de réelles attaques contre les étrangers (il est possible que les liens du journal avec l'Italie fasciste et le caractère touristique de la région poussent les rédacteurs à se modérer).

Vis à vis des grands courants idéologiques de l'extrême droite, L'Action Patriotique semble avoir une attitude assez floue.

Ainsi, le corporatisme, grand thème de l'extrême droite entre les deux guerres, est encensé par L'Action Patriotique ; mais un article visant à expliquer le système corporatiste le présente très sommairement, à tel point que le rédacteur semble ne pas bien comprendre son sujet.

De même, dans un article local de Menton daté du 1er février, Hainaux, "chef local" du Parti National Populaire, précise l'idéologie de son parti, mais déclare que, selon lui, un militant partageant ces idées peut parfaitement adhérer à une autre ligue. Ce qui est une manière de nier une spécificité idéologique à son parti ou de faire passer la pratique militante avant l'idéologie.

*L'Action Patriotique* présente un aspect essentiellement associatif ; journal de militants, donc quasi-confidentiel, écrit par des amateurs coupés de leur base idéologique, c'est plus un organe fondé sur la culture, "le folklore", la sociabilité des anciens combattants de la première guerre mondiale que sur une analyse politique sérieuse.

La confidentialité même du journal permet de situer la vision de l'année 1936 que pouvait alors avoir un militant ligueur niçois, vision déformée, manichéenne, irrationnelle et lourde d'inconséquence. Vision faussée surtout par les effets de cette sociabilité d'extrême droite, où les rituels paramilitaires, les attitudes sarcastiques dans l'analyse politique et les notions romantiques, les poses et la théâtralité, constituent un "défouloir" pour ces militants inadaptés à la société civile après l'expérience traumatisante de la guerre.

# **Viviane ELEUCHE-SANTINI**

## **Professeur du service éducatif des Archives départementales de 1979 à 1996**

Destiné à faire connaître une institution méconnue de la plupart des enseignants et des élèves, le service éducatif des Archives départementales des Alpes-Maritimes fut institué en 1959. M. Devun professeur au lycée du Parc Impérial organisait à l'intention des classes des visites des Archives départementales et des présentations de documents sur l'histoire du département. Chaque année environ 400 élèves des établissements niçois en bénéficiaient.

Après le départ de M. Devun en 1971 et une année marquée par des difficultés matérielles et une situation de plus en plus critique pour recevoir le public dans un dépôt saturé et inadapté, la décision fut prise de suspendre les activités du service éducatif.

Après huit années d'interruption, le service reprit avec Viviane Eleuche-Santini, professeur au lycée Calmette, à la rentrée scolaire de septembre 1979. Viviane Eleuche-Santini mit toute sa vitalité et son dynamisme dans cette entreprise non seulement en organisant des visites d'élèves et des travaux de groupes mais également en rassemblant des documents sur l'histoire du haut pays des Alpes-Maritimes de 1750 à 1914 en vue d'une publication par le Centre régional de documentation pédagogique qui fut diffusée dès la rentrée scolaire de septembre 1980. Elle s'attela alors à un nouveau dossier pédagogique "II y a cent ans dans les Alpes-Maritimes... écoles et écoliers", paru en juin 1981 et collaborait à deux recueils de textes intéressant l'histoire et la géographie, l'un destiné aux classes de quatrième, l'autre aux classes de cinquième. A la fin de la première année, l'inspecteur d'académie se réjouissait du bilan très positif et félicitait Viviane Eleuche-Santini pour sa diligente collaboration. Soucieuse de faire partager ses connaissances et de promouvoir avec efficacité son action, elle participait à un stage académique d'action culturelle destiné aux enseignants et aux documentalistes, à un colloque sur la presse à l'école et à un stage sur les archives vivantes. De 220 élèves ayant bénéficié du service éducatif en 1979-1980, le nombre passait à 850 en 1981-1982 soit près de quatre fois plus.

Convaincue de l'importance et de l'intérêt pédagogique des archives et déterminée à montrer que les archives n'intéressent pas seulement les historiens, Viviane Eleuche-Santini s'employait à les faire connaître auprès des professeurs, instituteurs et documentalistes en multipliant les initiatives et les démarches d'information. En 1982 elle tentait également une expérience avec des handicapés mentaux légers entre 18 et 22 ans qui suivaient une formation professionnelle pour adultes. "Venus étudier les modes de classement, ils ont littéralement découvert le document historique et ont été absolument passionnés par leur visite... le virus historique les a saisis et ce fut bien sympathique" constatait Viviane Eleuche-Santini.

La réalisation d'une première grande exposition sur les transports d'hier et d'aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes ouverte du 18 mars au 30 juin 1983, devenue ensuite itinérante dans le département, a permis d'élargir considérablement l'audience du service éducatif avec un total de 2 400 visites au cours de l'année scolaire 1982-1983.

Viviane Eleuche-Santini a fourni un travail épuisant pour parvenir à ce plein succès,



encadrant les visites à raison de deux groupes par matinée tous les jours avant de dispenser les cours au lycée l'après-midi. Viviane Eleuche-Santini n'a pu assumer cet énorme surcroît de travail qu'en prenant sur ses loisirs avec l'esprit de générosité et le désintéressement qui l'animait sans cesse au service de la mission éducative.

L'année 1983-1984 témoigne une fois encore de l'extraordinaire tempérament de Viviane Eleuche-Santini : encadrement de visites des archives, animation de travaux de groupes, constitution de dossiers documentaires, élaboration d'un diaporama sur les transports, préparation d'une exposition sur la presse... La progression du nombre de personnes et surtout d'enseignants et d'élèves touchés par les activités du service éducatif est considérable : 8 645 enseignants et élèves en 1983-84 soit dix fois plus que deux ans auparavant.

La commission rectorale d'action culturelle prend alors la mesure de l'importance du service éducatif des archives pour les actions pédagogiques. En 1985, à la demande de l'inspecteur régional d'histoire, Viviane Eleuche-Santini anime un stage pédagogique à l'intention d'enseignants en recyclage sur le thème de "la date en histoire". Ne ménageant pas son temps bien supérieur aux 4 heures dont elle dispose, animée par la passion de son travail fait avec intelligence et rigueur, Viviane Eleuche-Santini développe nombre de dossiers documentaires à l'intention des élèves et des enseignants sur la Révolution, les années 1860, la Belle Epoque, les guerres mondiales, les fêtes de 1600 à 1814, les élections et plébiscites de 1789 à 1939. Dix ans après sa prise de fonction, le rayonnement du service éducatif s'est notablement accru dans le département. Ses actions pédagogiques touchent désormais de nombreux établissements à Nice comme dans les autres villes du département. Sollicité aussi bien par les établissements scolaires que par les organismes culturels et les municipalités, le service éducatif des Archives départementales doit faire face à la multiplicité et à la diversité des demandes. Rares sont les établissements scolaires du secondaire qui n'ont pas d'une façon ou d'une autre fait appel aux matériels pédagogiques que peuvent leur fournir les Archives départementales. Les collègues les plus éloignés réclament les expositions itinérantes et les publications du service éducatif. Les stages organisés à l'intention des documentalistes puis des chefs d'établissement avec le rectorat et l'inspection académique ont largement porté leurs fruits. Viviane Eleuche-Santini s'est particulièrement investie dans cette tâche, ainsi en 1987 : journée sur les ressources des archives pour des professeurs stagiaires certifiés, journée sur les documents médiévaux pour les élèves instituteurs de l'école normale, journée d'information sur la démographie historique pour les enseignants du second degré, journées de stage sur le thème du millénaire capétien, stage sur les Archives et le service éducatif pour les principaux de collèges et leurs adjoints.

Après l'année 1988 marquée par le sixième centenaire de la dédition de Nice à la Savoie, l'année 1989 donne lieu, avec le bicentenaire de la Révolution, à une exposition intitulée "Les Alpes-Maritimes et la Révolution française". A cette occasion, Viviane Eleuche-Santini s'attelle à un nouveau recueil pédagogique "Les Alpes-Maritimes et la Révolution" comportant introduction historique, fac-similés de 107 documents sélectionnés, transcrits et commentés et chronologie des événements.

A partir de 1990 le service éducatif des Archives s'associe à la préparation de classes patrimoine organisées conjointement par le conseil général des Alpes-Maritimes, le rectorat et l'inspection académique depuis 1987. Le service éducatif s'investit dans deux projets, l'un sur le patrimoine monumental et historique de Valdeblore faisant appel à l'exploitation des archives communales, l'autre sur la vallée de la Roya. Viviane Eleuche-Santini transcrit notamment pour les élèves trois gros volumes de statistiques du royaume de Piémont de 1702 à 1728 sur la population, la richesse foncière, les animaux possédés et prépare le travail d'exploitation qu'elle encadre bénévolement à Saint-Dalmas de Valdeblore le dimanche 2 juillet 1991. Menant de pair travail de sélection des documents pour de nouvelles expositions (La Belle Epoque en 1992, La résistance et

la libération des Alpes-Maritimes en 1993, Carnets de santé en 1994) et formation, Viviane Eleuche-Santini s'adonne avec autant de conviction, de passion et d'ardeur aux recherches bibliographiques, rédactions de notices, préparation de questionnaires, dessin de cartes qu'à l'encadrement des formateurs en présentant avec la même détermination et le même enthousiasme d'année en année aussi bien les fonds d'archives que les activités du service éducatif.

Animée par un constant souci de transmission du savoir, Viviane Eleuche-Santini innove encore avec succès en 1994 en organisant un stage sur "couleurs, symboles : pour une nouvelle approche du Moyen Age" qui reçoit un excellent accueil des 31 collègues inscrits venant d'horizons divers (histoire, lettres, langues, arts plastiques...) et suggère la création d'un atelier de sigillographie associant travaux manuels et explication de l'héraldique. Cette activité a été reprise par Mme Lascaris pour les écoles primaires en complément des expositions de l'archivobus inauguré en 1994. Un stage aux Archives nationales sur le fait militaire donne à Viviane Eleuche-Santini l'idée d'une grande exposition "Frontières et fortifications dans les Alpes-Maritimes" à laquelle elle se consacre en 1995 tout en composant à un dossier pédagogique sur la période de 1919 à 1939 pour accompagner une nouvelle exposition itinérante "Des années folles aux années noires".

Travaillant pratiquement seule à la lourde tâche de sélection documentaire sur un sujet qui couvre toutes les époques et un grand nombre de séries d'archives, Viviane Eleuche-Santini nous laisse avec l'exposition sur l'histoire des frontières dans les Alpes-Maritimes ouverte au public au mois de mai 1996 le dernier et remarquable témoignage d'une action conduite avec générosité, curiosité d'esprit et passion au service des autres visant au développement de l'esprit et à l'épanouissement par la culture.

Viviane Eleuche Santini pouvait légitimement être fière du bilan de la dernière année scolaire qui plaçait le service éducatif des Archives des Alpes-Maritimes parmi les premiers de France avec une fréquentation de plus de 20 000 visiteurs pour l'ensemble des expositions présentées dans le département ainsi que dans le Var, à Fréjus.

Dynamique, efficace, dévouée, Viviane Eleuche-Santini s'est consacrée à sa tâche avec enthousiasme ne comptant ni son temps ni sa peine pour faire connaître les archives comme élément majeur du patrimoine et outil pédagogique de premier plan. Elle a accompli un travail exemplaire pour tout ce qu'elle a apporté aux enseignants et aux jeunes. Sa disparition brutale le 19 août 1996 peu de jours avant la nouvelle année scolaire laisse un grand vide mais son oeuvre aux Archives départementales reste bien présente au profit de tous.

Jean-Bernard Lacroix

# **Constant BIANCHI**

## **Documentaliste-archiviste**

### **aux Archives des Alpes-Maritimes**

Le décès de Constant Bianchi survenu à son domicile le 21 août 1996 dans sa 86e année n'a pas laissé insensibles ceux qui l'ont connu et apprécié aux Archives départementales à Cimiez il y a plus de vingt ans déjà. Son existence bien remplie mérite d'être rappelée en toute simplicité, comme il l'aurait voulu.

Né à Cannes le 20 octobre 1910, Constant Bianchi ne connut guère son père tombé aux champs d'honneur en 1918. Il fit ses études à l'Ecole primaire supérieure Jules Ferry à Cannes et à l'Ecole normale d'instituteurs de Nice où il obtint le brevet supérieur en 1929.

Après un mois passé comme instituteur suppléant au Cannet, il devança l'appel sous les drapeaux en octobre 1929. Titulaire du brevet supérieur de préparation militaire, il fut dirigé sur l'école d'officiers de réserve de Saint-Maixant et nommé six mois plus tard sous-lieutenant. Affecté au 18e Bataillon de Chasseurs Alpains à Grasse, il fut libéré en octobre 1930.

Il reprit ensuite des fonctions d'instituteur de 1930 à 1934 successivement à Nice (école du port), à Saint-Laurent du Var, à Antibes (école de la Fontonne), à Cannes (école de la Croisette) et à Nice (école de Sainte-Hélène).

En juillet 1934, il passa avec succès les épreuves du concours de rédacteur de préfecture et fut affecté en cette qualité au service des Archives départementales à Nice.

Marié en 1938, il eut trois enfants. Mobilisé en août 1939 comme lieutenant au 18e Bataillon de Chasseurs Alpains, il fut fait prisonnier dans les Vosges en juin 1940 et dirigé aux environs de Vienne sur l'oflag 17.A. qui était le camp d'internement des officiers des armées alliées. En 1942, pour rompre l'isolement au camp, il y donnait des conférences au cercle d'histoire régionale. L'hiver 1944 qui précéda sa libération fut particulièrement dur, il perdit 15 kilos "contraint de manger de l'herbe et de se disputer pour avoir des épluchures de pommes de terre aux cuisines". Son rapatriement intervint en mai 1945 après cinq longues années de captivité.

En septembre 1946 il fut promu chef de bureau rétroactivement à compter du 1er octobre 1942. Cette promotion fut aussitôt remise en cause, les archives ayant été rattachées à l'Education nationale en 1945 : son emploi de chef de bureau au Ministère de l'Intérieur se transforma en novembre 1946 en celui de sous-archiviste principal. Seul son attachement à son métier lui fit accepter cette situation. Nommé au grade de documentaliste-archiviste le 1er janvier 1959, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite le 20 octobre 1975, 46 années après avoir débuté sa carrière dans l'enseignement.

Sa retraite ne fut pas inactive, il continua sa passion pour les recherches d'histoire locale en publiant dans les Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse jusqu'à 1989. Membre de cette société depuis 1948, il en fut conseiller à partir de 1970 et vice-président de 1979 à 1988.

Il fut également traducteur juré de langue italienne près le tribunal civil de Nice, membre de l'association des historiens de Cannes.

Il prit une part active à l'action syndicale dans les fonctions de secrétaire général adjoint de 1950 à 1956 puis de secrétaire général de 1957 à 1972 du syndicat national des archives de la Fédération de l'Education nationale, action qui aboutit à la création du corps des premiers documentalistes-archivistes en 1960 et à la représentation du personnel technique à la commission supérieure des archives à compter de 1968.

Son attitude sur le théâtre des opérations de la guerre lui valut l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec une citation. Les palmes académiques lui furent attribuées en 1951 et il fut décoré de la Légion d'honneur en 1963.

Pierre BOYET

### **Bibliographie des travaux de Constant Bianchi**

- Inventaires :

Série Q : Biens nationaux, enregistrement, domaines, 1940.

Série S : Travaux publics, Fonds Préfecture, 1959.

Sous-série 7 B : Sénéchaussée de Grasse, 1964

-Articles de la revue du Ski-Club de Nice :

. Historique de la route des gorges du Cians, 1938

. Historique de la route des gorges de Daluis, 1939

-Articles des Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse :

. Une affaire de cinquième colonne en 1704, tome XII, 1949-1951, pp. 59-66

. L'application de la constitution civile du clergé dans l'ancien diocèse de Grasse, tome XIII, 1951-1954, pp. 97-108

. La grande peur de 1789 dans les vigueries de Grasse et de Saint-Paul, tome XIV, 1953-1957, pp. 171-178

. Le château de Cannes sous l'Ancien Régime, tome XV, 1957-1961, pp. 97-112

. Menées contre révolutionnaires sur la rive droite du Var en 1790-1791, tome XVII, 1964, pp. 173-188

. Survol de l'histoire de la Roquette-sur-Siagne, tome XVIII, 1965-1966, pp. 121-142 et tome XIX, 1967, pp. 134-164

- Saint-Cassien de Cannes : la confrérie - la chapelle - le romerage - les ermites, tome XXI, 1969, pp. 55-78

. L'église paroissiale Notre-Dame d'Espérance de Cannes : sa construction, 1521-1642, tome XXII, 1970, pp. 179-204

. Trois siècles d'insalubrité dans la plaine de la Siagne, tome XXV, 1973, pp. 41-58

. L'apparition de Cannes dans l'histoire : Castellum Marcellini, mythe et réalité, tome XXIII, 1971, pp. 37-48

- . Pages d'histoire paroissiale. Grandeur et décadence des Pénitents blancs cannois au XVIIe siècle. La chapelle Notre-Dame de miséricorde, la confrérie de la Miséricorde et les Pénitents noirs de Cannes sous l'Ancien Régime, tome XXVII, 1975-1976, pp. 47-80
- . Contribution à l'histoire de l'Ile Sainte-Marguerite, tome XXVIII, 1977-1978, pp.93-108
- . Le passé militaire de Cannes. Organisation de la défense au Moyen-Age et au début des temps modernes, tome XXIX, 1979, pp. 41 à 67
- . A propos d'une récente étude sur le passé cannois : "Le Suquet historique" de Marcel Varaldi, tome XXIX, 1979, pp. 131 à 135
- . Pages d'histoire paroissiale : les anciens cimetières cannois, tome XXX, 1983, pp. 1-37
- . Une vue du siège de Mons en 1590, tome XXX, 1983, pp. 141-144
- . Les fouilles de 1923-1925 sur le site archéologique de Castrum Rochetta (La Roquette-sur-Siagne), tome XXXI, 1985, pp. 163 à 167
- . Recherches sur les origines et la formation du Cannet. La légende contre l'histoire, tome XXXI, 1985, pp. 109-151
- . Sur une récente étude d'histoire locale : Saint-Cassien de Cannes, tome XXXm, 1987, pp. 67-68
- . Regards sur les anciennes chapelles cannoises disparues, tome XXXTV, 1988, pp. 19 à 95
- . L'opiniâtre combat antiféodal de Cabris, tome XXXV, 1989, pp. 93-127

**LA VIGUERIE DE GRASSE  
AU DEBUT DU  
XVII<sup>e</sup> SIECLE**

**-7-**

**Auribeau**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène  
FROESCHLE-CHOPARD**

(f° 309 r°)

[Le 29 avril 1609,

les consuls de Grasse requièrent la visite d'Auribeau.

Teneur de l'exploit d'assignation,

par Antoine Reybaud, sergent ordinaire de Grasse, "soubsmarqué", parlant à la personne de Jehanon Ayreteau, l'un des consuls.

Le même jour, comparaissent Jeanon Aireute (ou Airente) et Augustin Mère, consuls d'Auribeau, assistés de Me Peillon, leur procureur.]

• Dires des consuls d'Auribeau (f° 310 v°)

"Nous remonstrans tandis qu'il y aura de descharger les habittans d'Auribeau de la cotte dont ils se treuvent chargés en leur réaffouagement particulier, estant d'ung feu et demi quart puis leur habitation qui feust en l'année mil cinq cent et dix, d'aultan que l'hors que led. lieu feust habité et affouaigé, le terroir estoit en meilleur estat, les habittans riches pour faire valloir leur bien, se peuplant de jour à aultre en grand nombre, attendu la bonté de l'air dont ils jouissoient pour lors. A quoi les commissaires députés aud. affoagement firent considération, mesmes que le seigneur dud. lieu le faisant habitter se retint de grands droicts, savoir la meilleure partie dud. terroir et environ une sixiesme et la meilleure qu'il tient en domaine. Item, les fours et mollins, une pention annuelle de vingt cinq florins, le droict de tasque sur leurs bleds de huict cestiers ung, plus deux journées d'homme tous les ans pour chacune maison. Et sur icelles encor, comme sur les granges et jardins, une sencive annuelle de deux liards, et d'ung liard sur chacune vigne et terre. Et oultre ce, feust réservé delors la vingt-neufviesme partie de tout led. terroir pour l'antretènement du prebtre et service divin, comme en appert par l'acte d'habitation reçu par feu Me Johannie, notaire dud. Grasse en l'année mil cinq cens. Du despuis, et dès l'année huictante, les habittans ont esté affligés tant par la contagion que par les guerres dernières, et leur air est devenu si corrompu que les hommes dud. lieu sont devenus à vingt hommes natifs et à dix hommes ou environ estrangers que y sont venus habitter, faisant en tout trante hommes, et jeunes, pour chefs de maison. Lesquels ne pouvant supporter les charges du roi et du pais, et celles qu'ils sont tenus paier au seigneur dud. lieu, ont esté constraints remettre le tout au seigneur et quitter le cas pour le service, ores qu'ils résident aud. lieu pour la tollérance d'icellui et qu'ils tachent de vivre le mieulx qu'ils peuvent, n'ayant ni bestail ni moyen d'en avoir pour recueillir de fruicts et en acquitter les charges qu'ils supportent encor. Attendu aussi que leur terroir est petit, inculte et infertille. N'y pouvant mesme proffiter le bois taillis, attendu que les habittans des lieux circonvoisins l'emportent, le terroir desquels aboutit jusques aux portes et murailles de leur lieu. Qui est cause que quand ils auroient de gros bestail, il faudroit avoir permission d'eulx pour le faire depaistre. Sur quoi nous supplient y faire considération, se offrant led. Jeanon Eyrenté de indiquer ausd. experts les bornes du terroir dud. Auribeau qui séparent les aultres lieux circonvoisins. Et requis acte.

• **Contredit de Grasse (f° 313 r°)**

Au contraire, led. Me Ferraud pour et au nom des consuls et communauté de ceste ville de Grasse, a dict que la meilleure partie dud. terroir d'Auribeau est très fertile en bleds, légumes et chanvre, ayant l'eau à commandement pour l'arrosage. Et l'autre partie est fort propre pour vigoble, en estant rampli, avec plusieurs arbres fruitiers, comme olliviers et figuiers. Et le restant de lad. terre, couverte de bois, non seulement leur sert pour leur usage mais encores pour en faire de charbon et toute sorte d'instruments d'agriculture, et infinitté d'eschallas qu'ils viennent vendre en la ville de Grasse; dont le seul gain suffit à leur nourriture. Possédant outre ce l'herbage dud. bois et terre inculte, qui vault toutes les années de rante à plus de quatre vingts escus. Estant outre ce lad. terre propre à faire tuilles, dont les habitants en vendent quantité annuellement. Et led. lieu d'Auribeau proche de la mer, où les habitants ont commoditté de vendre bien et tost leurs fruits, et de la rivière de Siaigne qui leur fourmist quantité de poisson, et principalement truits dont ils en retirent de grands profficts, n'estant considérable tout ce qu'ils ont avancé au contraire. Car pour leur deschargement demandé, s'estans opposés à la vériffication des Lettres, ils en sont débouttables, faisant la ville de Grasse toute despence. Et pour la cession de leurs biens au seigneur dud. lieu, dict qu'elle n'a esté faite que par aucung obligés, pour faire ployer leurs créanciers à se payer en biens. Et bien qu'ils soient peu en nombre, ils en possèdent plus grande quantité qu'ils ne faisoient, vivants aud. lieu avec aultant de bonne santé que firent jamais. Aussi outre ce le corps de la communauté a un revenu suffisant pour payer les redevances au seigneur et fournir à l'entretien des prêtres (et) service de dieu..."

• **Arpentage (f° 314 v°)**

[Me Boisson donne acte aux parties de leurs dires. Il fait prêter serment à Jehanon Ayrente, "député" par la communauté d'Auribeau.

Le 30 avril,

le conseiller accompagne les experts à Auribeau. Il est accompagné de Me Faye, second consul de Grasse, et Honoré Roquemaure, tous deux députés par Grasse pour faire connaître les limites entre Grasse et Auribeau.

Pendant que les experts travaillent, Me Boisson entend :

François Michel

Jacques Passereau

Bastian Poule, habitants et des plus apparents.

Jean Passereau, greffier de la commune, lui présente le livre cadastre, "composé" de 1756 florins, "faisant valoir" 12 florins.

Le 2 mai,

les experts retournent à Auribeau et, sur le soir, déposent leur rapport.]



• Teneur du rapport général de l'extime du lieu d'Auribeau (f°316 v°)

"Nous etc... treuvé led. terroir dud. Auribeau qui confronte, du levant, terre de Mouans et de Pégomas ; du midi, terre dud. Pégomas ; du couchant, la rivière de Siaigne ; et de septentrion, terre de Grasse et de Cabries. Quand aud. lieu d'Auribel, il est assis au sommet d'une petite montaigne, regardant tout sur le midi, composé à présent de quarante maisons, petites et presque toutes ruinées, enceinte de muailles et de deux portes. Pour raison du terroir dud. lieu, se trouve contenir..."

Terre semensable : 164 charges, 7 panals  
 Vignoble : 153 foissoirées  
 Prés : 2 souchoirées,

estimés :

Terre en semence :

Terre légère :	56 ch. 9 pan. (2500c <sup>2</sup> )	à 10 E la ch.	569 E
Terre moyenne :	53 ch. 1 pan. (2500 c <sup>2</sup> )	à 25 E la ch.	1327 E 30 S
Terre bonne :	54 ch. 7 pan. (1800 c <sup>2</sup> )	à 40 E	2 188 E

Vignes :

	153 fos.	à 5 E la fos.	765 E
Un coin de terre agrégé de figuiers :			35 E

Prés :

	2 Sch.	à 25 E la Sch.	50 E
--	--------	----------------	------

Maisons

	40 maisons	à 30 E l'une	1220 E
--	------------	--------------	--------

Total du terroir et des maisons :			6154 E 30 S
-----------------------------------	--	--	-------------

• Correctif apporté en considération des commodités-incommodités (f° 319 r°)

"Et d'aautant que par l'arrest de lad. Cour donné entre les parties, du vingtiesme décembre seize cens quatre, est dict d'avoir esgard aux commodittés et incommodittés des lieux, considarant que led. lieu d'Auribel est proche de la mer d'une lieue et demie ou environ, et que les fhabittans et possédans biens aud. terroir ont grand commoditté de vendre leurs fruits, ainsi que toutes les maures et terres gastes, ensamble les herbages des terres cultes sont de lad. communauté et les vendent à leur proffict. Y ayant aud. lieu quelque gros bestail pour le laburaige. N'ayant aulcung bestail menu. Au contraire, pour les cincommodittés, le sieur prévost de l'église cathédralle dud. Grasse est seigneur et prieur dud. terroir, lequel prend le droict de lods à raison du denier douze. Comme aussi prend, tant pour le droict de dixme, servies et droict de caucadures la huitiesme mesure de tous grains. Et pour raison du vin, il prend le dixme au trésein. Et a led. seigneur prévost un four à cuire pain et ung mollin à bled. Et paient lesd. habitans fournaige au vingtain, et le droict de moulure au vingt quatrain. Encores la plus grande incommoditté que lesd. habitans ayent, c'est que led. lieu est mal sain à occasion des vapeurs, mares et nèbles qui s'engendrent au terroir de la Napouille et la Roquette, et y sont produits par les vents de la mer, qui fait que lesd. habitans du lieu sont malladifs et mal disposés, et sont en petit nombre, n'y ayant, au rapport du curé, qu'environ quatre vingt

personnes de communion. La plus grand part dud. terroir, voire de quatre parts les trois, est tenu et possédé par les gens de Grasse et aultre forains, lesquels, pour les debtes qu'ils avoient à prendre sur lad. communauté d'Auribeau, ils ont prins en payement, du consantement de lad. communauté, la plus grande partie, comme dict est, dud. terroir, et encores le plus beau et le meilleur, de sorte que ce qu'est demeuré aux habittans est le plus léger, pénible et mal aisé à cultiver, estant mal cultivé pour le présent, ce qu'advient par leur pouvreté ou négligence, et aussi pour le petit nombre d'habittans. Dans led. lieu, n'y a aulcune fontaine, et sont constraincts d'aller prendre d'eau pour leur négoce à la rivière de Siaigne qu'est au pied de la montaigne où led. lieu est posé. Pour toutes lesquelles considérations, et deurement examinées, nous disons et extimons que led. lieu d'Auribeau et son terroir peult valloir, sellon Dieu, nos advis et consciences, à la somme totale de sept mil huict cens escus de trois livres pièce, ayant aussi heu esgard à la quallité du lieu, fertillité et infertillité dud. terroir, figuiers et aultres arbres y estant, et à tout ce qu'a esté nécessaire et venu à notre coignoissance. Déclairons n'avoir aulcunement desduict sur lad. extime totale la somme de six cens escus que les consuls disent que led. lieu doit encores, oultre et pardessus les debtes qu'ils ont payé en biens à leurs créanciers, pource que ainsi a esté observé aux aultres villes et lieux jà extimés. Le tout sans y avoir compris les biens et domaine appartenant aud. seigneur prévost comme seigneur et prieur dud. lieu, et que de tout temps sont esté francs et immeunes des charges taillables. N'avons aussi compris aulcungs bastimens des champs, ores qu'il y en y aye bien peu, ne aulcungs casaux qui sont aud. lieu, ayant ainsi procédé aux aultres estimates jà faictes. En foi de quoi etc..."

Du dernier dud. mois d'avril, au lieue d'Auribeau et dans le lougis de Sébastien Poulle, hoste dud. lieu, par devant nous, conseiller et commissaire, constitué en personne François Michel, habitant de ce lieu et rantier du sieur prévost de la ville de Grasse, seigneur de ced. lieu, aigé d'environ quarante ans, lequel, moyennant serement, enquis comme dessus sur les commodités et incommodités de ce lieu et aultres choses considérables, suivant les lettres pattantes de sa magesté et arrest de la cour,

A dict que le sieur prévost de la ville de Grasse est seigneur temporel dud. lieu, estant composé de quarante maisons mal puplées, attandu qu'il est assis dans ung vallon long de la rivière de Siagne qui leur donne ung mauves eair qui les rends mallades, ainsin que nous le pouvons présantement juger par l'aspect des habitans, possédant le dict sieur prévost, du domaine non taillable, douze charges en semance et trois charges soit en vignoble ou en preds, prenant en lad. quallité de seigneur sur les habitans dud. lieu pour les droicts du dixme, tasque, caucade et quarton, de huict sestier ung, demurans les sept francs aux habitans. Et pour le lhors en cas d'alliéation, à raison du trezain, appartenant les fourts et mollins aud. seigneur, pour raison dequoi ils lui payent le droict du mouturage au vingt quatrain, et le droict de fourmage au vintain. Et pour le dixme du vin, de treze coupes une, des ageaux au quinzain, et des légumes à raison du huictain comme le bled, et du riz aussi lhors qu'il s'en faict. Et pour les droicts de pasturages, ensemble pour le devens, a dict qu'ils appartiennent à lad. communaulté, pour raison de quoi ils payent aud. sieur prévost vingt cinq florins anuellement. Leur estant permis de rompre le bois par ce moyen et le mettre en semance en payant la tasque comme dessus. Estans lesd. habitans tenus aud. seigneur de lui donner annuelement deux journées pour chascune maison, ne pouvant led. seigneur faire depaistre dans le terroir que demi trentenier d'avéage.

Enquis l'estanduee de ce terroir, bonté et fertillité d'icellui, vignoble, arbes fruitiers, et encor à nourrir quantité de bestailh, et si la rivière et proximité de la mer leur donne quelque commodité,

A dict qu'il ne scaict point au vrai l'estanduee de la terre labourable, laquelle est souvant endomagée par les torrens et par la rivière de Siagne estant partie dud. terroir d'asses bon rapport, et l'aultre médiocre. Estant lad. terre propres pour y semer toute sorte de grains et pour y planter olliviers, figuiers et aultres arbres fuictiers, comme il se voict en certains quartiers de ced. terroir. Et pour le vignoble, dict qu'il est planté à ollières, et d'asses bon rapport, mais que les vins ne sont point délicats, croyant n'y avoir en tout Auribeau à plus de cent (houves) de vignes. Et pour tout le bestailh menu, a dict aussi que les habitans de ce lieu n'ont pas entretous trante bestes, vandant l'herbage quarante escus ou environ anuellement. Et quand au Corps de la communaulté, dict estre engagée de mil escus ou environ, payent les deniers du roi et du pays pour ung feu et demi quart. Estant leur livre cadastre composé de dix sept cens florins, faisant valloir chescun florin douze florins. N'ayants les habitans du lieu aucunes franchises ni libertés. Estant toute leur terre tasquière. Et bien que le lieu soict proche de la mer, si esse qu'il en reçoit plus d'incommodité que de proffict, à cause que les vants du midi jectent dans leur village toutes les mauveses vapeurs des maresquages de la Nappolle dans leur vallon où ils sont engouffrés, estant les vents de septentrion empêchés à cause des montagnes qui les cernent tout autour. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture, pour ne sçavoir escrire a faict sa marque.

Dud. jour et à lieu d'Auribeau susdict... Jacques Passereau, bailhe dud. lieu, aigé d'environ soixante ans, possédant biens à ce dict lieu lequel...

A dict que ce lieu d'Auribeau est cittué sur une croupe de montaigne entournée tout autour d'aultres montaignes, fors du cousté de la mer, mal sain et subject aux vapeurs que la rivière de Siagne leur donne. Estant tout le dict lieu composé de quarante maisons dans lesquelles habitent cent cinquante âmes dont il en y'a quatre vingts de communion. Appartenant ce dict lieu au sieur prévost de la ville de Grasse, lequel y établit les officiers. Estant chescune maison tenuee de lui donner annuellement deux journées d'hommes. Et quand à la terre labourable, dict qu'elle est d'environ cent cinquante sesteirades d'estanduee, partie en vignoble prerriees et terre culte, y ayant quelques arbres fruitiers comme figuiers et olliviers èsquels la terre est asses propre, n'y ayant touteffois quantité, attendu la pouvreté et le peu de nombre des habitans. En laquelle terre il se sème toute sorte de grains et de légumes, qui randent au plus d'ung sestier cinq, attendu q'une partie d'icelle consiste en couttaux qui souvant sont empourtés des eaux du ciel et des tourrans qui y passent.

Enquis si lad. Communauté a fours et mollins, bons pasturages et aultres facultés, si le terroir est franch en alloy, dequoi payent le dixme, à quelle raison, ensemblement le droict de lods, si elle est engagée et si les habitans de ce lieu sont riches en bestailh et (négociations),

A dict que les fourts et mollins appartiennent au segneur qui est le sieur prévost de la ville de Grasse, auquel ils payent le droict de moulure au vingtaquatrain, et le droict de fournage au vintain. Et pour tout le terroir de ce lieu, qu'il est tasquier, payant le droict de lods à raison du trezain, le dixme du bled jointct avec la tasque et quarton à raison du huittain, et du vin au trezain, du chambvre à la mesme raison, et des nadons au quinzain. Ne payant aulcungs droicts pour l'huile et les figues. Et pour les pasturages, herbages et devens, a dict appartenir au corps de la Communauté, lequel elle arrante anuellement cinquante escus, en donnant une pention anuelle aud. segneur de vingt cinq florins, ne pouvant y faire depaistre plus de demi trentenier de bestailh, n'ayant les habitans de ce lieu moyen d'en avoir pour profficter leurdict herbage à cause de leur pouvreté. Estant le corps de la Communauté engagé encore d'environ mil escus, sans qu'ils ayent aulcungs privillèges ni franchises sur les lieux des environs, estant affouagés ung feu et demi quart pour raison de quoi ils payent les deniers du roi et du pays. Estant le livre terrier de ceste communauté composé de dix sept cens florins, faisant valloir chasque florin douze florins. Et bien qu'ils soient proches de la mer d'une lieu, si esse qu'elle ne leur profficte en rien, d'aultant que les habitans du lieu sont si pouvres qui se contentent de vivre. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture, pour ne sçavoir escrire a fait sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f° 170 r°]

Du mesme jour, au lieu susdict... Bastian Poulle, habitant de ce lieu et y possédant biens, aigé d'environ quarante cinq ans, lequel...

A dict que ce lieu d'Auribeau est ung petit lieu, concistant en quarante maisons, où il y'a quatre vingts personnes de communion et non plu, citué à ung lieu mal sain où les habitans sont presque tous jour mallades à cause de la rivière de Siagne qui en est proche et les montaignes qui le courvent du vant de septentrion. N'ayant aulcunes eaux commodes pour boire et pour leur usaige, que celle de lad. rivière de Siagne. Estant chascune maison serville de deux journées d'hommes par an. Ayant une petite église avec ung curé et les saintes fonds batismales, à l'entretien de laquelle lad. communauté contribue. Et quand à l'estandue de la terre culte, ensemblement de l'inculte, dict qu'elle est d'environ trois cens sesteirades autout, sans y comprendre ce que le segneur y possède de noble et non taillable. Estant la terre gaste bonne pour le bestailh chabrun et pour y faire du charbon et quelques eissarts. Et quand à la

terre culte, dict qu'elle est meilleure pour vignoble et pour arbres fuictiers que pour y semer du bled pour ce qu'elle ne tient pas fonds. N'estant à présent ramplie d'arbres et vignoble comme autrefois, attandu l'inssallubritté des hommes de ce lieu, causée du mauves air qu'ils respirent. Lesquels peulvent recueillir toutes les années sçavoir en bled trois cens sestiers ; en légumes, trante ; en figues, cent cinquante sestiers ; en vin, deux cens coupes ; et quelque peu de chambvre. Et encore ce qui se sème en grains est la plus part de mescles et sègle, dont le sestier semé aux bonnes terres ne rand que cinq sestiers. Pour raison desquels fruicts, fors des figues et des ollives, payent, sçavoir : pour le dixme, tasque et quarton de grains jointcs ensemble, à raison du huictain ; le vin et le chambvre, à raison du trezain ; et les nadons à raison du quinzain ; et pour la caucade, au huictain. Comme aussi payent droict de lods des pièces qu'ils acquièrent à raison du trezain. Et pour les fourts et mollins, a dict qu'ils appartiennent au Segneur du lieu, auquel ils payent le droict de moulture au vingtaquatrain, et le fournage au vintain. Ne leur estant permis de faire ni fours, mollins, pressoirs ni pigeoniers. Estant les habitans de ce lieu si pouvres que entre tous ils n'ont pas vingt cinq bestes à laine, et quatre ou cinq bestes de labeur. Et le corps de la Communaulté estant engaigé d'environ mil escus dont ils en payent les interests en divers lieux, et ayant asses affaire à payer les deniers du roi et du pays. Estant affouagés ung feu et demi quart. Et tout leur livre terrier composé de dix sept cens florins, faisant valloir chascun florin douze florins. N'ayants aulcungs privillèges, lesd. habitans, sur les aultres lieux d'environ. Moings reçoivent aulcunes commodités de la mer, ores qu'ils en soient proches, attandeu leur extrême pouvretté. Et plus n'a esté enquis, et fecte lecture, pour ne sçavoir escrire a faict sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f° 172 r°]



## Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



### FONDATEURS

Etienne Dalmasso  
Andrée Devun

### COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix  
Marie-Louise Carlin  
Loïc Rognant  
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental  
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71